



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2008 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 8 09/2004 sur le prospectus, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audits correspondants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 28 septembre 2007 sous le numéro R 07-145 (pages 56 à 95 et pages 106 à 107),
- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audits correspondants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 juillet 2006 sous le numéro R 06-119 (pages 54 à 99).

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.u10.fr](http://www.u10.fr)).



## Sommaire

### Le Groupe U10

de p. 4 à p. 25

- Responsables du document de référence et du contrôle des comptes p. 4
- Le Groupe U10 et son environnement p. 6
- Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité p. 8
- Organes d'Administration et de Direction p. 25

### Assemblée Générale du 22 mai 2008

de p. 26 à p. 59

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration p. 26
- Résultats financiers des cinq derniers exercices p. 40
- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne p. 41
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne p. 47
- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte p. 48
- Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions p. 51
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription p. 52
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux p. 53
- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double p. 54
- Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte p. 55
- Projet de résolutions à l'Assemblée spéciale p. 59

### Eléments financiers de l'exercice 2007

de p. 60 à p. 107

#### COMPTES CONSOLIDÉS

- Bilan consolidé p. 62
- Compte de résultat consolidé p. 63
- Flux de trésorerie consolidés p. 64
- Variation des capitaux propres consolidés p. 65
- Annexe aux comptes consolidés p. 66
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés p. 83
- Honoraires des commissaires aux comptes p. 84

#### COMPTES SOCIAUX

- Bilan p. 86
- Compte de résultat p. 87
- Annexe aux comptes sociaux p. 88
- Filiales et participations p. 98
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels p. 99
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées p. 100

Table de concordance

p. 108

# Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

## Responsable du document de référence

Monsieur Thierry Lièvre, Président-Directeur Général de U10 (ci-après "U10" ou "la Société") et Président du Conseil d'Administration de U10. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées ensemble le « Groupe ».

### Attestation

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 26 à 39 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques, présentées dans le présent document de référence, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 83 et 99 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2006 et 2005, respectivement en pages 76 et 84 du document de référence 2006 et en pages 82 et 90 du document de référence 2005. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés et sociaux 2005 contiennent des observations.

Thierry Lièvre  
Président- Directeur Général

## Information financière

### Responsable de l'information financière

Monsieur Christian Viguié, Directeur Général Délégué.  
Adresse : 1 place Verrazzano - CP 610 - 69258 Lyon Cedex 09  
Téléphone : 33 (0)4 74 13 86 82  
Télécopie : 33 (0)4 37 64 47 92  
Email : communication@U10.fr

## Calendrier de communication financière

31 mars 2008 <sup>(1)</sup> :	Résultats annuels 2007
1er avril 2008 :	Réunion d'information - Présentation des résultats annuels 2007
30 avril 2008 <sup>(1)</sup> :	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2008
22 mai 2008 :	Assemblée Générale Mixte
31 juillet 2008 <sup>(1)</sup> :	Chiffre d'affaires 2 <sup>ème</sup> trimestre 2008
29 août 2008 <sup>(1)</sup> :	Résultats semestriels 2008
2 septembre 2008 :	Réunion d'information - Présentation des résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2008
30 octobre 2008 <sup>(1)</sup> :	Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre 2008
29 janvier 2009 <sup>(1)</sup> :	Chiffre d'affaires 4 <sup>ème</sup> trimestre 2008

<sup>(1)</sup> à la clôture de la Bourse

## Documents accessibles au public

### Consultation des documents

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement, l'ensemble des documents, ou copie de ces documents, peut être consulté au siège social de la Société et notamment :

- acte constitutif et statuts de la Société,
- tous rapports, procès verbaux, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement,
- l'ensemble des communiqués financiers relatifs à l'information périodique, notamment les chiffres d'affaires trimestriels, les résultats semestriels et les résultats annuels.

Le cas échéant, ces documents peuvent également être consultés sur le site Internet de la Société ([www.u10.fr](http://www.u10.fr)).

## Responsable du contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

#### Jean-Michel LANNES

4, place du Champ de Foire - 42300 Roanne

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 1998

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003

Renouvellement du mandat : L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2004 a approuvé le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur LANNES et ce, jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

#### ORFIS

149, boulevard de Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

### Commissaires aux comptes suppléants

#### EXCO-FIDOGEST

4, place du Champ de Foire - 42300 Roanne

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2004

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

#### Olivier BRISAC

149, boulevard de Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012



## Le Groupe U10 et son environnement

### Evolution de la consommation et de la distribution

Le commerce a connu une transformation profonde au cours des 15 dernières années. Dans la foulée du formidable développement des Grandes Surfaces Alimentaires, sont apparues de nombreuses moyennes et grandes surfaces non alimentaires de périphérie.

Ce nouveau commerce, né du changement des habitudes des consommateurs délaissant les centres-villes pour la périphérie, s'est principalement développé sous forme de surfaces spécialisées pratiquant une politique d'appel par les nouveautés (promotions) et des prix bas, mettant souvent en avant des produits importés.

Ces magasins spécialisés se sont développés sur les différents axes de consommation des ménages, avec, cependant, une forte dominante sur les produits d'équipement de la maison et de loisirs, accompagnant l'engouement pour le cocooning.

Après quelques années pendant lesquelles l'effet nouveauté et les prix ont suffi à attirer les clients, la concurrence s'est intensifiée incitant la distribution à chercher à développer des identités propres, ce qui l'a conduite à mettre en place en complément de son savoir-faire initial de "promotions", un certain nombre de rayons et produits permanents, dans un contexte où l'appel par les prix bas restait déterminant.

Cette nouvelle approche a impliqué une multiplication des références proposées à la clientèle et une notion nouvelle pour ces magasins, celle de réapprovisionnement permanent sur des produits suivis. Les à-coups dans les ventes et la nécessité de ne pas laisser de rayons vides sont apparus comme des contraintes nouvelles difficiles à maîtriser.

Face à ce nouveau challenge, les distributeurs ont développé leurs services achats et approvisionnements et, pour faire face à l'exigence logistique des magasins, ont dû également augmenter leurs stocks et surfaces de stockage de manière importante. Cette politique s'est avérée payante pour les rayons « core business ». Pour les rayons secondaires, le niveau insuffisant des ventes et l'importance des savoir-faire requis n'ont pas permis la mise en oeuvre d'une politique similaire ou ont pu conduire à une disproportion des coûts et des efforts par rapport aux ventes.

Face à une offre pléthorique, le consommateur s'oriente vers les produits qui lui paraissent les plus attractifs. La différenciation passe de plus en plus par la réalisation de gammes complètes coordonnées présentant sous une même marque et un packaging attrayant des produits complémentaires en provenance de fabricants, voire de pays, différents. La notion de marque unique pour une gamme et la complémentarité des produits présentés constituent, de toute évidence, des facteurs qui attirent la clientèle et intensifient les ventes.

Cette évolution récente requiert encore plus de savoir-faire et de moyens à mettre en oeuvre puisque, au-delà du savoir acheter

et stocker, elle nécessite un développement de produits et de présentation en coopération étroite avec des fabricants nombreux et de plus en plus éloignés.

Il devient de plus en plus difficile et de moins en moins légitime pour l'ensemble de la distribution de réaliser toute cette démarche par elle-même sur toutes les gammes de produits qu'elle propose, mais le nombre de partenaires susceptibles d'apporter une réponse adéquate à leurs attentes reste faible.

Grâce à un positionnement original fondé sur une forte expertise en matière de design de gammes de produits aux meilleurs prix, U10 se développe auprès de deux types de clientèle :

- Au niveau local, les filiales françaises de U10 répondent aux besoins de la distribution en lui proposant une forme d'externalisation de son sourcing et de sa logistique, soit une offre alliant produits et services,
- Au niveau international, les filiales étrangères de U10 adressent une clientèle de grossistes / importateurs et de distributeurs, en leur proposant des produits sourcés au meilleur prix, et progressivement des gammes de produits originales vendues directement depuis l'Asie.

Potentiellement, l'offre de U10 concerne tous les produits de grande consommation dès lors qu'ils sont non technologiques, non périssables et à faible effet de mode.

### Le métier d'U10 / Les pôles

Le métier d'U10 est de :

- Créer des gammes de produits dans des thèmes variés de la grande consommation. Une gamme consiste en un ensemble d'articles visuellement coordonnés (design), présentés dans une même unité d'implantation en magasin, de un à plusieurs mètres linéaires. La gamme est un ensemble cohérent, tant dans la conception des articles qu'au niveau du packaging et de la marque sous laquelle ils sont présentés. U10 intervient donc en tant que concepteur du rayon pour son client.
- Faire fabriquer ces produits à des industriels sélectionnés en fonction de leurs capacités à produire au bon prix, en respectant la qualité requise et les délais de réalisation imposés. Dans la mesure où une gamme fait le plus souvent appel à plusieurs métiers industriels, U10 travaille avec des centaines d'usines réparties dans de nombreux pays, et s'assure en permanence du contrôle qualité.
- Les vendre aux importateurs et distributeurs en France et à l'international. U10 conçoit les gammes en coopération étroite avec ses clients. Pour autant, le Groupe ne facture pas explicitement son travail de concepteur, il se rémunère exclusivement sur la vente des articles. Ce mode de rémunération permet une vraie convergence d'intérêts entre U10 et ses clients. La qualité commerciale de la gamme et la qualité de son approvisionnement constituent de ce fait les paramètres du développement à la fois de U10 et de ses clients.

Dans un premier temps, U10 s'est développé en tant que concepteur/importateur de gammes auprès de la distribution française. Ce métier a été conçu en lui associant une forte connotation de services commerciaux et logistiques : visites régulières de marchandiseurs et de commerciaux, livraisons directes aux magasins par petites quantités sous des délais parfois très courts. Cette activité, qui concerne la totalité de l'activité des filiales françaises, est désormais regroupée au sein du pôle « full services ». Elle a été à l'origine du développement rapide du Groupe et représente 64,6% du chiffre d'affaires tiers consolidé de 2007.

Au cours des dernières années, U10 a complété cette activité historique par la création d'un pôle « trading & full container », issu de l'acquisition successive de deux sociétés étrangères, l'une basée en Espagne, l'autre implantée en Chine. Historiquement, ces deux sociétés exercent une activité de trading au service d'une clientèle très internationale, en assurant pour leur compte, une fois la commande passée, le sourcing de fabrication, le contrôle de la production et la gestion de l'expédition par containers, la plupart du temps au départ d'Asie. Progressivement, la combinaison du savoir-faire d'U10 en matière de design des produits et de conception de gammes d'une part, du savoir faire des sociétés de trading en matière de sourcing d'autre part, permet de faire émerger une nouvelle activité, dite « full container » et regroupée au sein du département Homéa, consistant à proposer aux importateurs et aux distributeurs du monde entier des gammes clé en main directement livrées par containers entiers au départ de Chine. Cette activité, en phase de lancement, a réalisé pour sa première année un chiffre d'affaires d'environ 5,5 M\$ et recèle un très fort potentiel de croissance. L'ensemble du pôle « trading & full container », dont le chiffre d'affaires correspond à celui des filiales étrangères, a représenté 35,4% du chiffre d'affaires tiers consolidé de 2007.

Des informations financières détaillées par pôles d'activité sont présentées dans le rapport de gestion qui figure page 26 du présent document de référence.

## Stratégie de développement

Depuis l'origine, le Groupe connaît une forte croissance. Sur les 5 derniers exercices, le chiffre d'affaires a été multiplié par près de 3,5 grâce à la poursuite d'un rythme soutenu de croissance organique et à plusieurs opérations de croissance externe :

K€)	2003	2004	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	60 462	100 105	121 778	175 779	210 858
Taux de croissance	+62,5%	+65,6%	+21,7%	+44,3%	+20,0%
Dont :					
Filiales françaises	60 462	95 499	96 246	123 440	136 230
Filiales étrangères	-	4 606	25 532	52 339	74 628

En France, le chiffre d'affaires a été multiplié par plus de deux durant la période. Cette croissance, qui intègre une part de croissance externe, correspond à la volonté de diversifier le nombre d'univers de produits afin de se positionner comme un intermédiaire incontournable de la distribution française.

En effet, le savoir faire du Groupe réside avant tout dans sa capacité à créer un design associé à un prix, modèle qui peut être dupliqué avec succès dans beaucoup d'univers de produits. Les opportunités sont dès lors nombreuses pour le Groupe d'en explorer de nouveaux, autant par croissance organique que par croissance externe.

A l'étranger, la croissance a été encore plus vive. Concernant l'activité historique de trading, le Groupe bénéficie d'une forte antériorité en Chine qui lui confère une expérience et un savoir faire anciens, de nature à convaincre de nouveaux clients de la qualité de l'offre du Groupe en matière de trading. Parallèlement, les synergies mises en œuvre entre les filiales françaises et les filiales étrangères favorisent l'émergence d'une offre nouvelle et extrêmement novatrice, qui combine création européenne et sourcing asiatique.

A cet égard, les deux shows room du Groupe, celui de Paris et celui de Shanghai, sont des démonstrateurs de savoir faire qui contribuent à prouver à une clientèle potentielle nombreuse la capacité du Groupe à délivrer des gammes de produits dans des univers très divers. Parallèlement, la participation à des salons internationaux permet d'exposer le savoir faire original du Groupe.

## Les perspectives 2008

L'année 2008 a débuté dans un contexte économique et financier général très perturbé, exacerbé par la crise qui affecte les banques et établissements financiers. Le resserrement drastique des conditions de crédit pèse sur la marche générale des affaires et pénalise le développement de beaucoup d'entreprises, pour lesquelles l'accès au financement de leur cycle d'exploitation est devenu plus difficile. Parallèlement, les particuliers sont également confrontés au durcissement des conditions qui leur sont offertes par les banques en matière de crédit, ce qui les contraint à faire des arbitrages dans leur budget familial. Enfin, le thème du pouvoir d'achat et des évolutions des prix des produits de consommation est devenu un enjeu politique, dont la médiatisation accentue encore le sentiment de méfiance et pèse sur le niveau de consommation.

Dans ce contexte, les perspectives du Groupe U10 doivent s'analyser de manière différente suivant les pôles d'activités :

- les filiales françaises (pôle « full services ») : au plan local, le manque de visibilité des clients (distributeurs) et l'incertitude face au climat général des affaires les incitent à privilégier les fournisseurs capables de livrer régulièrement et en petites quantités sur stock. A cet égard, l'offre « full services » constitue une réponse très adaptée à cet environnement plus difficile. En 2008, les filiales françaises devraient connaître une progression cumulée d'activité supérieure à 5%, traduisant un réel gain de parts de marché.
- les filiales étrangères (pôle « trading & full container ») : au niveau international, la diversité géographique des clients, conjuguée à la poursuite de la montée en puissance du concept Homéa (« full container ») et à la conquête de clients dans des nouveaux pays devrait permettre d'atteindre un niveau de croissance d'environ 10% à dollar constant.

Dans le prolongement de 2007 enfin, le Groupe s'attache à la poursuite de l'amélioration de sa rentabilité.

# Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

## Renseignements concernant la Société

### Dénomination sociale

U10

### Date de constitution

4 mai 1994

### Siège social

1, place Verrazzano - CP 610 - 69258 Lyon Cedex 09  
Tél. 33(0)4 74 13 86 82

### Durée

La durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de Commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les Sociétés commerciales ainsi que par ses statuts.

### Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 395 044 415.

### Code APE et dénomination du secteur d'activité

Code APE : 6420Z - Activités des sociétés holding

### Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- la prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français et étrangers, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupements ; la gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés,
- la direction, la gestion, l'organisation, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,
- toutes prestations de services aux filiales et participations dans les domaines financier, comptable, juridique, du personnel, informatique, commercial et technique,
- le conseil, l'étude, la recherche et la mise au point de tous moyens de gestion, d'assistance et de formation aux filiales et participations,
- l'achat et la vente de produits dans les gammes et univers distribués par les filiales et participations,
- l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion et de contrôle,
- l'édition, la publication et la diffusion de toutes publications, imprimés, revues et de tous documents se rapportant aux activités de la Société et de ses filiales et participations,
- toute activité inventive, opérations de recherche et de création, dans les domaines industriels, techniques, commerciaux, artistiques...

- la gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques, noms commerciaux, noms de domaines, etc.,
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce ou d'industrie, se rapportant à l'une ou l'autre des activités de la Société et de ses filiales et participations,

et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social précité ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

### Exercice social

Chaque exercice social a une durée de 12 mois et commence le 1er janvier pour se finir le 31 décembre de chaque année.

### Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par Assemblée Générale Extraordinaire.

### Convocation - Accès aux assemblées - Pouvoirs

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirera cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.



Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte. Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

#### Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

#### Affectation et répartition des bénéfices

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toute somme à porter en réserves en application du Code de Commerce.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

#### Titres au porteur identifiable

Les actions de la Société pourront prendre la forme :

- soit au porteur,
- soit nominative, pure ou administrée.

L'article 10 des statuts de la Société prévoit la possibilité de recourir à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des titres, à la procédure d'identification des titres au porteur prévue par l'article L 228-2 du Code de Commerce.

#### Franchissement de seuils statutaires

Il n'existe pas de disposition statutaire fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée ; ce sont les dispositions légales qui s'appliquent.

#### Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

#### Droit de vote double

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 1999 a instauré la mise en œuvre de droit de vote double aux actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.



## LE GROUPE U10

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

## Renseignements concernant le capital social

### Capital social

Au 31 mars 2008, le capital social de U10 s'élève à 18 673 399 € divisé en 18 673 399 actions de 1 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

### Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération
04/05/94	Création	100 000 F	-	1 000	100 F		100 000 F
19/08/97	Incorporation de réserves	1 900 000 F	-	-	2 000 F	1 000	2 000 000 F
22/06/98	Division du nominal par 1 000	-	-	999 000	2 F	1 000 000	2 000 000 F
22/06/98	Incorporation de réserves	699 000 F	-	349 500	2 F	1 349 500	2 699 000 F
22/06/98	Augmentation de capital en numéraire	1 000 F	-	500	2 F	1 350 000	2 700 000 F
08/03/99	Élévation de la valeur nominale	-	-	-740 000	4,4262 F	610 000	2 699 982 F
08/03/99	Incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	1 301 337,70 F	-	-	6,55957 F	610 000	4 001 338 F
08/03/99	Conversion du capital en euros	-	-	-	1 €	610 000	610 000 €
02/12/99	Insription au Marché Libre	-	-	-	1 €	610 000	610 000 €
18/12/01	Apport en nature (titres Seefo)	1 067 040 €	1 038 960 €	28 080	1 €	638 080	638 080 €
18/12/01	Incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	1 914 240 €	-	-	4 €	638 080	2 552 320 €
27/09/02	Division du nominal par 4	-	-	1 914 240	1 €	2 552 320	2 552 320 €
30/12/03	Apport en nature (titres CODICO)	422 122 €	4 748 873 €	422 122	1 €	2 974 442	2 974 442 €
23/03/04	Apport en nature (titres CODICO)	117 040 €	3 005 587 €	117 040	1 €	3 091 482	3 091 482 €
23/03/04	Augmentation de capital en titres (complément de prix)	49 680 €	1 145 621 €	49 680	1 €	3 141 162	3 141 162 €
01/07/04	Emission de titres (transfert sur Second Marché)	275 000 €	8 525 000 €	275 000	1 €	3 416 162	3 416 162 €
23/12/04	Apport en nature (titres C3M)	51 388 €	1 948 633 €	51 388	1 €	3 467 550	3 467 550 €
25/03/05	Exercice d'options de souscription d'actions	3 500 €	29 750 €	3 500	1 €	3 471 050	3 471 050 €
18/10/05	Exercice d'options de souscription d'actions	12 750 €	108 375 €	12 750	1 €	3 483 800	3 483 800 €
30/11/05	Division du nominal par 5	-	-	13 935 200	0,20 €	17 419 000	3 483 800 €
30/11/05	Incorporation de réserves et élévation du nominal	13 935 200 €	-	-	1 €	17 419 000	17 419 000 €
29/03/06	Exercice d'options de souscription d'actions	203 750 €	183 375 €	203 750	1 €	17 622 750	17 622 750 €
28/12/06	Apport en nature (titres SMERWICK GROUP et KSK)	1 050 352 €	12 263 910 €	1 050 352	1 €	18 673 102	18 673 102 €
28/12/06	Exercice BSAR	297 €	3 861 €	297	1 €	18 673 399	18 673 399 €

### Evolution de la répartition du capital sur 3 ans

**Juin 2005** : Acquisition de 100% du capital de ID WORLD, rémunérée en partie par l'échange de 68 040 titres U10 (soit 0,4% du capital à la date de l'opération). Les titres U10 remis en échange ont été acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place en 2004.

**Mars 2006** : Complément de prix C3M, rémunéré en partie par la remise de 154 679 titres U10 (soit 0,89% du capital à la date de l'opération). Les titres U10 remis en échange ont été acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place en 2004.

**Juin 2006** : Renforcement de la participation au capital social de U10 de Thierry Lièvre, dirigeant fondateur, lui permettant ainsi de contrôler directement et indirectement 50,5% du capital social de U10.

**Décembre 2006** : Acquisition de 50,37% du capital de SMERWICK GROUP et de 51% du capital de la Société KSK, rémunérée par l'émission de 1 050 352 titres U10 (soit 5,62% du capital à la date de l'opération) dans le cadre d'une augmentation de capital social réservée à TLK, société holding de Thierry Lièvre. L'acquisition a été réalisée dans un premier temps en septembre 2006 par TLK, cette dernière ayant pris l'engagement d'apporter la totalité des titres acquis à U10 à leur prix d'achat. Cette opération a donc été réalisée sans aucune marge pour TLK, uniquement justifiée par la volonté de respecter, vis-à-vis des partenaires bancaires du Groupe, divers ratios d'endettement.

**Mai 2007** : Cession de 1 050 352 titres U10 (soit 5,62% à la date de l'opération) détenus par TLK, au profit de FINANCIERE TL. Au terme de cette opération, Thierry Lièvre contrôle directement et indirectement 53,28% du capital de U10.

**Novembre 2007** : Cession par TLK et SODEVE de l'intégralité des titres de FINANCIERE TL, propriétaire via THIERRY LIEVRE CAPITAL à la date de l'opération, de 9 949 611 titres U10 (soit 53,28% du capital) à U10 PARTENAIRES. Thierry Lièvre, Président fondateur du Groupe U10, reste

majoritaire, à hauteur de 50,1%, de ce holding de contrôle du groupe U10 créé par Thierry Lièvre et les Fonds gérés par APAX PARTNERS SA.

Ces opérations sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

Actionnaires	% de capital détenu avant opération	Nombre d'actions acquises ou émises		Prix unitaire des actions acquises ou émises		% de capital acquis	% de capital détenu après opération
		A la date de l'opération	Après split par 5 (AGE du 30/11/2005)	A la date de l'opération	Après split par 5 (AGE du 30/11/2005)		
<b>Mars 2005 : Exercice d'options de souscription d'actions</b>							
Salariés bénéficiaires	0,00%	3 500	17 500	9,50 €	1,90 €	0,10%	0,10%
<b>Juin 2005 : Echange de titres pour rémunérer l'acquisition de ID WORLD</b>							
Dirigeants fondateurs <sup>(1)</sup>	0,00%	13 608	68 040	57,30 €	11,46 €	0,39%	0,39%
<b>Octobre 2005 : Exercice d'options de souscription d'actions</b>							
Salariés bénéficiaires	0,10%	12 750	63 750	9,50 €	1,90 €	0,37%	0,47%
<b>Mars 2006 : Complément de prix acquisition C3M</b>							
Holding Financière de Tanger <sup>(2)</sup>	1,46%		154 679		12,93 €	1%	2,36%
<b>Mars 2006 : Exercice d'options de souscription d'actions</b>							
Salariés bénéficiaires	0,47%		203 750		1,90 €	1,16%	1,62%
<b>Juin 2006 : Renforcement de la participation de Thierry Lièvre par le biais de TLK<sup>(3)</sup></b>							
Thierry Lièvre <sup>(4)</sup>	45,8%		549 985		12,40 €	3,12%	50,49%
<b>Décembre 2006<sup>(5)</sup> : Apport des titres de SMERWICK GROUP et KSK à U10 par TLK</b>							
Thierry Lièvre <sup>(4)</sup>	50,49%		1 050 352		12,68 €	5,62%	53,28%
<b>Décembre 2006 : Exercices de BSAR</b>							
Détenteurs de BSAR	0,00%		297		14 €	0,00%	0,00%
<b>Mai 2007 : Cession de titres U10 de TLK<sup>(4)</sup> à FINANCIERE TL<sup>(4)</sup></b>							
Thierry Lièvre <sup>(4)</sup>	53,28%		1 050 352		12,68€	5,62%	53,28%
<b>Novembre 2007 : Cession de titres FINANCIERE TL à U10 PARTENAIRES</b>							
U10 PARTENAIRES <sup>(6)</sup>	0%	9 949 611			10,30 € <sup>(7)</sup>	53,28%	53,28%

(1) Personnes physiques dirigeant ou ayant dirigé une filiale.

(2) Holding de contrôle de C3M, contrôlée par Carlos Vicente Martinez Ribera.

(3) Holding de contrôle de U10, contrôlée par Thierry Lièvre.

(4) Directement et indirectement.

(5) AGE du 30/11/06 sous conditions suspensives, constatation définitive par le CA en décembre 2006.

(6) Indirectement, via FINANCIERE TL et THIERRY LIEVRE CAPITAL.

(7) Prix unitaire moyen.

## Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007 a mis en place un programme de rachat de ses propres actions qui s'est substitué à celui autorisé par une précédente Assemblée Générale du 23 décembre 2004, et ce, dans les conditions suivantes littéralement rapportées :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce et aux dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite

directive « Abus de Marché », entrées en application à compter du 13 octobre 2004, à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10% du capital social et ce, pour une durée de 18 mois à compter de ce jour.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à

## LE GROUPE U10

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La Société ne pourra acheter ses actions qu'à un prix unitaire au plus égal à 20 (vingt) euros (hors frais d'acquisition).

La Société ne pourra vendre, céder ou transférer par tous moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises qu'à un prix unitaire au moins égal à 6 (six) euros (hors frais de cession).

En cas d'opérations sur le capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de 1 000 000 (un million) d'euros.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire.

Un Conseil d'Administration du 14 juin 2007 a procédé au lancement effectif de ce programme de rachat d'actions.

La note d'information relative à ce nouveau programme de rachat

d'actions est disponible sur le site Internet ([www.u10.fr](http://www.u10.fr)). L'ensemble des opérations réalisées en 2007 au titre de ce programme sont présentées page 37 du document de référence.

### Capital autorisé

Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour offrir des options de souscription d'actions (stock options), aux dirigeants et membres du personnel du Groupe.

Une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2001 a mis en place un premier plan de stock options, en autorisant le Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L 225-177 à L 225-186 du Code de Commerce, pour une durée de 38 mois, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés du Groupe, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles dans la limite d'un montant nominal global maximum de 15 000 actions au prix unitaire de 38 €.

Par suite d'opérations de division du nominal des actions décidées par les Assemblées Générales Extraordinaires du 27 septembre 2002 et du 30 novembre 2005, les 15 000 actions sous option ont été remplacées par 300 000 actions sous option au prix unitaire ramené de 38 € à 1,90 €, soit 1 € de nominal, majoré d'une prime de 0,90 €.

Un Conseil d'Administration du 30 avril 2003 a décidé d'attribuer, pendant une durée de 4 ans, à des personnes désignées, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, à concurrence d'un montant nominal global de 300 000 €, correspondant à 300 000 actions au prix unitaire de 1 € de nominal, majoré d'une prime de 0,90 €, dont les conditions particulières sont détaillées dans le document de référence 2006 pages 14 et suivantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, aucune option de souscription n'a été exercée. Ce plan de « stock options » a pris fin le 30 avril 2007.

Par ailleurs, une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 23 mars 2004 a mis en place un second plan de « stock options » permettant à des salariés de souscrire à des actions de U10, dans la limite de 300 000 actions, au prix unitaire de 2,73 €, avec une délégation conférée au Conseil d'Administration, à l'effet de consentir ces options de souscriptions d'actions pendant une période de trente huit mois à compter de cette assemblée.

La délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration n'a pas été utilisée et a pris fin le 23 mai 2007.

Les caractéristiques et l'attribution du premier plan de « stock options » sont résumées dans le tableau ci-dessous :

## Résumé des options de souscription d'actions attribuées aux salariés

Date de l'Assemblée Générale	18 décembre 2001
Date du Conseil d'Administration	30 avril 2003
Nombre total d'options autorisées	300 000
Nombre d'options attribuées :	300 000
- aux mandataires sociaux	250 000
- aux salariés	50 000
Nombre total d'actions souscrites :	285 000
- par les mandataires sociaux	250 000
- par les salariés	35 000
Nombre de personnes concernées :	7
- les mandataires sociaux (Joël Desmaris)	1
- les salariés	6
Période d'exercice des options	4 ans à compter du 30 avril 2003
Date d'expiration des options	30 avril 2007
Nombre d'options souscrites jusqu'au 30 avril 2007	285 000
Nombre d'actions souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007	0
Nombre d'options annulées	0
Nombre d'options restantes à l'expiration du plan	15 000

## Autres résolutions

Il n'existe pas d'autre résolution en cours de validité que celles mentionnées ci-dessus.

## Capital potentiel

### Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables (BSAR)

Dans le cadre de l'emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions remboursables (OBSAR) émis en février 2006, 2 750 000 BSAR ont été créés, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de l'Assemblée Générale	30 novembre 2005
Date du Conseil d'Administration	26 janvier 2006
Période de souscription de l'OBSAR	du 3 au 15 février 2006
Nombre total de BSAR créés	2 750 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	2 750 000
Période d'exercice des BSAR	7 ans à compter du 1er mars 2006
Prix d'exercice des BSAR	14,00 €
Remboursement anticipé des BSAR	La Société pourra, à son seul gré, procéder à tout moment, au remboursement anticipé des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 €. De tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne sur les dix séances de Bourse qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits des cours de clôture de l'action et de la parité d'exercice en vigueur lors desdites séances de Bourse, excède 18,20 €. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR, les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR jusqu'à la date fixée pour le remboursement des BSAR.
Nombre de BSAR exercés jusqu'au 31 décembre 2007	297 en totalité sur l'exercice clos le 31/12/06, dont 0 par Thierry Lièvre
Nombre d'actions souscrites jusqu'au 31 décembre 2007	297
Nombre de BSAR exercés et nombre d'actions souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007	0
Cotation	A compter du 6 mars 2006, séparément des obligations, sous le numéro de code ISIN FR 0010286542

## LE GROUPE U10

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

En cas d'exercice intégral des BSAR décrits ci-dessus et sur la base du capital actuel, la dilution générée serait de l'ordre de 12,83%. Aucun BSAR n'a été attribué aux salariés. Par l'intermédiaire de U10 Partenaires, Thierry Lièvre détient indirectement 50,1% des 1.851.817 BSAR appartenant à THIERRY LIEVRE CAPITAL. Les covenants liés à l'emprunt

obligataire sont présentés au paragraphe «Risque de liquidité» du rapport de gestion en page 31 du document de référence.

### Autres titres

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

## Titres non représentatifs du capital

### Obligations

Dans le cadre de l'emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions remboursables (OBSAR) émis en février 2006, 2 750 000 obligations ont été émises, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de l'Assemblée Générale	30 novembre 2005
Date du Conseil d'Administration	26 janvier 2006
Période de souscription de l'OBSAR	du 3 au 15 février 2006
Nombre total d'obligations émises	2 750 000
Date de jouissance et de règlement	1er mars 2006
Valeur nominale unitaire	14,00 €
Prix d'émission des OBSAR	14,50 €
Durée et vie moyenne	La durée de vie totale de l'emprunt est de 5 ans Intérêt Euribor 3 mois + 1% l'an, payable trimestriellement à terme échu les 1er mars, 1er juin, 1er septembre et 1er décembre de chaque année, et pour la première fois le 1er juin 2006 pour la période courant du 1er mars 2006 inclus au 1er juin 2006.
Amortissement normal	Les obligations seront amorties en totalité le 1er mars 2011 par remboursement au pair, soit 14 € par obligation.
Amortissement anticipé	<b>Par rachats :</b> la Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations soit par des rachats en Bourse, soit par des offres publiques de rachat ou d'échange. <b>Par remboursement :</b> la Société pourra, à son seul gré, à toute demande de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter du 1er juin 2006 au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations restant en circulation au pair soit 14 €, majoré du montant d'intérêts correspondant à la période d'intérêt se terminant à la date de remboursement anticipé.
Cotation	A compter du 6 mars 2006, séparément des BSAR, sous le numéro de code ISIN FR 0010286526.

## Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2008 sont les suivantes :

Actionariat	Actions	%	Droits de vote	%
THIERRY LIEVRE CAPITAL (détenue par U10 PARTENAIRES)	7 796 244	41,75%	15 592 488	55,05%
FINANCIERE TL (détenue par U10 PARTENAIRES)	2 153 367	11,53%	2 153 367	7,61%
U10 PARTENAIRES * (directement)	318 857	1,71%	318 857	1,13%
Sous-total U10 PARTENAIRES	10 268 468	54,99%	18 064 712	63,78%
TLK **	231 793	1,24%	231 793	0,82%
Autres	8 173 138	43,77%	10 026 216	35,40%
<b>Total</b>	<b>18 673 399</b>	<b>100,00%</b>	<b>28 322 722</b>	<b>100,00%</b>

\* détenue à 50,1% par Thierry Lièvre

\*\* détenue à 99,5% par Thierry Lièvre

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 31 mai 2007 sont les suivantes :

Actionnariat	Actions	%	Droits de vote	%
THIERRY LIEVRE CAPITAL	7 796 244	41,75%	15 592 488	55,12%
FINANCIERE TL	2 153 367	11,53%	2 153 367	7,61%
Thierry Lièvre	1	0,00%	1	0,00%
Sous-total Thierry Lièvre	9 949 612	53,28%	17 745 856	62,73%
Autres	8 723 787	46,72%	10 542 425	37,27%
<b>Total</b>	<b>18 673 399</b>	<b>100,00%</b>	<b>28 288 281</b>	<b>100,00%</b>

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 31 mai 2006 sont les suivantes :

Actionnariat	Actions	%	Droits de vote	%
THIERRY LIEVRE CAPITAL	7 796 245	44,24%	15 592 490	54,67%
Thierry Lièvre	278 015	1,58%	527 760	1,85%
Sous-total Thierry Lièvre	8 074 260	45,82%	16 120 250	56,52%
Autres	9 548 490	54,18%	13 399 654	43,48%
<b>Total</b>	<b>17 622 750</b>	<b>100,00%</b>	<b>28 519 904</b>	<b>100,00%</b>

## Franchissement de seuils statutaires

Les déclarations de franchissement de seuils portées à la connaissance de la Société sont les suivantes :

- 22 février 2005 : franchissement à la baisse du seuil de 5% des droits de vote par la société de gestion IDE,
- 16 mars 2005 : franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital par la société de gestion IDE,
- 22 juin 2006 : franchissement à la hausse directement et indirectement des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, du tiers et de 50% du capital et des droits de vote par Thierry Lièvre, les sociétés FINANCIERE TL et TLK contrôlées et dirigées par Thierry Lièvre, de concert avec la société Sodève et Christian Tachon, Thierry Lièvre demeurant prédominant,
- 7 novembre 2007 : franchissement à la baisse directement et indirectement des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, du tiers et de 50% du capital et des droits de vote par les sociétés TLK et SODEVE, de concert,
- 7 novembre 2007 : franchissement à la hausse, par U10 PARTENAIREs,

indirectement par l'intermédiaire des sociétés FINANCIERE TL et THIERRY LIEVRE CAPITAL qu'elle contrôle intégralement, des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de U10,

- 7 novembre 2007 : franchissement à la hausse par TLK et APAX, de concert des seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, du tiers et 50% du capital et des droits de vote de U10.

Ces franchissements de seuils du 7 novembre 2007 résultent de l'acquisition par U10 PARTENAIREs de l'intégralité du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE TL.

Par ailleurs, U10 PARTENAIREs a précisé détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de THIERRY LIEVRE CAPITAL, 1 851 817 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) donnant droit, par souscription, à 1 851 817 actions U10. En outre, U10 PARTENAIREs a précisé détenir indirectement, par l'intermédiaire de THIERRY LIEVRE CAPITAL, 789 737 OBSAR, étant précisé qu'une OBSAR donne droit par souscription à une action.



## LE GROUPE U10

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

Le franchissement à la hausse des seuils du tiers du capital et des droits de vote de U10 par U10 PARTENAIRES et le concert composé de la société TLK et APAX PARTNERS, ont donné lieu au constat par l'Autorité des Marchés Financiers, qu'il n'y avait pas matière au dépôt obligatoire d'un projet d'offre (Décision 207C2460 du 8 novembre 2007 publiée au Bulletin Officiel (BALO) du 12 novembre 2007).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires dont la participation est supérieure à 5%.

### Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents, hors droits de vote doubles présentés page 9 du document de référence.

#### Notifications de droits de vote en vertu de la législation nationale

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de personne non membre d'un organe d'administration ou de direction qui détient directement ou indirectement un pourcentage de capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable.

#### Contrôle

Les données présentées ci-après sont extraites du dernier relevé d'actionariat au 31 mars 2008, sur la base d'un capital composé de 18 673 399 actions représentant 28 322 722 droits de vote.

La participation directe et indirecte de Thierry Lièvre dans U10 s'établissait au 31 mai 2007 à 9 949 612 actions et 17 745 856 droits de vote, représentant respectivement 53,28% du capital et 62,73% des droits de votes. Par ailleurs, Thierry Lièvre détenait indirectement par l'intermédiaire de THIERRY LIEVRE CAPITAL 67% des BSAR, soit 1 849 450 BSAR.

Le 7 novembre 2007, APAX PARTNERS S.A., acteur majeur du private equity en France, est entré au capital de la société U10 PARTENAIRES, holding de contrôle du Groupe U10. Thierry LIEVRE, Président fondateur du Groupe U10, reste majoritaire du holding U10 PARTENAIRES à hauteur de 50,1%. A ses côtés, les Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. détiennent 49,9% du capital. La société U10 PARTENAIRES a acquis l'intégralité du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE TL.

Cette opération s'est déroulée de la manière suivante :

- Constitution de la société U10 PARTENAIRES, le 23 octobre 2007,
- Acquisition par la société U10 PARTENAIRES, le 7 novembre 2007, de 376 911 actions de la société FINANCIERE TL, de 2 367 obligations U10 et de 2 367 BSAR U10, détenus par la société SODEVE,
- Acquisition par la société U10 PARTENAIRES, le 7 novembre 2007, de 7 013 500 actions de la société FINANCIERE TL, détenues par la société TLK.

L'opération a fait l'objet d'une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique d'achat, à laquelle l'AMF a répondu favorablement par décision 207C2460. Cette décision a été publiée le 8 novembre 2007 sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

S'agissant du contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire, l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil, le respect des règles en vigueur, découlant de la loi et des statuts et de la bonne gouvernance, contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré. Par ailleurs, certaines décisions concernant U10 sont soumises à avis ou autorisation préalable du Comité de Surveillance de U10 PARTENAIRES.

A l'issue des opérations du 7 novembre 2007, U10 PARTENAIRES détient directement et indirectement 9 949 611 actions et 17 745 856 droits de vote, représentant respectivement 53,28% et 62,74%. Par ailleurs, U10 PARTENAIRES détient indirectement par l'intermédiaire de la société THIERRY LIEVRE CAPITAL 67% des BSAR, soit 1 849 450 BSAR.

#### Changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord qui pourrait entraîner un changement de contrôle.

### Pacte d'actionnaires

Néant.

### Nantissements, inscriptions, garanties

Des inscriptions portant sur des biens faisant l'objet de contrat de location ou de crédit-bail (voitures, photocopieurs, micro-ordinateurs...) ont été prises par les établissements propriétaires desdits biens.

Dans le cadre de sa souscription à l'emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions remboursables (OBSAR) en février 2006, THIERRY LIEVRE CAPITAL a également consenti des nantissements d'obligations U10 au profit de plusieurs établissements bancaires (FORTIS, BANQUE PALATINE et CIC LYONNAISE DE BANQUE) lui ayant accordé un prêt en vue du financement de l'opération. Ces prêts arrivent à échéance le 1er mars 2011, date à laquelle les nantissements seront levés. Au 31 mars 2007, le nombre d'obligations nanties s'élève à 789 737.

Il n'existe pas d'autre nantissement de titres U10 significatif, porté à la connaissance de la Société.

### Dividendes

Le paiement des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'Assemblée Générale ou à défaut, par le Conseil d'Administration, dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.



Le Conseil d'Administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution, un ou plusieurs acomptes sur dividendes.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions.

La politique de distribution des dividendes de U10 est notamment fonction des résultats dégagés par la Société. En 2007, U10 a versé un montant total de dividendes de 8 029 561 € correspondant à 90% du résultat net part du Groupe. La Société proposera à l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2008 de distribuer le même montant de dividende, sans présager de l'évolution future de la politique de dividende de la société. Elle ne procède généralement pas au paiement d'acompte sur dividende. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État conformément au Code de Commerce.

Les dividendes versés à chaque action au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
2006	8.029.561,57 € <sup>(1)</sup>	/
2005	2.643.412,50 € <sup>(2)</sup>	/
2004	2.429.735,00 € <sup>(2)</sup>	/

(1) dividendes éligibles à l'abattement de 40% depuis 2006

(2) dividendes éligibles à l'abattement de 50% en vigueur en 2005

Il est rappelé qu'aux termes d'une AGE du 30 novembre 2005, la valeur nominale des actions U10 a été divisée par 5.



## LE GROUPE U10

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

### Évolution du cours de Bourse

La Société a été inscrite sur le Marché Libre d'Euronext Paris le 2 décembre 1999 puis transférée sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris le 2 juillet 2004 (Eurolist Compartiment B, code ISIN FR0000079147). Les titres ne sont admis sur aucune autre place financière.

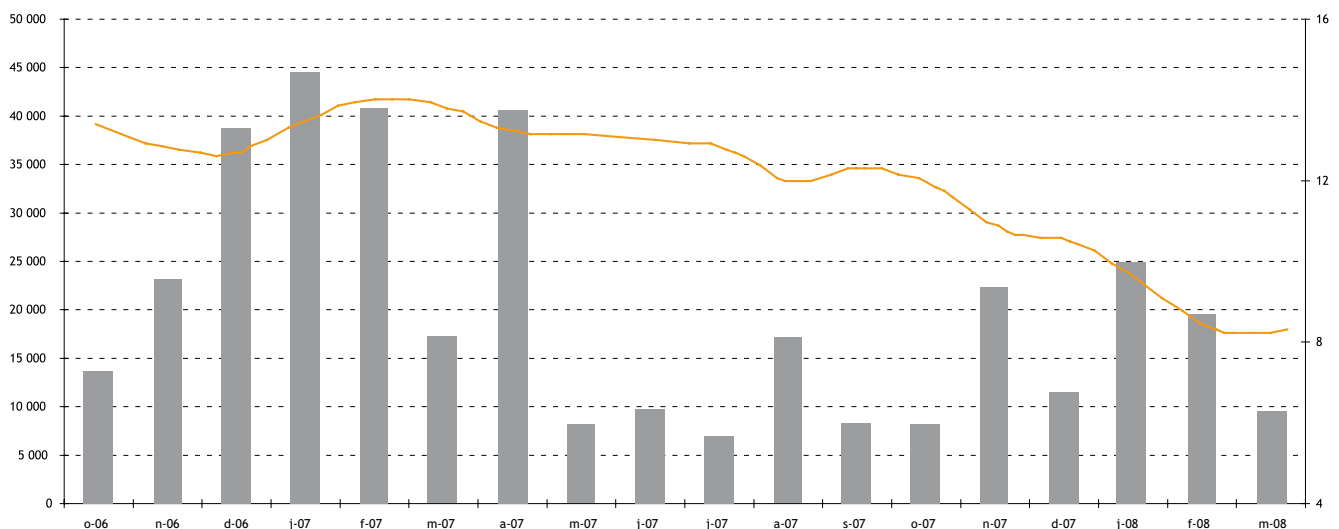
Sur les 18 derniers mois, l'évolution du cours du titre a été la suivante :

Date	Plus haut	Plus bas	Cours moyen	Volume moyen	Capitalisation <sup>(1)</sup>
octobre-06	13,38	12,20	12,65	14 195	236 159 082
novembre-06	12,30	10,80	11,93	23 466	222 825 521
décembre-06	12,39	11,27	11,75	39 371	219 333 813
janvier-07	13,42	11,90	12,76	44 842	238 221 644
février-07	14,09	12,81	13,50	41 382	252 146 907
mars-07	13,85	12,31	13,20	17 651	246 556 770
avril-07	13,21	11,88	12,43	41 011	232 149 662
mai-07	12,93	12,01	12,31	8 370	229 878 030
juin-07	12,50	11,67	12,16	9 864	227 077 424
juillet-07	12,30	11,19	11,90	7 294	222 179 496
août-07	12,20	9,90	10,84	17 527	202 346 575
septembre-07	11,89	10,55	11,26	8 416	210 290 483
octobre-07	11,04	10,00	10,67	8 495	199 228 930
novembre-07	10,16	7,97	9,26	22 495	172 941 138
décembre-07	9,34	8,30	8,84	11 851	165 063 019
janvier-08	8,95	6,25	7,56	25 189	141 221 824
février-08	6,50	5,66	6,11	19 834	114 076 684
mars-08	6,42	5,41	6,08	9 701	113 563 750

<sup>(1)</sup> Calculée sur la base du cours moyen de la période et du nombre d'actions au 31 mars 2008, soit 18 673 399.

Volume moyen

Cours moyen en €



## Renseignements concernant l'activité de la Société

### Présentation de la Société et du Groupe

#### Bref historique

La SARL L3C, société historique du Groupe U10, spécialisée dans les produits liés à la décoration d'intérieur, a été créée en 1994. En 1999, année de son inscription au Marché Libre de la Bourse de Paris, L3C réalise un chiffre d'affaires de 10 M€.

A partir de 2001, L3C développe une politique de croissance externe, les premières acquisitions portant sur des sociétés proposant des gammes d'articles complémentaires à celles de L3C : acquisitions de FRED OLIVIER (2001) et de DECORDIS (2002).

En 2003, les acquisitions de PRA et CODICO permettent au Groupe d'élargir son offre à d'autres univers de consommation et transforment radicalement la taille du Groupe qui franchit la barre symbolique des 100 M€ de chiffre d'affaires dès 2004, 10 ans après sa création.

Cette même année 2004, le Groupe change de marché de cotation en bourse, pour désormais être coté sur le marché officiel de l'Euronext.

2005 et 2006 sont, en France, deux années marquées par de nouvelles acquisitions, ID WORLD puis DUTEXDOR, qui enrichissent l'offre du Groupe dans de nouveaux univers de produits.

Parallèlement, en 2004, le Groupe entame son expansion internationale, avec l'acquisition de C3M, société de droit espagnol. Le dispositif du Groupe sera complété dès 2006 de manière très significative avec l'acquisition de SMERWICK GROUP, société de droit Hongkongais disposant d'un important bureau de représentation à Shanghai qui représente son véritable centre opérationnel.

#### Organisation du Groupe

Le Groupe est organisé sous forme de services centraux et de sociétés opérationnelles :

- U10, société mère, LOG10 et INFO10 constituent le pôle des « services centraux » du Groupe,
- L3C, DECOR10, CODICO et COD'EVENTS (via COD10), ID WORLD, PRA et SENTEUR ET BEAUTE, DUTEXDOR (via UTEX), C3M, SKYMART INTERNATIONAL, et SMERWICK GROUP sont les filiales opérationnelles du Groupe, réparties entre les deux pôles "full services" et "trading & full container".

Les équipes administratives et financières sont regroupées au sein de la société mère, U10, qui assure la politique d'ensemble du Groupe, son développement et sa stratégie.

U10 réalise également un certain nombre de prestations à destination des filiales. En cela, U10 est scindée en deux secteurs d'activité distincts : un secteur d'activité financier, non assujéti à la TVA et un secteur de prestations de services, assujéti à la TVA.

Outre les prestations générales de conseil et d'assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière et commerciale, les prestations assurées concernent la coordination des politiques commerciales, le développement des grands comptes, la gestion des comptes clients, la tenue de la comptabilité, le contrôle de gestion et reporting, le contrôle interne, la gestion des payes et la politique de ressources humaines, la gestion de trésorerie et les couvertures de taux et de devises, le contrôle et l'assistance juridique. U10 détermine avec chaque filiale les modalités pratiques des prestations de telle manière qu'elles puissent être fournies dans les meilleures conditions. Les prestations sont facturées au coût du marché lorsque celui-ci est déterminable ou, à défaut, au coût de revient majoré sur une base forfaitaire. U10 met également des fonds à disposition de ses filiales par le biais de la convention de gestion centralisée de trésorerie mise en place.

La société LOG10, créée en 2005, est une filiale de services à vocation transversale. Cette société spécialisée en logistique (réception, magasinage, distribution) a pour objectif de conseiller l'ensemble des centres logistiques du Groupe, dans le but de rationaliser les coûts et d'optimiser les méthodes, et de piloter un certain nombre des centres logistiques français.

La société INFO10 centralise le système d'information du Groupe et assure l'ensemble des prestations de développement et d'assistance informatique aux filiales.

Cette structure de fonctionnement répond à la volonté du Groupe de laisser aux filiales opérationnelles autonomie et responsabilité dans leur métier de créateur de gammes, de gestion des approvisionnements et de commercialisation, tout en leur garantissant un niveau de services élevé pour tout ce qui concerne les fonctions support.

Les sociétés opérationnelles sont réparties sur les deux pôles "full services" et "trading & full container" :

- Pour le "full services" : L3C et DECOR10, CODICO et COD'EVENTS, ID WORLD, PRA, DUTEXDOR, soit toutes les sociétés françaises.
- Pour le "trading & full container" : C3M, SKYMART INTERNATIONAL et SMERWICK GROUP, soit les sociétés étrangères.

SMERWICK GROUP est un partenaire de longue date de certaines filiales françaises du Groupe U10 en Chine. Les sociétés du Groupe s'approvisionnent auprès de Smerwick pour un certain nombre d'articles entrant dans leurs gammes (la répartition du CA consolidé exclut les ventes intra groupes).

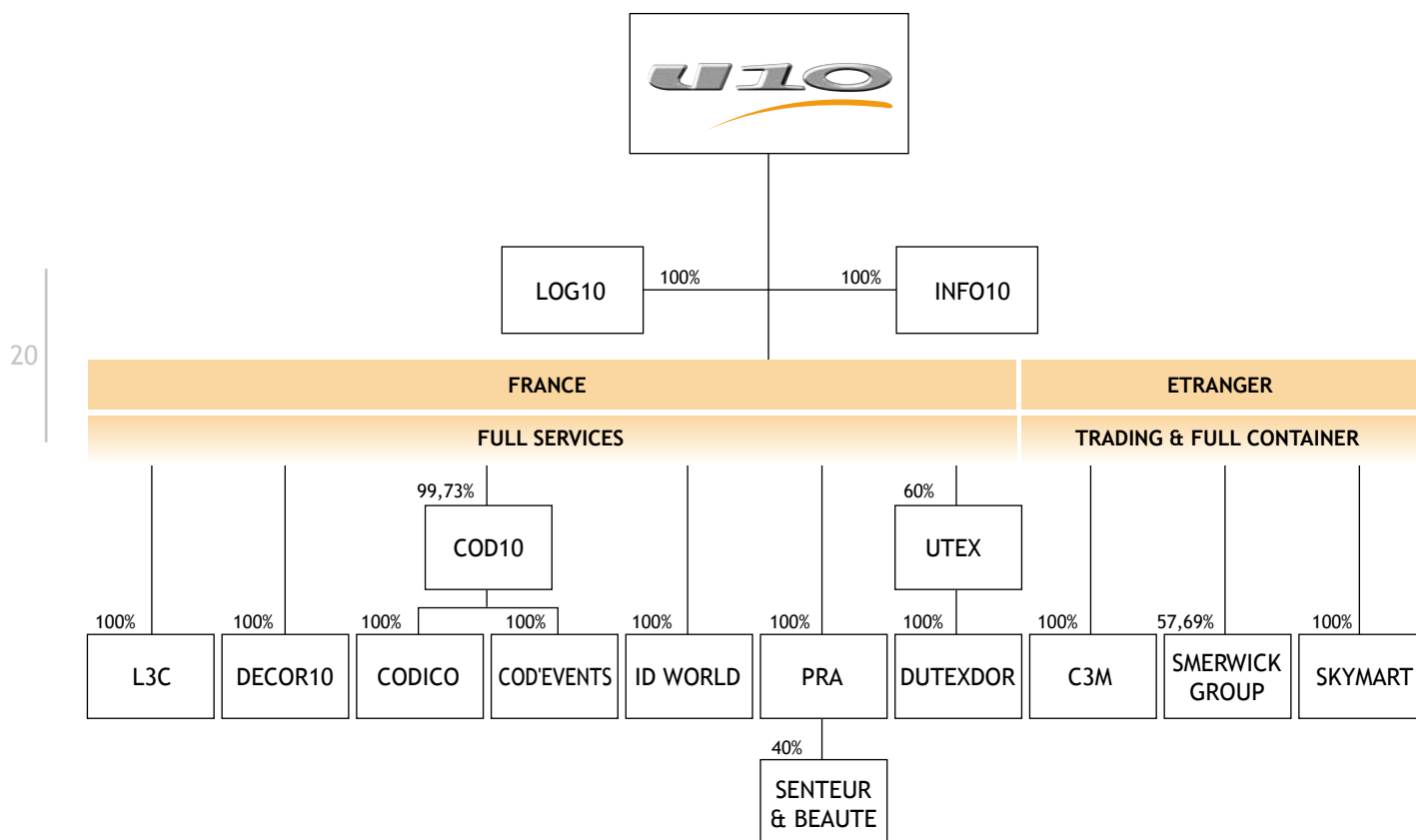
Le "full services" développé en France exige un niveau de service très développé et différent des besoins des grands clients internationaux du pôle "trading & full container". C'est à ce titre que les deux pôles se complètent. Par l'acquisition de SMERWICK GROUP, le Groupe propose aujourd'hui des gammes clé en main à l'exportation à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

## LE GROUPE U10

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

### Organigramme juridique des sociétés du Groupe

Au 31 mars 2008, les activités du Groupe sont organisées selon le schéma simplifié ci-après <sup>(1)(2)</sup>



(1) Certaines filiales ne figurent pas dans cet organigramme simplifié : PROMOSTAR, qui n'est pas consolidée et les filiales de SMERWICK GROUP, représentant ensemble une entité autonome.

(2) U10 a cédé, le 27 février 2008, sa participation dans la société KSK qui n'apparaît donc plus dans cet organigramme.

**U10**  
1, place Verrazzano, CP 610, 69258 Lyon Cedex 09

**LOG10**  
1, place Verrazzano, CP 610, 69258 Lyon Cedex 09

**INFO10**  
1, place Verrazzano, CP 610, 69258 Lyon Cedex 09

**L3C**  
Avenue des Granges, 69240 Bourg de Thizy

**DECOR10**  
ZI Seyssuel, Route de Chasse, BP 11, 38206 Vienne cedex

**COD10**  
7 rue Ampère, BP 30317, Geispolsheim Gare, 67411 Illkirch cedex

**CODICO**  
7 rue Ampère, BP 30317, Geispolsheim Gare, 67411 Illkirch cedex

**COD'EVENTS**  
17 rue de Bayonne, 67100 Strasbourg

**ID WORLD**  
23/25 rue du Port Marly, 78750 Mareil Marly

**PRA**  
7 rue Ampère, 67118 Geispolsheim

**UTEX**  
15 avenue du Parc de l'Horloge, 59840 Perenchies

**DUTEXDOR**  
15 avenue du Parc de l'Horloge, 59840 Perenchies

**SENTEUR ET BEAUTE**  
avenue de l'Hermione, Le Grand Pavois 30240 Port Camargue

**C3M**  
Edificio Albufera Planta, 13 Plaza Alqueria de la Culla n°4, 46910 Alfafar Valencia, Espagne

**SMERWICK GROUP**  
2F May Fair Tower, 83 FuMin Road, 200040 Shanghai, China

**SKYMART INTERNATIONAL**  
4th Floor A, Qiao Yuan Mansion, 758 Xi Zang Nan Road 200011 Shanghai, China

## Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées présentées ci-après, relatives aux trois derniers exercices, sont extraites des comptes consolidés. Elles ont été vérifiées par les Commissaires aux comptes de la Société dont les rapports sur les comptes consolidés figurent :

- à la page 83 du document de référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
- à la page 76 du document de référence 2006 pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
- à la page 82 du document de référence 2005 pour l'exercice clos au 31 décembre 2005,

Les informations portant sur les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 doivent être lues conjointement avec les comptes consolidés contenus dans le chapitre « Eléments financiers de l'exercice 2007 » page 60 et le rapport de gestion contenu dans le chapitre « Assemblée générale du 22 mai 2008 » page 26 du document de référence.

Des informations financières détaillées par pôles d'activité sont par ailleurs présentées dans le rapport de gestion qui figure page 26 du document de référence.

K€	2007	2006	2005
<b>Normes IFRS</b>			
<b>Compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires	210 858	175 779	121 778
Produits des activités ordinaires	209 652	174 639	121 055
Résultat opérationnel courant	21 948	17 904	16 894
Résultat opérationnel	21 887	17 655	16 515
Résultat net	12 189	10 384	9 695
<b>Bilan</b>			
Actifs non courants	60 183	58 851	37 430
Dont écarts d'acquisition	51 896	51 599	31 627
Actifs courants	107 910	100 567	70 826
Dont disponibilités et quasi-disponibilités	15 002	17 884	7 409
Capitaux propres	67 969	67 628	43 245
Passifs non courants	43 350	46 474	19 086
Dont dettes financières LT	42 576	45 507	18 940
Passifs courants	56 775	45 317	45 925
Dont dettes financières LT < 1 an	3 123	3 558	4 500
Dont dettes financières CT	25 320	20 076	21 618
Total de bilan	168 094	159 418	108 257
<b>Flux nets de trésorerie</b>			
Généré par l'activité	8 492	5 935	7 579
Lié aux opérations d'investissements	-4 487	-32 250	-6 632
Lié aux opérations de financement	-12 713	32 455	-2 393
Marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant / produits des activités ordinaires)	10,5%	10,3%	14,0%
Marge opérationnelle (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires)	10,4%	10,1%	13,6%
Marge nette (résultat net / produits des activités ordinaires)	5,8%	5,9%	8,0%
Dettes financières nettes / Capitaux propres	82%	76%	87%
Dettes financières long terme / Capitaux propres	67%	73%	54%
Résultat net / Fonds propres	18%	15%	22%
BFR au bilan (en % du CA)	31%	35%	36%
BFR économique (en % du CA pro forma ; le CA pro forma est déterminé au § 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés)	31%	30%	35%
Résultat financier / CA	-2,3%	-1,7%	-1,3%
Dettes financières nettes / EBE (EBE = résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions)	227%	259%	203%

Après plusieurs années consacrées à des opérations de croissance externe et une année 2006 marquée par divers chantiers de restructuration et d'organisation, l'année 2007 a permis de consolider les organisations et d'atteindre les objectifs que le Groupe s'était fixé.

## LE GROUPE U10

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

### Trésorerie et capitaux

En 2007, les flux nets de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 8 492 K€, constitués à hauteur de 13 756 K€ par la marge brute d'autofinancement. Une partie de cette dernière a été consommée par l'augmentation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (-5 264 K€). Les stocks ont enregistré une augmentation significative en lien avec le lancement de nouvelles gammes à la fin de l'année 2007. Corrélativement, le poste fournisseurs est en hausse de 4 120 K€. Malgré une augmentation du poste clients de 6 326 K€, le ratio BFR économique (voir tableau ci-dessus) est stable, passant de 30% à 31% du CA.

Les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements se sont élevés à - 4 487 K€. Ils sont liés pour l'essentiel à l'acquisition de 7,32% supplémentaires du capital de Smerwick Group (pour la somme de 1 958 K€) et à l'acquisition d'immobilisations corporelles dans l'ensemble du Groupe (2 338 K€).

Quant aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement, ils présentent un solde négatif de -12 713 K€, dont -9 030 K€ de dividendes versés aux actionnaires du Groupe et aux actionnaires minoritaires des filiales. Le Groupe a par ailleurs procédé au remboursement d'emprunts pour la somme de 3 842 K€.

La trésorerie nette (disponibilités nettes des concours bancaires courants) passe ainsi de -2 043 K€ à -10 133 K€, dont plus de 80% en euros.

Les comptes sociaux, les comptes consolidés et leur annexe sont présentés page 60 et suivantes du document de référence.

### Clientèle du Groupe

Une offre au service des importateurs / grossistes et de la distribution

Alors que le consommateur final des produits U10 est essentiellement constitué du grand public, les ventes de U10 sont principalement concentrées, à partir des filiales françaises sur le monde de la distribution spécialisée, à partir des filiales étrangères sur les importateurs / grossistes et sur la distribution au niveau mondial.

La particularité de l'offre U10, du fait de la dimension « design » de son offre, permet au Groupe de bénéficier d'un potentiel de clientèle très important et international, qui justifie des ambitions de développement très significatif à terme.

Dès à présent, 5 des 10 premiers clients du Groupe sont des clients non français, dont la présence parmi les clients majeurs du Groupe témoigne du succès de cette politique d'internationalisation.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent ensemble 45,2% du chiffre d'affaires consolidé, le premier client représentant 11,3%.

### Informations sommaires sur la dépendance éventuelle de U10

U10 ne détient aucun brevet et, compte tenu de la multiplicité des produits distribués, elle n'est dépendante d'aucun propriétaire de brevet.

L'informatique est organisée autour du progiciel intégré (ERP) X3 d'Adonix. U10 dispose d'une autonomie partielle grâce à son équipe de développement informatique.

U10 a recours à un nombre très important de fournisseurs et n'est lié à aucun sous forme d'un contrat le mettant en situation de dépendance.

U10 n'est dépendante d'aucun organisme financier, tant en ce qui concerne le contrôle de son capital qu'en ce qui concerne la gestion de sa trésorerie.

### Les moyens humains et la politique sociale

Le métier du Groupe s'articule autour de la conception de lignes de produits coordonnés et complémentaires sous forme de rayons clé en main, la recherche de fabricants, la logistique d'approvisionnement et la logistique de distribution. Le niveau d'expertise et de compétence des équipes du Groupe est un élément déterminant.

La politique de gestion des ressources humaines est soucieuse de respecter les valeurs du Groupe et les spécificités qui ont permis son succès. C'est ainsi que :

- la diversité des métiers exercés, la pluralité des sites géographiques à partir desquels U10 opère et la forte culture de service dédiée aux clients, ont conduit le Groupe à retenir un mode d'organisation fondé sur des centres de profits à taille humaine, privilégiant l'épanouissement professionnel de chacun et la proximité de la relation avec les clients,
- l'autonomie et le sens des responsabilités sont deux valeurs essentielles dans la gestion des ressources humaines. C'est notamment sur elles que U10 s'appuie pour mener son développement.

Au 31 décembre 2007, le Groupe comptait 478 collaborateurs dont la répartition par fonction est la suivante :

	2007	2006	2005
Marketing / Communication	22	18	6
Achats	42	43	26
Commercial	80	77	60
Logistique	244	186	69
Administration / Finances	75	65	31
Informatique	15	12	5
Production	0	0	5
<b>Total</b>	<b>478</b>	<b>401</b>	<b>202</b>

L'évolution des effectifs entre 2005 et 2006 s'explique principalement par l'acquisition de DUTEXDOR et de SMERWICK GROUP.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a continué le développement et la professionnalisation de ses équipes en renforçant notamment les effectifs des services logistiques et administratifs.

## Politique d'investissement

Après plusieurs années marquées par de nombreuses opérations de croissance externe, le Groupe a, au cours de l'année 2007, renforcé sa participation dans sa filiale SMERWICK GROUP par l'acquisition en cash de la moitié du bloc de 15% détenu par l'ancien actionnaire majoritaire, André CHOURAQUI. A l'issue de cette opération réalisée le 10 mai 2007, U10 détient désormais 57,69% de la filiale SMERWICK GROUP et Laurent SOLOMON, Président de SMERWICK, 42,31%.

Précédemment, sur la période 2005-2006, le Groupe a :

- versé un capital de 100 KUS\$ pour la constitution de la société SKYMART INTERNATIONAL, détenue à 100%, en mars 2005,
- acquis 100% des titres de la société ID WORLD pour un montant de 5 570 K€, dont 4 780 K€ en cash et le solde par échange de titres, en avril 2005,
- versé un capital de 37 K€ pour la constitution de la société LOG10, détenue à 100%, en juillet 2005,
- versé un complément de prix pour l'acquisition de la société C3M, pour un montant de 6 000 K€, dont 4 000 K€ en cash financé au moyen de fonds levés dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) de février 2006 et le solde par remise de titres U10, acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale mixte du 23 décembre 2004,
- acquis 60% de la société DUTEXDOR, en avril 2006, par l'intermédiaire de la société UTEX, constituée à cet effet, pour un montant de 13 000 K€, financés au moyen de fonds levés dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) de février 2006,
- versé un capital de 2 730 K€, en mai 2006, financé au moyen de fonds levés dans le cadre de l'emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR), pour la constitution de la société UTEX, détenue à 60%,
- acquis respectivement 50,37% et 51% des sociétés SMERWICK GROUP et KSK, en décembre 2006, pour un montant de 13 314 K€ par attribution de titres U10, sous forme d'augmentation de capital réservée à TLK, qui dans un premier temps a réalisé l'acquisition.

A l'exception des bâtiments de stockage acquis par le biais de crédits baux immobiliers et présentés ci-après dans la rubrique «Propriétés immobilières, usines et équipements», les autres investissements sont peu importants et concernent les matériels et logiciels informatiques, le matériel de manutention et de stockage ainsi que le mobilier de bureau.

Le Groupe n'a pas pris d'engagement ferme concernant d'autres investissements significatifs.

## Propriétés immobilières, usines et équipement

U10 utilise des bâtiments d'une surface d'environ 100 000 m<sup>2</sup> dont près de 90 000 m<sup>2</sup> sont consacrés au stockage des marchandises. Par ailleurs, plusieurs showrooms, d'une surface totale de 6 000 m<sup>2</sup> sont exploités à des fins commerciales. Enfin, les surfaces restantes sont, pour l'essentiel, dédiées aux bureaux. Ces bâtiments sont soit loués directement par les filiales et sont alors situés près des sièges sociaux, soit utilisés par le biais de sociétés logistiques. Ces dépôts, à partir desquels les clients sont livrés, concernent l'activité full services.

Seuls les bâtiments de Bourg de Thizy, représentant une surface totale de 10 837 m<sup>2</sup>, ont fait l'objet d'acquisition par le Groupe par le biais de crédits baux immobiliers sur 15 ans. Les tranches ont été acquises respectivement en 1997, 1999 et 2004. Au 1<sup>er</sup> juillet 2007, le Groupe a procédé par anticipation à la levée d'option pour une partie des bâtiments représentant 2 355 m<sup>2</sup>, y compris les terrains. Au total, les bâtiments pris en crédit bail sont comptabilisés pour une valeur brute de 1 955 K€ (terrains compris).

En janvier 2007, U10 par le biais de sa filiale L3C, a déposé un permis de construire pour un nouveau bâtiment de stockage à Bourg de Thizy, bâtiment d'une surface de 9 154 m<sup>2</sup>, d'une valeur de 5 400 K€. Cette opération est financée à hauteur de 500 K€ par une subvention allouée par le département et par un crédit bail immobilier pour le solde, soit 4 900 K€, qui s'étale sur une durée de 11 ans et 9 mois. Le contrat de crédit bail a été signé le 18 janvier 2008. Le bâtiment est en cours de construction et devrait être livré en mai 2008.

Tous les autres bâtiments sont loués soit à des tiers, soit à des SCI contrôlées par des dirigeants historiques de filiales du Groupe. Dans ce cas, les loyers reflètent les conditions normales du marché locatif. Ils ont fait l'objet d'attestations d'équité quant à leur montant.

Il n'existe pas d'autres immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe.

## Développement durable

Risques industriels et liés à l'environnement : U10 ayant développé une activité de concepteur de gammes, dont la fabrication est assurée par des tiers, les conséquences directes de l'activité du Groupe sur l'environnement sont faibles.



## LE GROUPE U10

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

### Contrats importants

Dans les deux années précédant immédiatement la publication du document de référence 2007, la Société a signé les contrats importants suivants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) :

- opération financière significative sur le début de l'année 2006 avec l'émission d'un emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) pour un montant de 38 500 K€ au titre de la dette obligataire et de 1 375 K€ au titre de BSAR. Le descriptif détaillé des conditions de cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 27 janvier 2006 sous le n°06-027. Les principales caractéristiques de cette opération sont présentées aux rubriques «Capital autorisé » page 12, «Capital potentiel» page 13 et «Titres non représentatifs du capital» page 14,
- contrat d'acquisition de 60% du capital de la société DUTEXDOR avec prise de contrôle au 1er avril 2006,
- contrat d'acquisition de respectivement 50,37% et 51% du capital des sociétés SMERWICK GROUP et KSK avec prise de contrôle au 1er juillet 2006,
- cession de 60% du capital de la société SENTEUR ET BEAUTE par l'intermédiaire de sa filiale PRA, le 19 février 2007,
- acquisition de 7,32% du capital de la société SMERWICK GROUP, portant la participation d'U10 au sein de SMERWICK GROUP à 57,69%, en mai 2007.

Il n'existe pas de contrat (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrits par un membre quelconque

du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

### Facteurs de risques, risques juridiques et risques financiers

L'information sur les risques est développée dans le rapport de gestion et figure aux pages 29 à 32 du document de référence.

### Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, contentieuse, administrative, judiciaire ou d'arbitrage, qui a eu récemment ou pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.



## Organes d'Administration et de Direction

### Membres des organes d'Administration et de Direction

#### Informations diverses

Les informations présentées ci-après sont actualisées au 31 mars 2008.

#### Thierry Lièvre

Président-Directeur Général fondateur

40 ans, autodidacte. Après avoir occupé plusieurs fonctions commerciales et de direction commerciale dans des entreprises textiles, Thierry Lièvre crée L3C, la société historique du Groupe, en 1994. Il dirige le Groupe U10, en tant que Président-Directeur Général. Il en est l'actionnaire majoritaire.

#### Joël Desmaris

Directeur Général Délégué

Directeur administratif et financier d'U10

56 ans. De formation Ecole Supérieure de Commerce de Paris et DECF, Joël Desmaris a occupé différentes fonctions administratives et financières, en France et à l'étranger, au sein du Groupe Philips dont il a été Directeur administratif et financier de Philips Thaïlande. Au sein du Groupe U10 depuis 2003, il est Directeur administratif et financier en charge des fonctions administrative, financière, juridique et informatique et également administrateur de U10.

#### Carlos Vicente Martinez Ribera

Directeur développement international

51 ans. De formation Ingénieur Textile, Carlos Martinez a travaillé pendant plus de 20 ans dans une entreprise de fabrication textile en Espagne. En tant que directeur commercial et technique, il a largement développé l'entreprise sur le marché international. Créateur de C3M en 2002, société qu'il continue de diriger, il est administrateur d'U10.

#### Christian Viguié

Directeur Général Délégué

49 ans. Diplômé de l'IEP Paris, Christian Viguié a été analyste financier avant de créer plusieurs entreprises dans le domaine de l'information financière. Parallèlement, il a exercé la fonction de DG du groupe UNILOG de 1998 à 2006, responsable des relations avec la communauté financière. Membre de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), Christian Viguié est professeur au Centre de Formation à l'Analyse Financière.

Il n'existe aucun lien de famille entre les personnes susvisées.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. A la connaissance de U10, aucun administrateur de la Société n'a été condamné pour fraude, ni associé à une faillite, mise sous séquestre, ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Mandataire	Nombre d'actions détenues directement ou indirectement
Thierry Lièvre	10 500 262
Joël Desmaris	254 885
Carlos Vicente Martinez Ribera	267 337
Christian Viguié	610

#### Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Ces informations sont présentées dans le rapport de gestion en pages 26 et suivantes du document de référence.

#### Conflits d'intérêts

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 41 du document de référence.

#### Fonctionnement du Conseil d'Administration

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 41 du document de référence.

#### Opérations avec des apparentés

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 41 du document de référence.

#### Gouvernement d'entreprise

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 41 du document de référence.

### Rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'Administration et de Direction

Ces informations sont présentées dans le rapport de gestion page 26 et suivantes du document de référence.

## Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de Commerce et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et l'affectation des résultats.

Nous vous proposons également de conférer les pouvoirs nécessaires à votre Conseil d'Administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la société, en application des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce.

26

### Le Groupe U10

#### Situation en 2007

Pour l'exercice 2007, le Groupe U10 a réalisé un chiffre d'affaires de 210,8 M€, en progression de 19,9% par rapport au chiffre d'affaires 2006.

Cette croissance du Groupe est néanmoins pénalisée par l'évolution défavorable du taux de change Euro / Dollar.

Le développement du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre a été favorisé par deux effets de périmètre, le premier portant sur trois mois avec l'intégration de la filiale DUTEXDOR à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006, le second sur l'ensemble des six premiers mois avec celle de SMERWICK en CHINE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006.

En revanche, l'évolution du 2<sup>ème</sup> semestre a été de nature purement organique.

La croissance des filiales françaises s'élève à + 6,5% à périmètre constant, favorisée par une accélération de la croissance organique sur la seconde partie de l'année.

En ce qui concerne les filiales étrangères, hors effet de change, la croissance du chiffre d'affaires s'établit à + 7,6%, l'activité du Groupe ayant été particulièrement dynamique à partir d'ASIE, mais quasiment stoppée depuis l'été en direction des ETATS-UNIS.

#### Principaux évènements de l'exercice

L'année 2007 aura été principalement marquée par les évènements suivants :

1) Le démarrage effectif d'un nouveau showroom de 4.000 m<sup>2</sup> en région parisienne.

2) Une forte croissance de l'activité "trading & full container" au départ de SHANGHAI.

3) La participation de SMERWICK, pour la première fois, à trois salons internationaux : FRANCFORT, SHANGHAI et HONG KONG.

4) Le renforcement dans le capital de la filiale SMERWICK, par l'acquisition du bloc de 15% détenu par l'ancien actionnaire majoritaire, André CHOURAQUI, acquis à parts égales par le Groupe U10 et Laurent SOLOMON, Président de SMERWICK. A l'issue de cette opération réalisée le 10 mai 2007, U10 détient 57,69% de la filiale SMERWICK et Laurent SOLOMON 42,31%. Ce renforcement s'inscrit dans la stratégie de développement du Groupe à l'international.

5) L'entrée d'APAX PARTNERS S.A., acteur majeur du private equity en France, au capital de la société U10 PARTENAIRES, holding de contrôle du groupe U10, en qualité d'actionnaire minoritaire.

Thierry LIEVRE, Président fondateur du Groupe U10, reste majoritaire du holding U10 PARTENAIRES à hauteur de 50,1%. A ses côtés, les Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. détiennent 49,9% du capital.

L'arrivée de ce nouvel actionnaire pourrait favoriser, pour le groupe U10, une nouvelle phase de son développement autour de trois axes :

- dupliquer le modèle U10 à l'étranger,
- accélérer la croissance organique,
- poursuivre la croissance externe de manière sélective.

6) La filialisation des deux activités CODICO, gammes permanentes et événementiel (jardin, été, Noël), au sein de deux nouvelles entités juridiques distinctes dénommées : CODICO et COD'EVENTS, réalisée le 14 décembre 2007.

Enfin, nous vous signalons que U10 a procédé, par l'intermédiaire de sa filiale PRA, associée unique de SENTEUR ET BEAUTE, à la cession de 60% des actions de cette société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits de toilette, de senteur et cadeaux, à son dirigeant.

#### Evolution du périmètre de consolidation

En 2007, toutes les filiales du Groupe U10 ont été consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les variations du périmètre de l'exercice sont les suivantes :

- la société CODICO, renommée COD10, a apporté l'activité « gammes permanentes » à la société CODICO et l'activité « gammes événementielles » à la société COD'EVENTS. Ces deux apports partiels d'actifs ont été finalisés le 14 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Les sociétés CODICO et COD'EVENTS ont été consolidées à compter de cette date,

- en date du 19 février 2007, la société PRA, détenue à 100% par U10, a cédé 60% des titres SENTEUR ET BEAUTE (soit 588 titres) à son dirigeant. SENTEUR & BEAUTE reste en intégration globale ; en effet, U10 conserve le pouvoir de nomination du dirigeant, et continue d'assurer le contrôle économique de la société,
- enfin, la société Wellstand, sans activité commerciale, a été cédée au cours du dernier trimestre de l'exercice 2007 et n'a pas été consolidée au 31 décembre 2007.

## Activité 2007

### Résultats consolidés du Groupe

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

K€	2007	2006
Chiffre d'affaires	210.858	175.779
Produits des activités ordinaires	209.652	174.639
Résultat opérationnel courant	21.948	17.904
Résultat opérationnel	21.887	17.655
Résultat net	12.189	10.384

Le résultat opérationnel s'établit à 21.887 K€, en progression de 4.232 K€ par rapport à 2006, soit une augmentation de +24,0%. La marge opérationnelle passe de 10,0% du chiffre d'affaires en 2006 à 10,4% en 2007. Si l'on compare avec les comptes pro forma, l'amélioration de la marge opérationnelle est plus significative et représente 0,9 point.

Le résultat net s'établit à 12.189 K€ en progression de 1.805 K€ (+17.41%) par rapport à 2006.

### Résultats consolidés par pôles d'activité

Par l'intermédiaire de ses filiales françaises, le groupe exerce un métier de « concepteur et importateur de gammes », associé à une forte dimension de services notamment en matière de logistique : c'est le pôle « full services ».

Par l'intermédiaire de ses filiales étrangères, le groupe exerce deux métiers :

- historiquement une activité de trading, essentiellement à partir d'Asie, destinée à assurer le sourcing produits pour une clientèle internationale d'importateurs/grossistes et de distributeurs
- plus récemment, une activité combinant création de gammes et sourcing, permettant de proposer des gammes clé en main à l'exportation, à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Ces deux métiers forment le pôle « trading & full container ».

Il est précisé qu'aucune des filiales du Groupe U10 ne détient de participation dans U10.

Toutes les données par pôles sont présentées en normes IFRS sur les deux années 2006 et 2007. Elles sont établies de façon à donner une image de l'activité réelle de chaque pôle, ainsi :

- le chiffre d'affaires réalisé entre les sociétés d'un même pôle est neutralisé dans le calcul du chiffre d'affaires du pôle,
- les ventes entre pôles constituent des activités à part entière de chaque pôle, elles figurent donc dans le chiffre d'affaires du pôle d'origine. Les quotes-parts de chiffre d'affaires Tiers et Groupe sont indiquées séparément,
- les résultats dégagés par les ventes entre pôles sont présentés au sein du pôle réalisant la vente, et indiquent la contribution de chaque pôle à l'ensemble du Groupe,
- de même, les besoins en fonds de roulement par pôle expriment la quote-part de chaque pôle dans l'ensemble consolidé, hors opérations avec les sociétés du groupe.

### Pôle «full services»

K€	2007	2006
Chiffre d'affaires	136.423	123.494
Produits des activités ordinaires	135.242	122.426
Résultat opérationnel courant	18.269	15.881
Résultat opérationnel	18.170	15.698
Résultat net	10.440	9.663

Le chiffre d'affaires, réalisé à 99,9% auprès de clients tiers, est en augmentation de 10,5% par rapport à 2006 et s'établit à 136.423 K€. Le chiffre d'affaires pro forma 2006 s'élevait à 131.995 K€ (en incluant le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2006 réalisé par Dutexdor). La croissance versus pro forma, qui s'élève donc à 3,4%, a été pénalisée par l'arrêt, au sein de la filiale PRA, du contrat avec Yves Rocher pour un montant d'environ 4 M€.

Le résultat opérationnel s'élève à 18.170 K€, en progression de 2.473 K€ (+15,8%) par rapport à 2006. La marge opérationnelle passe de 12,7% en 2006 à 13,3% en 2007. L'année 2006 avait été marquée par l'augmentation des charges de fonctionnement liée principalement aux chantiers de structuration/renforcement des équipes de ce pôle. Le résultat net s'établit à 10.440 K€ en progression de 777 K€ (+8,0%) par rapport à 2006. Le besoin en fonds de roulement est en augmentation de 7.961 K€, en liaison avec l'augmentation des stocks et du poste clients.

Les investissements s'élèvent à 2.126 K€ dont 1.843 K€ d'immobilisations corporelles et 259 K€ d'immobilisations incorporelles.

### Pôle « trading & full container »

K€	2007	2006
Chiffre d'affaires	101.276	63.452
Produits des activités ordinaires	101.252	63.379
Résultat opérationnel courant	5.999	4.831
Résultat opérationnel	5.961	4.855
Résultat net	4.378	3.614

Ce pôle regroupe les sociétés C3M, SKYMART INTERNATIONAL, SMERWICK GROUP et KSK. C3M est une société de droit espagnol spécialisée dans le linge de lit réalisant son chiffre d'affaires principalement à l'exportation. SKYMART INTERNATIONAL est une société de droit hongkongais, créée en mars 2005 et destinée au développement international de la décoration d'intérieur et de la décoration de Noël, sans activité commerciale en 2007. L'ensemble SMERWICK GROUP/KSK, constitué de sociétés de droit hongkongais disposant de bureaux opérationnelles en Chine, fournisseur de la grande distribution et d'importateurs, a été intégré au périmètre du Groupe à compter du 1er juillet 2006.

Le chiffre d'affaires de ce pôle passe de 63.452 K€ en 2006 à 101.276 K€ en 2007. Les ventes à destination de clients tiers représentent 73,7% du total, et 26,3% sont à destination des sociétés françaises du Groupe. Le résultat opérationnel s'élève à 5.961 K€ en progression de 1.106 K€ (+22,8%) par rapport à 2006. La marge opérationnelle passe de 7,7% à 5,9%. En comparaison pro forma, la marge opérationnelle est stable (5,9% en 2006). Le résultat net s'établit à 4.378 K€ en progression de 764 K€ (+21,1%) par rapport à 2006 et représente 4,3% du chiffre d'affaires. Le besoin en fonds de roulement diminue de -2.302 K€ en lien avec l'augmentation du poste fournisseurs externes et la stabilité des stocks et des clients hors groupe.

Les investissements s'élèvent à 148 K€ et sont constitués uniquement d'immobilisations corporelles.

#### Services Centraux

K€	2007	2006
Chiffre d'affaires	6.446	4.714
Produits des activités ordinaires	6.446	4.714
Résultat opérationnel courant	-2.319	-2.807
Résultat opérationnel	-2.244	-2.898
Résultat net	-2.629	-2.893

Les services centraux sont constitués des sociétés U10, LOG10 et INFO10. U10 assure le rôle de holding et abrite les services administratifs et financiers. LOG10, est la filiale destinée à la coordination/standardisation des fonctions logistiques du Groupe et INFO10 abrite les services informatiques. Le chiffre d'affaires est presque intégralement réalisé auprès des sociétés opérationnelles du Groupe et correspond à la facturation des fonctions support.

Le résultat net correspond à la contribution de ce pôle au résultat net du Groupe U10. Il est donc présenté hors dividendes versés à U10 par ses filiales (7.990 K€ en 2006 et 10.878 K€ en 2007).

Les investissements s'élèvent à 2.490 K€ et sont constitués d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 520 K€. Les acquisitions d'immobilisations financières s'élèvent à 1.971 K€, dont l'essentiel concerne l'acquisition de 7,32% de Smerwick Group.

#### Bilan 2007

Le total du bilan passe de 159.418 K€ à 168.094 K€.

Les actifs non courants (60.183 K€) sont principalement constitués des écarts d'acquisition consécutifs aux opérations de croissance externe (51.896 K€ au 31 décembre 2007).

Le BFR passe de 61.032 K€ à 64.791 K€ et représente 31% du chiffre d'affaires annuel consolidé (contre 30% en 2006 sur la base du chiffre d'affaires pro forma).

K€	2007	2006
Actifs non courants	60.183	58.851
Actifs courants	107.910	100.567
<b>Total</b>	<b>168.094</b>	<b>159.418</b>

Capitaux propres	67.969	67.628
Passifs non courants	43.350	46.474
Passifs courants	56.775	45.317
<b>Total</b>	<b>168.094</b>	<b>159.418</b>

Les capitaux propres représentent 40,4% du total de bilan (42,4% en 2006).

La dette financière nette s'élève à 56.017 K€. Elle est constituée :

- des dettes financières court terme (5.930 K€ au 31 décembre 2007 contre 9.020 K€ l'année précédente) contractées dans le cadre du financement des opérations de croissance externe,
- d'un emprunt obligataire (38.255 K€) contracté début 2006, destiné à financer la croissance organique et externe du Groupe et à servir également au remboursement par anticipation de quelques emprunts non échus,
- du financement correspondant aux contrats de crédit bail retraités (1.515 K€),
- de comptes bancaires créditeurs (13.867 K€) et d'intérêts courus (185 K€),
- des créances cédées non échues retraitées (11.267 K€),
- des comptes bancaires débiteurs (15.002 K€).

L'ensemble des financements moyen terme (y compris les retraitements du crédit bail) représente 81,6% de l'endettement financier net.

#### Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe exerce une activité de « concepteur et importateur de gammes » et ne pratique donc aucune activité en terme de recherche et développement.

#### Perspectives d'avenir

L'année 2008 a débuté dans un contexte économique et financier général très perturbé, exacerbé par la crise qui affecte les banques

et établissements financiers. Le resserrement drastique des conditions de crédit pèse sur la marche générale des affaires et pénalise le développement de beaucoup d'entreprises, pour lesquelles l'accès au financement de leur cycle d'exploitation est devenu plus difficile. Parallèlement, les particuliers sont également confrontés au durcissement des conditions qui leur sont offertes par les banques en matière de crédit, ce qui les contraint à faire des arbitrages dans leur budget familial. Enfin, le thème du pouvoir d'achat et des évolutions des prix des produits de consommation est devenu un enjeu politique, dont la médiatisation accentue encore le sentiment de méfiance et pèse sur le niveau de consommation.

Dans ce contexte, les perspectives du Groupe U10 doivent s'analyser de manière différente suivant les pôles d'activités :

les filiales françaises (pôle « full services ») : au plan local, le manque de visibilité des clients (distributeurs) et l'incertitude face au climat général des affaires les incitent à privilégier les fournisseurs capables de livrer régulièrement et en petites quantités sur stock. A cet égard, l'offre « full services » constitue une réponse très adaptée à cet environnement plus difficile. En 2008, les filiales françaises devraient connaître une progression cumulée d'activité supérieure à 5%, traduisant un réel gain de parts de marché.

Les filiales étrangères (pôle « trading & full container ») : au niveau international, la diversité géographique des clients, conjuguée à la poursuite de la montée en puissance du concept Homéa (« full container ») et à la conquête de clients dans des nouveaux pays devrait permettre d'atteindre un niveau de croissance d'environ 10% à dollar constant.

Dans le prolongement de 2007 enfin, le Groupe s'attache à la poursuite de l'amélioration de sa rentabilité.

## Informations sur les risques

### Facteurs de risques

#### Risques liés à l'activité

Le Groupe n'exerçant aucune activité industrielle, il n'est pas exposé à des risques liés à des processus, matériels ou matières premières, ni à des risques de dépendance vis-à-vis de technologies dont il ne serait pas propriétaire.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe concernent les stocks, la conformité des produits, les clients et la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son développement, le Groupe mène une politique de gestion adaptée aux risques inhérents à son activité.

#### Risques liés aux stocks

Il convient de distinguer les situations selon les pôles.

#### Le pôle «full services»

Une part du succès du pôle « full services » s'appuie sur sa capacité à réapprovisionner rapidement ses clients. Conjuguée à la multiplicité des produits référencés, cette réactivité conduit les sociétés françaises du Groupe à disposer d'un stock conséquent.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont : le risque de destruction, notamment par un incendie, le risque de rupture de stock et le risque d'obsolescence.

Le risque d'incendie est le risque le plus marqué. Les produits sont protégés par les équipements courants adéquats : extincteurs, détecteurs d'incendie, portes coupe-feu, etc. Par ailleurs, la répartition des stocks sur un nombre important de lieux de stockage (une vingtaine au total) est un facteur important de limitation des risques.

Enfin, le contrat souscrit au titre de la police d'assurance multirisque du Groupe comprend une garantie en cas de destruction des actifs par incendie ainsi qu'une garantie « perte d'exploitation ».

La rupture de stock est un risque significatif : compte tenu de la croissance rapide du Groupe et du nombre important de références, une attention toute particulière des équipes en charge de la supply chain est centrée sur les capacités d'approvisionnement et de livraison du Groupe.

Quant au risque d'obsolescence, il varie selon l'activité des sociétés du Groupe. Chez CODICO où les articles ont une durée de vie assez longue, le risque est peu marqué. L3C travaille en grande partie sur des collections où l'effet mode est plus important et donc les risques d'obsolescence également. Cependant, le textile d'ameublement est soumis à des cycles de renouvellement beaucoup plus lents que d'autres secteurs, tels que le textile d'habillement par exemple. Dans les filiales où les cycles de vie des produits sont plus courts (COD'EVENTS par exemple), le risque d'obsolescence est limité, d'une part en ajustant les approvisionnements aux référencements convenus avec les clients et, d'autre part, grâce à l'organisation logistique en place.

La gestion des stocks par emplacement a été mise en place dans les principales filiales (L3C, CODICO et COD'EVENTS). Elle contribue à améliorer la qualité de gestion des stocks, dans la mesure où elle permet de localiser exactement chaque article en stock et d'en assurer un suivi permanent. Le fonctionnement repose sur la gestion de zones de picking au sol et de zones de rangement en hauteur. Des inventaires tournants sont effectués régulièrement. Par ailleurs, chaque mouvement d'article donne lieu à un rapprochement entre le stock physique et le stock informatique, et correction immédiate le cas échéant. La localisation précise de chaque article permet de fiabiliser la gestion de stock : inventaires, préparation de commandes, réceptions.

#### Le pôle «trading & full container»

Le plus souvent, les engagements envers les fournisseurs sous-traitants sont formalisés à partir des commandes fermes préalablement reçues des clients. Le niveau de stock et les risques subséquents en sont donc considérablement réduits.

La durée de vie des produits est relativement longue. Ainsi, en cas de surproduction, le seul risque est un délai accru d'écoulement. Symétriquement, en cas de production insuffisante, les clients sont livrés en application des pratiques courantes, en fonction des disponibilités.



#### Risques liés à la conformité des produits

En ce qui concerne les produits importés soumis à une norme, le Groupe demande aux fournisseurs un certificat de conformité et fait éventuellement réaliser des analyses par un laboratoire agréé.

#### Risque de défaillance de fournisseur

Le métier du Groupe repose sur la création de gammes dont la fabrication est complètement assurée par des usines ou unités de production indépendantes du Groupe, usuellement qualifiées de sous traitant dans le secteur.

La multiplicité des produits proposés et les volumes générés impliquent l'utilisation d'un nombre important de fournisseurs fabricants. Les gammes proposées par le Groupe sont constituées de produits de consommation courante ne nécessitant pas de technologies particulières dans la fabrication. Pour ces raisons, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, le Groupe a la capacité de faire appel rapidement à un autre fournisseur habituel.

De ce fait, le seul risque demeurant dans ce cas réside dans les retards de livraisons.

#### Risque pays

Les ventes à l'international représentent 36% des ventes du Groupe, la plupart des créances clients font l'objet d'une couverture par une assurance crédit ou de paiements anticipés avant départ de la marchandise.

#### Risques clients

Depuis l'origine, la qualité des services proposés par U10 à ses clients est une composante de son succès, notamment en matière de délai et de régularité d'approvisionnement. Ces deux éléments sont deux paramètres essentiels du savoir-faire du Groupe.

Le délai de règlement moyen au niveau du Groupe s'établit à environ 72 jours. U10 n'est lié avec aucun client dans le cadre d'un contrat prévoyant un engagement minimum d'achat. Des accords de remises de fin d'année existent dont les taux évoluent généralement en fonction des ventes cumulées sur l'exercice. Les pénalités pour défaut de livraison représentent un risque peu significatif.

U10 a mis en oeuvre des assurances crédit couvrant ses ventes en France et à l'export. De plus, l'utilisation de crédits documentaires à l'exportation permet de limiter le risque de créances impayées.

Le risque de déréférencement est faible, compte tenu de l'atomisation du portefeuille client et de la multiplicité des produits. Le premier client représente moins de 12% du chiffre d'affaires consolidé. Eu égard aux relations historiques et à la part des produits U10 dans ses linéaires, un risque de déréférencement est peu probable.

#### Risques liés à la concurrence

La concurrence est très atomisée. Le Groupe occupe une position de leader sur un marché où la qualité du service rendu, le

professionnalisme produits et le niveau de prix sont des données primordiales.

Le Groupe s'attache en permanence à maintenir et renforcer son avance par rapport à la concurrence. La mise en place des deux pôles "full services" et "trading & full container" permet au groupe d'adapter rapidement son offre aux besoins de ses clients.

### Risques juridiques

#### Propriété intellectuelle

Les noms de sociétés, marques de collections, noms de domaine, dessins et modèles font l'objet d'un dépôt au nom de la Société ou de l'une de ses filiales, chaque fois que la situation le justifie.

#### Assurances

Le Groupe a mis en place les assurances d'usage pour protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Les contrats mis en place couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres et la continuité de l'activité.

Le contrat souscrit au titre de l'assurance multirisque est de type « tous risques sauf » et couvre les risques suivants :

- incendie
- vol & détérioration
- bris de glace
- perte d'exploitation et
- catastrophes naturelles

Par ailleurs, le Groupe a souscrit les contrats d'assurance suivants :

- responsabilité civile d'exploitation couvrant les dommages corporels et incorporels avant livraison, après livraison et l'atteinte à l'environnement
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- transport (sur achats et sur ventes) tous risques,
- assurance homme-clé (Thierry Lièvre) : une police a été souscrite à hauteur de 5 M€ en garantie de l'emprunt obligataire
- assurance crédit sur la clientèle
- les autres assurances d'usage (véhicules, matériels roulants, matériels informatiques, etc).

Les actifs de l'entreprise sont couverts sur la base de leur valeur de remplacement à neuf en cas de perte totale ou partielle. Les exigences d'assurance et les niveaux de couverture sont révisés une fois par an de façon à vérifier leur conformité avec la réglementation et les besoins de la Société. Des polices de groupe pour les risques incendie, responsabilité civile, perte d'exploitation, véhicules et matériel roulant ont été étendues à la quasi totalité des sociétés françaises. Le montant total des primes payées en 2007 s'est élevé à 923 K€.

#### Réglementation

U10 n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation.

## Risques financiers

### Risques de change

Compte tenu du fort développement du Groupe à l'international, les transactions en devises, essentiellement le dollar américain, représentent une part croissante de l'activité des sociétés.

Le chiffre d'affaires facturé en US\$ en 2007 s'élève à un peu moins de 25% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

En revanche, 76% des achats hors groupe sont effectués en dollar US. Cette exposition apparente au risque de change est cependant pondérée par deux éléments majeurs :

- le Groupe pratique une politique de couverture face au risque de volatilité du dollar US adaptée aux différentes situations: la couverture est systématique chez COD'EVENTS pour la décoration de Noël (vendue en € en début d'année, commandée puis payée en US\$ en cours d'année) ; dans tous les autres cas, le Groupe pratique une politique de couverture adaptée en fonction du contexte international. Dans ce cadre, le programme centralisé d'achats à terme de dollars mis en place permet d'allouer les stocks de devises en fonction des besoins des filiales. Le solde des contrats souscrits à fin 2007 s'élève à 23 M\$ ; le détail de ces contrats figure dans la partie « Eléments financiers » en point 5.6.3 « Autres engagements donnés » page 81
- certaines sociétés ne sont quasiment pas exposées au risque de change, les encaissements en dollars US auprès des clients couvrant la totalité des achats dans cette même devise.

Le Groupe est exposé depuis l'entrée de Smerwick à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Du fait d'une hypothèse défavorable et uniforme de 1 centime de l'euro contre le dollar américain, et compte tenu d'une position nette après couverture de 28,4 M€, le risque de perte potentielle sur la position nette après couverture au 31/12/2007 s'élève à environ 132 K€.

Par ailleurs, une variation de 1 centime d'euro entraînerait un impact négligeable sur le résultat consolidé de 25 K€.

Les opérations réalisées en devises ne sont pas encore suffisamment significatives pour nécessiter la mise en place d'outils informatiques de reporting mais les risques de change sont suivis de manière permanente par la direction financière du Groupe.

### Risques de taux

L'endettement consolidé au 31 décembre 2007 est pour l'essentiel souscrit à taux variable. Les dettes financières à taux fixe ne s'élèvent qu'à 986 K€ (2.501 K€ si l'on intègre le retraitement du crédit-bail) pour un endettement financier net de 56.017 K€ (OBSAR compris).

L'emprunt moyen terme souscrit pour l'opération CODICO, d'un montant initial de 18 500 K€ pour un capital restant dû de 4.933 K€ à

fin 2007, souscrit à taux variable, a fait l'objet d'une couverture du risque de taux début 2004 par collar. Cette couverture a pris fin le 31 décembre 2007.

Les charges d'intérêt 2007 se sont élevées à 4.022 K€.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1%	Charge supplémentaire de 684 K€
Augmentation des taux d'intérêts de 2%	Charge supplémentaire de 1.368 K€
Baisse des taux d'intérêts de 1%	Baisse de charge de 684 K€

### Risques de liquidité

Au bilan consolidé au 31 décembre 2007, présenté par liquidité décroissante :

K€			
		Disponibilités nettes	10.133
Clients <sup>(1)</sup>	49.635	Dettes financières CT	185
Stocks <sup>(1)</sup>	36.169	Fournisseurs	16.197
Autres créances courantes	7.375	Autres dettes courantes	11.920

<sup>(1)</sup> Valeur nette

Au 31 décembre 2007, le Groupe dispose des autorisations suivantes :

- autorisations de découverts bancaires diverses au sein du Groupe pour un montant de 32.352 K€, utilisées à hauteur de 13.867 K€,
- contrats d'escompte en compte sur les sociétés COD'EVENTS et CODICO et contrats d'affacturage sur les sociétés L3C, DECOR10 et C3M ainsi qu'un contrat de cession Dailly chez Senteur & Beauté. Le total du poste clients mobilisé sur ces sociétés s'élève à 12.066 K€.

Les emprunts long terme comportent des covenants, notamment l'emprunt souscrit pour l'achat de CODICO. Ces clauses portent principalement sur la détention de la cible (99,7% correspondant au nombre de titres nantis au profit des quatre établissements prêteurs), la répartition du capital de U10, l'agrément de nouvelles croissances externes, l'endettement supplémentaire via le respect de certains ratios (dont Dettes financières nettes/EBE, Cash flow libre/Service de la dette, Dettes financières nettes/Fonds propres), ainsi que la définition de cas de défaut.

Covenants emprunt CODICO :

	31 décembre 2007	
	Covenant	Réalisation
Dettes financières nettes/EBE retraité <sup>(1)</sup>	< 2,0	2,34
Cash flow libre / service de la dette <sup>(1)</sup>	> 1,1	0,25
Dettes financières nettes/fonds propres <sup>(1)</sup>	< 0,9	0,82

<sup>(1)</sup> La définition de ces éléments financiers résulte de la documentation de la convention du crédit syndiqué.

#### Covenants emprunt obligataire :

	31 décembre 2007	
	Covenant	Réalisation
Endettement financier net/situation nette <sup>(1)</sup>	< 2,0	2,34
Endettement financier net/capacité d'autofinancement <sup>(1)</sup>	> 1,1	0,25

(1) La définition de ces éléments financiers résulte de la documentation de la note de l'AMF sur l'opération OBSAR.

De plus, les clauses de l'emprunt obligataire contiennent des covenants à respecter, portant sur la détention des titres U10 et sur le respect de deux ratios financiers : endettement financier net/situation nette et endettement financier net/capacité d'autofinancement. Ces covenants sont détaillés dans la note d'opération relative aux OBSAR, visa de l'AMF n°06-067, en date du 27/01/2006 disponible sur le site de la société ([www.u10.fr](http://www.u10.fr)), ainsi que sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Dans la perspective des opérations de restructuration juridique qui sont envisagées, les covenants initiaux portant sur un pourcentage minimum de détention du capital de la société THIERRY LIEVRE CAPITAL par Thierry Lièvre (50.1%) et sur la détention de droits de vote de la société U10 par THIERRY LIEVRE CAPITAL et Thierry Lièvre (minimum 50.1%) ont été modifiés lors de l'assemblée générale des porteurs d'obligations U10 (ISIN - FR0010286526) du 28 février 2008 et portent désormais respectivement sur un pourcentage minimum de détention des droits de vote de la société U10 PARTENAIRES par Thierry Lièvre et TLK (50.1%) et sur la détention de capital et des droits de vote de la société U10 par U10 PARTENAIRES (minimum 50.1%).

L'échéancier des actifs et dettes financières figure dans la partie des « Eléments financiers » : cf 5.2.12. « Endettement financier net » page 74 du document de référence.

## U10

### Présentation des comptes sociaux

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que celles des exercices précédents.

### Activité et résultats de l'activité de la Société

U10 assure son rôle de société mère en exerçant le contrôle de ses filiales et en regroupant les services administratifs et financiers communs aux sociétés du Groupe.

#### Ses principaux agrégats financiers sont les suivants :

K€	2007	2006
Actif immobilisé	93.270	91.434
Créances et comptes de régularisation	3.922	3.884
Disponibilités	248	4.821
<b>Total</b>	<b>97.440</b>	<b>100.139</b>
Capitaux propres	48.706	48.549
Provisions	147	97
Dettes financières	44.969	47.489
Autres dettes et comptes de régularisation	3.618	4.004
<b>Total</b>	<b>97.440</b>	<b>100.139</b>

K€	2007	2006
Chiffre d'affaires net	3.349	2.819
Résultat d'exploitation	-2.489	-3.771
Résultat financier	9.401	6.544
Résultat courant avant impôt	6.912	2.772
Résultat net	8.178	4.439

Pour l'essentiel, ses revenus sont constitués :

- des facturations de prestations administratives et comptables et de gestion de trésorerie qu'elle assure pour le compte de ses filiales,
- des dividendes qu'elle perçoit.

L'actif de son bilan comprend essentiellement les titres de participations qu'elle détient sur les filiales opérationnelles du Groupe (72.071 K€), toutes consolidées par intégration globale à l'exception de PROMOSTAR (17 K€), ainsi que les avances de trésorerie qu'elle met à leur disposition (19.521 K€). L'année 2007 a été marquée par l'acquisition de titres supplémentaires de SMERWICK GROUP (1.958 K€).

Le passif du bilan est quant à lui principalement constitué :

- des dettes financières moyen terme contractées dans le cadre du financement des opérations de croissance externe. L'essentiel est constitué par l'emprunt obligataire souscrit en 2006 pour un montant de 38.500 K€. Le montant des emprunts à plus de deux ans remboursés au cours de l'exercice s'est élevé, quant à lui, à 2.698 K€,
- des dettes financières court terme contractées dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe. Les comptes bancaires créditeurs sont ainsi passés de 612 K€ en 2006 à 794 K€ en 2007.

Compte tenu des disponibilités, l'endettement financier net s'élève à 44.721 K€ au 31 décembre 2007 contre 42 668 K€ à fin 2006.

Les principaux risques auxquels est exposée la Société sont directement liés à l'activité de ses filiales, et par conséquent à la valeur des titres inscrits à l'actif de son bilan, ainsi que sa capacité à rembourser les dettes contractées pour financer sa croissance externe.

Aucun mouvement n'a eu lieu sur le capital social, dont le montant s'élève à 18.673.399 €, la valeur nominale de l'action restant inchangée à 1 €.



## Evènements importants postérieurs à la clôture

Nous n'avons aucun fait à signaler qui soit de nature à remettre en cause le résultat dégagé au 31 décembre 2007.

Nous vous signalons :

- que U10 a cédé le 27 février 2008, sa participation dans le capital social de KSK en CHINE, société spécialisée dans le développement et la commercialisation de gammes de produits d'équipements de la maison et de la personne, à son ancien dirigeant, André CHOURAQUI, étant précisé que le montant de cette participation s'élève au 31 décembre 2007 à 78.319 €,
- qu'une assemblée générale des porteurs d'obligations U10 (ISIN - FR0010286526) du 28 février 2008, a modifié les dispositions du contrat d'émission des obligations U10 et plus précisément les cas d'exigibilité anticipée, dans la perspective des opérations de restructuration juridique qui sont envisagées.

## Perspectives pour 2008

U10 va poursuivre l'organisation de son Groupe en France et à l'étranger, dans un objectif de simplification avec les principales opérations suivantes, prévues sur l'année 2008 :

Au niveau des filiales françaises :

- le rapprochement sous COD10, sous holding des filiales CODICO et COD'EVENTS, des deux filiales PRA et ID WORLD, étant précisé que PRA pourrait également être absorbée par CODICO d'ici la fin de l'année 2008,
- le regroupement au sein de la filiale L3C de la branche d'activité de distribution des produits d'articles textiles pour la maison (nappage PVC et plastiques adhésifs) de la filiale DECOR10,
- l'absorption par U10 de la filiale INFO 10 qui centralise le système d'information du Groupe et assure l'ensemble des prestations de développement et d'assistance informatique aux filiales.

Au niveau des filiales étrangères :

- U10 devrait céder sa participation non significative dans le capital de la société PROMOSTAR, étant précisé que le montant de cette participation s'élève au 31 décembre 2007 à 17.000 €,
- enfin, la filiale SKYMART INTERNATIONAL, créée le 15 mars 2005, basée en CHINE, devrait être arrêtée, son maintien, parallèlement à la filiale SMERWICK GROUP, ne se justifiant plus aujourd'hui.

## Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat de l'exercice de 8.177.943 € de la façon suivante :

- 5% à la réserve légale, soit la somme de 408.897 €
- à titre de dividendes, la somme de 7.769.046 €

Le Conseil d'Administration propose également de prélever sur le compte « autres réserves », une somme de 260 515,57 € à titre de dividende, soit un dividende global de 8 029 561,57 €.

Les dividendes seront mis en paiement le 29 mai 2008.

Le montant des dividendes qui seront à valoir sur les actions propres que la Société pourra détenir au jour de la mise en paiement, sera affecté directement au poste « autres réserves ».

Il sera ainsi distribué pour chaque action de la société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,43 €, ouvrant droit, lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques domiciliées en FRANCE :

- d'une part, à un abattement de 40% (conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts),
- d'autre part, à un abattement fixe annuel de 1.525 € pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs, mariés soumis à imposition séparée et de 3.050 € pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ou liés par un Pacs soumis à imposition commune (en application des dispositions de l'article 158-3-5° du Code Général des Impôts).

En lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu, le bénéficiaire peut opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18% ; les abattements mentionnés ci-dessus n'étant alors plus applicables.

Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
2006	8.029.561,57 € <sup>(1)</sup>	/
2005	2.643.412,50 € <sup>(2)</sup>	/
2004	2.429.735,00 € <sup>(2)</sup>	/

(1) dividendes éligibles à l'abattement de 40% depuis 2006

(2) dividendes éligibles à l'abattement de 50% en vigueur en 2005

Il est rappelé qu'aux termes d'une AGE du 30 novembre 2005, la valeur nominale des actions U10 a été divisée par 5.

## Charges et dépenses non déductibles

Nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 prennent en charge une somme de 38.989 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (part non déductible sur les loyers de crédit-bail ou de location de longue durée sur véhicules de tourisme), au titre desquelles la Société a payé l'impôt sur les sociétés correspondant.

## Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code du Commerce, en autorisant



votre Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les propres actions de la société, dans la limite de 10% du capital social et ce, pour une durée de dix huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la cinquième résolution de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La société ne pourra acheter ses propres actions que jusqu'à concurrence de 10% du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée, à un prix par action au plus égal à vingt (20) € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de un million huit cent soixante sept mille (1.867.000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

Ce nouveau programme de rachat d'actions se substituera à celui autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2007.

#### Informations concernant les mandataires sociaux

##### Mandats et fonctions exercés au sein de U10

Les mandataires sociaux ont exercé sur 2007 au sein de U10, les fonctions et mandats suivants :

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de nomination	Date de renouvellement	Durée
Thierry Lièvre 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Président-Directeur Général	AGM du 22/06/1998	AGM du 30/04/2004	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2009
Joël Desmaris 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Administrateur Directeur Général Délégué	AGO du 27/06/2003 CA du 30/11/2006	AGM du 30/04/2004	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2009 Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2009
Carlos Vicente Martinez Ribera Plazza Alquiera de la Culla, 4 46910 Alfafar (Valencia)	Administrateur	AGE du 23/12/2004		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2009
Christian Viguié Domaine de Tourvéon 69660 Collonges au Mont d'Or	Directeur Général Délégué	CA du 18/09/2007		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2009

## Autres mandats au sein du Groupe

Les mandataires sociaux ont exercé sur 2007 au sein des sociétés du Groupe U10, les fonctions et mandats suivants :

<b>Thierry Lièvre</b>	Membre du Comité de Direction de COD'10 (ex CODICO) Membre du Comité de Direction de UTEX Membre du Comité de Direction de DUTEXDOR Directeur de SKYMART INTERNATIONAL (Chine), Société de droit Hong Kongais Directeur de KSK (Chine), Société de droit Hong Kongais, jusqu'au 27 février 2008 Directeur de SMERWICK GROUP (Chine), Société de droit Hong Kongais
<b>Joël Desmaris</b>	Membre du Comité de Direction de COD'10 (ex CODICO) Membre du Comité de Direction de UTEX Membre du Comité de Direction de DUTEXDOR Directeur de SKYMART INTERNATIONAL (Chine), Société de droit Hong Kongais Directeur de KSK (Chine), Société de droit Hong Kongais, jusqu'au 27 février 2008 Directeur de SMERWICK GROUP (Chine), Société de droit Hong Kongais Gérant de INFO10, SARL
<b>Carlos Vicente Martinez Ribera</b>	Administrateur unique de C3M Textil Editores SAU (Espagne), SAU de droit espagnol Directeur de SKYMART INTERNATIONAL (Chine), Société de droit Hong Kongais

35

## Mandats exercés hors du Groupe U10

Mandats exercés hors du Groupe U10	2007	2006	2005	2005	2004	2003
<b>Thierry Lièvre</b>						
Président de THIERRY LIEVRE CAPITAL	•	•	•	•	•	•
Gérant de la SCI ATI	•	•	•	•	•	•
Gérant de TLK, elle-même Présidente de FINANCIERE TL	•	•				
Président de U10 PARTENAIRES	•					
Membre du Comité de Surveillance de U10 PARTENAIRES	•					
<b>Carlos Vicente Martinez Ribera</b>						
Gérant de la Holding Financière de Tanger (Maroc)	•	•	•	•	•	•
<b>Christian Viguié</b>						
Gérant de CVC	•	•	•	•	•	•
Gérant de CVIG CONSEIL	•					
Gérant de la SCI DES VALLONDOR	•	•				
Président du Conseil de Surveillance de la SA EASYTHERM	•					
Gérant de la SARL SOFIMO	•					

## Rémunérations des mandataires sociaux

La Société n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit, au bénéfice des mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune prime de départ ou d'arrivée, aucune rémunération conditionnelle ou différée n'a été versée à aucun mandataire social.

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre du dernier exercice ni n'a été voté pour l'exercice en cours.



Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les rémunérations globales brutes versées à chacun des mandataires sociaux par l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à :

K€	Rémunération globale	Dont part variable	Dont avantages en nature
Thierry Lièvre <sup>(1)/(2)</sup>	722		
Joel Desmaris	236		15
Carlos Vicente Martinez Ribera <sup>(1)/(3)</sup>	205	72	
Christian Viguié <sup>(1)</sup>	27		

(1) Le montant indiqué au titre de la rémunération globale correspond à la refacturation des prestations commerciales, administratives, de management et/ou de communication financière, effectuées par les mandataires pour le compte du Groupe, à la société mère U10, autorisée dans le cadre des conventions réglementées.

(2) Le montant indiqué correspond à la refacturation des prestations de Thierry Lièvre par TLK à la société mère U10. La rémunération directe versée par TLK, société qui contrôle U10, à Thierry Lièvre s'est élevée à 610 K€ pour l'exercice 2007, dont 9,9 K€ d'avantages en nature. Aucune rémunération directe n'est versée par U10 et ses filiales à Thierry Lièvre.

(3) En plus de sa rémunération fixe, Carlos Vicente Martinez Ribeira perçoit une prime brute de fin d'année égale : soit à 8% du résultat net de C3M, si ce dernier est en augmentation par rapport au résultat net, avant prime, de l'année précédente ; soit à 5% du résultat net de C3M, si ce dernier est inférieur au résultat net, avant prime, de l'année précédente.

Il n'existe pas de régime de retraite, ni indemnité de départ spécifique aux mandataires sociaux, attribués par la société. Les avantages postérieurs à l'emploi concernent Joël Desmaris et s'élèvent à 8 343 €.

## Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Aucun prêt et aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des mandataires sociaux.

Les transactions effectuées par les mandataires sociaux sur les titres de la société, au cours de l'exercice 2007 sont les suivantes :

Mandataires sociaux	Thierry Lièvre <sup>(1)</sup>	Joël Desmaris	Carlos Martinez Ribera	Christian Viguié <sup>(2)</sup>
<b>Actions</b>				
Nombre de titres achetés	43 843			
Cours moyen des achats	8,21 €			
Nombre de titres vendus				
Cours moyen des ventes				
<b>Exercice d'options de souscription d'actions</b>				
Nombre de titres achetés				
Cours moyen des achats				

(1) Directement et indirectement par l'intermédiaire de la société U10 PARTENAIRES

(2) Monsieur Christian VIGUIE a été désigné en qualité de DGD le 18 septembre 2007

## Informations concernant le capital social

Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote

Au 31 décembre 2007, les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivantes :

Noms	Détenition directe		Détenition indirecte		Total	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Thierry Lièvre <sup>(1)</sup>	0	0	26,69	31,39	26,81	31,46
APAX PARTNERS SA <sup>(2) (3)</sup>	0	0	26,59	31,26	26,70	31,34
U10 PARTENAIRES <sup>(4)</sup>	0,23	0,15	53,28	62,65	53,51	62,80

(1) Détenition indirecte par l'intermédiaire des sociétés TLK, U10 PARTENAIRES, FINANCIERE TL et THIERRY LIEVRE CAPITAL

(2) Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. : APAX FRANCE VII et ALTAMIR AMBOISE

(3) Détenition indirecte par l'intermédiaire de la société U10 PARTENAIRES.

(4) Détenue par TLK (Thierry Lièvre) à hauteur de 50,1% et par les Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. à hauteur de 49,9%

## Déclarations auprès de l'AMF de franchissement de seuils légaux au cours de l'exercice 2007

Dans le cadre des opérations touchant à l'actionnariat de U10, finalisées le 7 novembre 2007 avec l'association de Thierry LIEVRE avec APAX PARTNERS S.A. au sein du holding de contrôle, U10 PARTENAIRE :

- TLK et SODEVE ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 7 novembre 2007, les seuils de 50%, 1/3, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de U10 et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte de la cession par TLK et SODEVE de l'intégralité de leur participation dans FINANCIERE TL au profit de U10 PARTENAIRE.

- U10 PARTENAIRE a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 novembre 2007, indirectement par l'intermédiaire des sociétés par actions simplifiées FINANCIERE TL et THIERRY LIEVRE CAPITAL qu'elle contrôle intégralement, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de U10 et détenir de concert 9.949.611 actions U10 représentant 17.745.855 droits de vote, soit 53,28% du capital et 62,67% des droits de vote de U10, répartis comme suit :

	Actions	% en capital	Droits de vote	% en Droits de vote
FINANCIERE TL	2.153.367	11,53	2.153.367	7,60
TLC	7.796.244	41,75	15.592.488	55,07
TOTAL	9.949.611	53,28	17.745.855	62,67

- Par ailleurs, TLK et APAX ont déclaré avoir franchi en hausse, le 7 novembre 2007, de concert, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de U10 et détenir de concert 9.949.611 actions U10 représentant 17.745.855 droits de vote, soit 53,28% du capital et 62,67% des droits de vote de U10.

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition par U10 PARTENAIRE de l'intégralité du capital et des droits de vote de FINANCIERE TL.

- Par ailleurs, U10 PARTENAIRE a précisé détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de THIERRY LIEVRE CAPITAL, 1.851.817 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) donnant droit, par souscription, à 1.851.817 actions U10. En outre, U10 PARTENAIRE a précisé détenir indirectement, par l'intermédiaire de THIERRY LIEVRE CAPITAL, 789.737 OBSAR, étant précisé qu'une OBSAR donne droit par souscription à une action.

Le franchissement à la hausse des seuils du tiers du capital et des droits de vote de U10 par U10 PARTENAIRE et le concert composé de la société TLK et APAX, a donné lieu au constat par l'Autorité des Marchés Financiers, qu'il n'y avait pas matière au dépôt obligatoire d'un projet d'offre (Décision 207C2460 du 8 novembre 2007 publiée au Bulletin Officiel (BALO) du 12 novembre 2007).

## Opérations effectuées par U10 dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007 a mis en place un nouveau programme de rachat de ses propres actions. Un Conseil d'Administration du 14 juin 2007 a procédé au lancement effectif de ce programme de rachat d'actions.

Le détail des informations concernant le programme de rachat d'actions figure au chapitre « Renseignements concernant le capital social » page 10 du document de référence.

Les opérations réalisées par U10 en 2007 sur ses propres actions sont présentées dans le tableau ci-après :

Objectifs du programme de rachat d'actions	Animation du marché	Remise d'actions en paiement ou en échange	Total
Nombre d'actions achetées	311 984	-	311 984
Nombre d'actions vendues	283 115	-	283 115
Cours moyen des achats	11,86 €	-	11,86 €
Cours moyen des ventes	12,06 €	-	12,06 €
Montant des frais de négociation	0,00 €	-	0,00 €
Nombre d'actions inscrites au 31/12/2007	41 000	-	41 000
Valeur évaluée au cours d'achat	367 136,05 €	-	367 136,05 €
Valeur nominale	41 000,00 €	-	41 000,00 €

## Etat de l'actionnariat salarié

Les salariés détiennent une participation de 1,41% dans le capital social de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 225-180 du Code de Commerce (263 265 titres sur 18 673 399 au 31 décembre 2007).

Ces titres ne font pas l'objet d'une gestion collective type PEE ou FCPE et les intéressés en ont une libre disposition.

Nous vous rappelons qu'afin de favoriser le développement de l'actionnariat salarié, différentes mesures ont été prises en vue de consulter les actionnaires sur l'opportunité de procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés.

Aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital social reste inférieure à 3%, une consultation des actionnaires doit être renouvelée tous les trois ans à l'effet de leur proposer d'adopter une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous vous rappelons qu'une dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2005 a été appelée à statuer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un PEE ou à un plan d'épargne groupe et a rejeté cette proposition.

Il vous est proposé de statuer sur une nouvelle proposition d'augmentation de capital social destinée à permettre l'entrée au capital des salariés de la société, et ce en application des dispositions de la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale et de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004.

A cet égard, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, tous pouvoirs afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 180.000 EUROS, réservée aux salariés de la société adhérant à un plan d'épargne entreprise à mettre en place dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires, par application de l'article L 225-132 du Code de Commerce.

#### Opérations réalisées au titre des options d'achats ou de souscription d'actions réservées aux salariés

Les données présentées ci-après tiennent compte des opérations de division du nominal de l'action intervenues les 27 septembre 2002 et 30 novembre 2005.

Une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2001 a mis en place un plan de « stock options » permettant à des salariés de souscrire à des actions de U10, dans la limite de 300 000 actions. Un Conseil d'Administration du 30 avril 2003 a offert ces 300 000 actions sous option pour une durée de quatre ans à compter du 30 avril 2003, au prix unitaire de 1,90 €.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, aucune option de souscription n'a été exercée.

Ce plan de « stock options » a pris fin le 30 avril 2007.

Nous vous informons également qu'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 23 mars 2004 a mis en place un second plan de « stock options » permettant à des salariés de souscrire à des actions de U10, dans la limite de 300 000 actions, au prix unitaire de 2,73 €, avec une délégation conférée au Conseil d'Administration, non utilisée à ce jour, à l'effet de consentir ces options de souscriptions d'actions pendant une période de trente huit mois à compter de cette assemblée.

La délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration a pris fin le 23 mai 2007.

#### Informations sociales et environnementales

##### Données sociales 2007

Au 31 décembre 2007, le Groupe compte 478 collaborateurs, dont 207 à l'international, la quasi totalité employés à temps plein.

Evolution des effectifs totaux	2007	2006	Variation
France	271	250	8,4%
International	207	151	37,1%
Hommes	175	199	-12,1%
Femmes	303	202	50,0%
<b>Total</b>	<b>478</b>	<b>401</b>	<b>19,2%</b>

Evolution des charges de personnel K€	2007	2006	Variation
Rémunérations	12 529	10 353	21,0%
Charges sociales	4 048	3 300	22,7%
Intéressement et participation	1	74	-98,6%
Total des charges de personnel	16 578	13 727	20,8%
Charges sociales / Rémunérations	32,3%	31,9%	+ 0,4
Indemnités de départ à la retraite	366	368	-0,5%

Motifs d'absences	Jours d'absence	En % du total
Accidents du travail	230	6%
Maternité / Paternité	1 171	32%
Maladies	1 661	46%
Absences diverses	555	15%
<b>Total</b>	<b>3 617</b>	<b>100%</b>

Au cours de l'exercice 2007, le nombre total d'embauches s'est élevé à 77 en CDD et à 134 en CDI.

##### Données environnementales

U10 ayant développé une activité de concepteur de gammes, dont la fabrication est assurée par des tiers, les conséquences directes de l'activité du Groupe sur l'environnement sont faibles.

U10 n'exerçant aucune activité industrielle, les consommations d'eau et d'énergie sont uniquement destinées à un usage domestique.

## Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

Nous vous présentons un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, dans le domaine des augmentations de capital.

Décision de délégation de l'Assemblée Générale	Objet de la délégation	Durée	Utilisation de la délégation par le Conseil d'Administration en 2007
23/03/2004	Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la Société et des filiales dans la limite de 300 000 actions	38 mois	Néant
30/11/2005	Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières avec maintien du DPS (droit préférentiel de souscription) dans la limite d'un montant nominal de 4 200 000 euros et d'un montant brut de titres de créance de 45 000 000 euros, ces plafonds étant communs aux titres de créance dont l'émission avec suppression du DPS a été autorisée ci-dessous	26 mois	Néant
30/11/2005	Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières avec suppression du DPS (droit préférentiel de souscription) dans la limite d'un montant nominal de 4 200 000 euros et d'un montant brut de titres de créance de 45 000 000 euros, ces plafonds étant communs aux titres de créance dont l'émission avec maintien du DPS a été autorisée ci-dessus	26 mois	Néant



## Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications En € sauf pour le nombre d'actions et de salariés	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Situation en fin d'exercice</b>					
Capital social	2 974 442	3 467 550	17 419 000	18 673 399	18 673 399
Nombre d'actions émises	2 974 442	3 467 550	17 419 000	18 673 399	18 673 399
Nombre d'obligations convertibles en actions				2 750 000	2 749 703
<b>Résultat global des opérations</b>					
Chiffre d'affaires HT	24 453 339	* 3 385 436	2 277 944	2 818 977	3 349 056
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	5 545 980	1 757 914	5 135 230	3 195 683	7 528 772
Impôts sur les bénéfices	901 556	-100 132	-841 880	-1 665 953	-1 235 003
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4 367 610	1 701 923	5 889 570	4 439 238	8 177 943
Montants des bénéfices distribués	2 198 813	2 429 735	2 643 413	8 029 562	
<b>Résultat des opérations réduit à une action</b>					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,48	0,54	0,34	0,26	0,47
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1,39	0,49	0,33	0,24	0,44
Dividende versé	0,70	0,70	0,15	0,43	
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	42	10	16	17	22
Montant de la masse salariale	1 247 045	335 910	657 989	741 841	857 110
dont rémunérations brutes	1 204 046	321 949	618 680	673 044	821 275
dont avantages en nature	13 035	7 478	11 908	10 761	26 905
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux			256 956	275 894	336 407

\* A compter de l'exercice 2004, U10 a apporté son activité commerciale à la filiale L3C, son CA représente désormais les prestations de services facturées à ses filiales.



## Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Dans le cadre de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs des Directeurs Généraux.

### Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

#### Composition du Conseil

Au 31 décembre 2007, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président est nommé par le Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Tous les administrateurs sont investis d'une fonction de Direction au sein du Groupe. L'appartenance au Conseil repose sur l'implication et les compétences des membres :

- Thierry Lièvre, Président-Directeur Général,
- Joël Desmaris, Directeur Général Délégué et Directeur Administratif et Financier du Groupe,
- Carlos Martinez, Dirigeant de C3M.

Le nombre et la nature des autres mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration sont présentés dans le rapport de gestion, page 35 du document de référence.

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans. Le détail des dates de renouvellement figure dans le rapport de gestion page 34 du document de référence.

Les rémunérations des membres du Conseil sont détaillées dans le rapport de gestion page 36 du document de référence.

#### Fonctionnement du Conseil

Le Président organise les travaux du Conseil d'Administration, dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsque les administrateurs participent aux réunions du Conseil et expriment leur vote, ils représentent l'ensemble des actionnaires de la Société et agissent dans l'intérêt social. Ils doivent donc veiller à leur indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux. Ils sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les administrateurs participent aux travaux du Conseil. Les éléments présentés à la délibération du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le membre du Conseil d'Administration en charge du dossier, qui s'appuient sur les informations transmises par la Société.

Pour la préparation des principales décisions, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses conseils externes, notamment juridiques, fiscaux et de droit social. La création de comités assistant le Conseil d'Administration n'est pas effective à ce jour.

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas exercé sa faculté d'apporter des limitations aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, additionnelles à celles fixées par les statuts.

Compte tenu de sa taille limitée, le Groupe n'a pas encore adopté de pratique en matière de gouvernement d'entreprise. Il s'attache à mettre en œuvre des principes d'organisation et de contrôle sans toutefois se conformer strictement aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Rapport Medef/AFEP d'octobre 2003. Ainsi, il n'existe ni règlement intérieur du Conseil d'Administration ni comité spécialisé au sein du Groupe.

Une réflexion sera engagée sur le sujet par le Conseil d'Administration, dès que le besoin s'en fera sentir.

Les informations concernant les contrats de service liant les membres des organes d'Administration et de Direction à la Société U10 sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes



qui figure aux pages 100 et suivantes du document de référence. Deux administrateurs sont concernés : Thierry Lièvre et Carlos Martinez. Thierry Lièvre, via la société TLK, fournit au Groupe U10 des prestations de direction générale et commerciale, de management, des prestations dans le domaine financier et des prestations de développement. Carlos Vicente Martinez Ribera, via la société HOLDING FINANCIERE DE TANGER, fournit au Groupe U10, des prestations en matière d'achats, d'approvisionnements et de choix des collections.

### Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'Administration et de Direction Générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu desquels les personnes susvisées ont été sélectionnées en tant que membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de U10, à l'exception de celles prévues dans le plan de stock options mis en place par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2001 et le Conseil d'Administration du 30 avril 2003.

### Opérations avec des apparentés

Ces opérations sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant aux pages 100 et suivantes du document de référence.

### Missions et actions du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. C'est l'instance décisionnaire de gestion de la Société. Il peut procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la Société et contrôle leur gestion,
- définit les grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en oeuvre,

- débat des opérations majeures envisagées par le Groupe U10 dans les conditions qu'il détermine,
- est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société,
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le document de référence, ou à l'occasion d'opérations majeures,
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales,
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, afin de discuter et mettre en oeuvre les projets de l'année 2007.

## Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

### Définition et objectifs

Le dispositif de contrôle interne regroupe l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions mis en oeuvre par la société, sous sa responsabilité, dans le but d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par les organes de Direction,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne, quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, doit contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources, mais ne peut jamais fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Le présent rapport présente le dispositif de contrôle interne du Groupe U10, comprenant la société mère et les différentes filiales significatives faisant partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2007. Sont jugées non significatives et donc non incluses dans le descriptif ci-dessous les sociétés :

- SKYMART International en raison de sa taille non significative et de l'arrêt de son activité commerciale en fin d'année 2006.
- KWANK SHING KNITTING (KSK) en raison de sa taille non significative et de sa sortie du périmètre de consolidation à compter de janvier 2008.
- PROMOSTAR qui n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation en raison de sa taille non significative.

## Dispositif général de contrôle interne

### Environnement du contrôle interne

#### Organisation des responsabilités

La politique du Groupe U10 est de détenir le contrôle majoritaire des filiales, tout en confiant une autonomie de gestion aux dirigeants de chacune. U10 garde le pouvoir de nomination ou de révocation des présidents de filiales. Des délégations de pouvoirs sont définies par U10, les modalités précises étant soumises aux dirigeants pour acceptation.

Dans ce contexte, chaque dirigeant est sensibilisé à l'importance du contrôle interne et à l'harmonisation des méthodes au sein du Groupe. La société mère met à disposition des services dits « centraux », faisant bénéficier les dirigeants qui le souhaitent de prestations spécialisées dans différents domaines.

Au niveau des services centraux, des organigrammes fonctionnels sont établis et diffusés aux filiales, avec descriptifs des différents postes. Les services centraux du Groupe U10 disposent d'un Directeur Administratif et Financier (également Directeur Général Délégué) qui est en charge de la coordination et de l'animation des équipes centrales, lesquelles sont constituées :

- d'une Responsable des aspects juridiques dans leur ensemble et de la gestion des contrats d'assurance (négociation, suivi), en charge de la supervision de deux collaborateurs,
- d'une Responsable de la gestion de trésorerie et de la gestion financière. Son rôle est de piloter les relations avec les différents partenaires bancaires, d'assurer le suivi du change et des opérations de couverture, de mettre en place des solutions de financement,
- d'une Responsable de l'établissement des comptes consolidés du Groupe, du traitement des problématiques fiscales et de l'élaboration du Document de Référence,
- d'une Directrice Administrative en charge de la coordination des différentes fonctions administratives et comptables du Groupe, dont le service opérationnel se décompose de la façon suivante :
  - . gestion du poste client (six personnes),
  - . suivi et gestion des comptes bancaires (deux personnes),
  - . établissement des paies et administration du personnel (une personne),
  - . saisie comptable des factures fournisseurs (trois personnes),
  - . arrêtés comptables, déclarations fiscales et reporting périodique (deux personnes),
- d'un Directeur Informatique, dont le service est composé d'un chef de projet consultant (projets transversaux sur le Groupe), de trois chefs de projets développeurs (spécialisés métier) et de trois personnes dédiées à l'exploitation (maintenance, assistance).

Le second Directeur Général Délégué de U10 est en charge de la communication financière du Groupe et du processus budgétaire.

#### Gestion des ressources humaines

Le Groupe U10 s'est constitué par croissances externes, en général en intégrant des sociétés en phase d'activité ascendante, avec

maintien des dirigeants en place. Dans ce contexte, la personnalité et les qualités des cédants jouent un rôle important dans les critères de choix des acquisitions. La connaissance métier des dirigeants et l'efficacité de leurs équipes sont le fondement de l'évolution de l'activité.

Au niveau des services centraux, dans un souci de performance, différentes équipes ont été renforcées (juridiques et administratives notamment). La politique de U10 en matière de recrutement est de s'attacher des savoir-faire extérieurs nouveaux, tout en privilégiant la promotion interne pour donner à chacun la possibilité de progresser dès lors qu'il remplit sa mission, sait s'adapter et innover. Ce fonctionnement permet de conserver les connaissances organisationnelles du Groupe tout en intégrant des spécialistes.

#### Outils et procédures

Afin de répondre aux besoins croissants du Groupe en matière d'organisation des flux et de traçabilité de l'information, un ERP (Sage-Adonix X3) a été implanté en 2003 et étendu à un nombre croissant de sociétés du Groupe.

Actuellement l'ERP X3 est en place sur 11 sociétés françaises du Groupe et en cours d'implantation sur la filiale C3M en Espagne.

Les filiales du Groupe ont des volumes d'activités, des problématiques et des organisations différentes. Les fonctionnalités de l'ERP mises en place sont modulables et adaptées aux besoins rencontrés.

Un plan de sécurité informatique est mis en œuvre pour les filiales gérées dans l'ERP X3. Il se décompose en plusieurs étapes :

1. Sécurisation des infrastructures matérielles et du réseau interne
  2. Sécurisation des échanges avec l'extérieur
  3. Contrôle d'accès aux données et aux logiciels
  4. Plan de reprise d'activité et sauvegardes
  5. Charte sécurité à destination de l'ensemble des utilisateurs
  6. Supervision et maintenance proactive
- Toutes les étapes ont été mises en œuvre partiellement. L'étape n°1 est terminée et s'est concrétisée par différentes actions :
- Sécurisation des salles informatiques (matériels, alimentation),
  - Inventaires des équipements centraux et connexions, avec accessibilité de l'information par tout le service informatique,
  - Vérification des contrats de maintenance pour les équipements critiques,
  - Mise à jour des contrats d'assurance,
  - Mise à jour des différents pilotes,
  - Organisation de l'administration à distance pour faciliter les opérations de maintenance et assistance,
  - Organisation des identifiants et mots de passe pour les équipements centraux.

L'ensemble UTEX/DUTEXDOR utilise un autre ERP qui avait fait l'objet de développements importants peu avant l'entrée dans le Groupe U10. La gestion se fait par un prestataire extérieur. Le plan de sécurité informatique devrait leur être étendu par la suite.



L'ensemble SMERWICK GROUP dispose d'un service informatique composé de 7 personnes, réparties sur les principaux sites d'exploitation. Un audit a été réalisé sur l'ensemble de la structure. La mise en place d'un ERP est en cours d'étude.

En terme de procédures écrites, l'ensemble des règles et méthodes de comptabilisation ont été rassemblées dans un manuel Groupe, diffusé à l'ensemble des filiales (point développé dans la partie « Organisation des processus d'élaboration de l'information comptable et financière », ci-après)

Certaines procédures internes d'organisation sont par ailleurs formalisées par écrit, en fonction des besoins de chaque entité, le but étant de créer à terme un livre de procédures Groupe servant de support à l'optimisation et à l'harmonisation des organisations.

#### Communication interne

La plupart des sociétés du Groupe acquises avant 2006 travaillent en réseau commun, dans une architecture centralisée, ce qui permet de disposer d'informations sur l'activité en temps réel, quel que soit le site concerné. En pratique, il existe un certain nombre d'informations ou d'états directement disponibles dans l'ERP. En cas de besoin supplémentaire ou spécifique, il est possible de faire évoluer les paramètres, de créer de nouvelles extractions ou de modifier les états. Pour répondre à ces besoins, une équipe informatique dédiée est en charge de satisfaire les demandes des différentes structures en conservant une démarche de développement transversale pour faire évoluer l'ensemble des sociétés du Groupe.

L'équipe informatique est également disponible pour assister les utilisateurs tant au niveau de l'utilisation de X3 que de l'ensemble de l'environnement informatique (matériel ou logiciel).

Pour permettre la mise à disposition d'informations autres que celles issues de X3, un intranet est mis à la disposition des sociétés connectées sur le serveur commun. Cet outil permet notamment de stocker un ensemble de documents (statistiques, juridiques, contractuels, informatifs,...) afin de permettre à tout utilisateur autorisé et connecté au réseau Groupe de les consulter.

Par ailleurs, les services centraux de U10, ont pour vocation d'apporter service et conseil aux différentes filiales. En conséquence, des notes d'informations spécifiques en provenance des services centraux peuvent circuler chaque fois que nécessaire. Le mode de diffusion privilégié dans ce cas est la messagerie électronique, qui confère une certaine traçabilité.

#### Système d'évaluation des risques

Concernant l'ensemble des risques, la responsabilité de leur maîtrise au sein de chaque entité repose essentiellement sur les dirigeants. Chacun d'eux est chargé d'identifier les risques propres à sa société et d'en faire état à la Direction du Groupe, soit lors de la tenue de réunions de travail, soit expressément si le besoin s'en fait sentir, et au minimum une fois par an.

Par ailleurs, la société mère dispose de services spécialisés qui sont en charge d'identifier, sur les aspects techniques (notamment juridiques, financiers, fiscaux,...), les risques Groupe et les risques pesant également sur les filiales, et qui n'auraient pas été identifiés par les dirigeants. Ces services doivent alors en informer chacun des dirigeants concernés et éventuellement leur proposer la mise en place de moyens de couverture dont l'efficacité a été prouvée au sein du Groupe.

Ce dispositif permet aux organes de direction de U10 d'être informés des risques pesant sur le Groupe, d'en faire l'analyse, c'est-à-dire de vérifier la possibilité d'occurrence, la gravité potentielle et les mesures de maîtrise existantes. Dans le cas où les moyens utilisés ne sont pas jugés suffisants par la Direction du Groupe, des missions peuvent être confiées aux dirigeants dans le but de resserrer la gestion des risques sur les points identifiés. Dans certains cas, la société mère met en place des moyens avec une gestion centralisée pour couvrir les risques importants du Groupe. C'est le cas pour un certain nombre de polices d'assurance et pour la couverture du risque de change sur les achats en devises.

Les principaux facteurs de risques existant au sein du Groupe, ainsi que les mesures mises en place pour y remédier sont détaillées dans le rapport de gestion.

#### Activités de contrôle

L'organisation du Groupe étant basée notamment sur les systèmes informatiques et les personnels, les activités de contrôle reposent également sur ces ressources.

En pratique, un système informatique (ERP X3 dans la plupart des cas) est à disposition des utilisateurs, avec toutes les fonctionnalités nécessaires prévues pour une utilisation optimale, des notions de contrôles ayant déjà été intégrées au système. Au fur et à mesure de l'évolution de l'activité et des besoins, des contrôles supplémentaires sont ajoutés, en automatique quand c'est possible, sinon les procédures sont adaptées.

Chacun des collaborateurs est en charge du contrôle de son propre dispositif de fonctionnement. Les dirigeants ont la vue d'ensemble et la société mère peut apporter des outils de contrôle si besoin, notamment par la diffusion de tableaux de bord ou autres éléments d'analyse.

#### Suivi et pilotage

Le contrôle interne du Groupe fait l'objet d'une surveillance et d'adaptations fréquentes. Dans la mesure où il s'agit d'un Groupe jeune et en croissance rapide, adapter en permanence les procédures et les organisations est une nécessité.

Chaque fois qu'une société est intégrée au Groupe, des audits d'acquisitions sont pratiqués, notamment dans les domaines juridiques, comptables, sociaux, fiscaux. Ces audits sont utilisés pour faire procéder à des adaptations ou actions correctives.

Parallèlement, des améliorations sont apportées également au sein des structures existantes en fonction des besoins décelés. Il n'y a pas de service d'audit interne au sein du Groupe, le dispositif de surveillance étant pour l'instant basé principalement sur les dirigeants et les services centraux.

Une fois par an, sur chaque société française en SAS et SA, un audit externe des différentes procédures utilisées est pratiqué par les commissaires aux comptes du Groupe. Il est tenu compte de ces audits dans nos travaux de contrôle interne.

## Organisation des processus d'élaboration de l'information comptable et financière

### Environnement de l'information comptable et financière

Certaines sociétés du groupe s'appuient sur les services centraux de U10 pour la tenue de leur comptabilité et les arrêtés de comptes, d'autres établissent leurs comptes en interne en étroite collaboration avec U10 et d'autres font appel à un expert-comptable pour les arrêtés de comptes. Ces situations respectent le choix des dirigeants en matière de gestion :

- Sociétés faisant établir leur comptabilité et leurs arrêtés de comptes par les services de la société mère : U10, LOG10, INFO10, L3C, DECOR10, PRA, ID WORLD, SENTEUR & BEAUTE,
- Sociétés utilisant les services de la société mère mais établissant en interne leurs arrêtés de comptes, en étroite collaboration avec U10 : C3M, COD10, CODICO, COD'EVENTS et l'ensemble SMERWICK GROUP.
- Sociétés assurant la tenue des écritures en interne et faisant sous-traiter les arrêtés de comptes : UTEX et DUTEXDOR.

Les balances de clôture sont communiquées aux services centraux du Groupe, à la personne en charge de la consolidation et de l'harmonisation des méthodes, qui est à même de faire procéder à des modifications, le cas échéant. Elle a la responsabilité notamment de vérifier la réciprocité comptable des opérations à l'intérieur du Groupe, de s'assurer du respect des règles comptables Groupe, de procéder aux retraitements de consolidation et à l'établissement des états financiers consolidés conformément aux règles applicables.

Les travaux de consolidation sont établis sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Les comptes consolidés 2007 ont été établis conformément au référentiel international des normes IFRS.

Le Manuel des Règles et Méthodes Comptables a été conçu de la façon suivante : une part est consacrée à la description des principes comptables, des règles de comptabilisation et d'évaluation. Ensuite est présenté le plan comptable du Groupe avec des indications précises sur l'utilisation de chaque compte. Au final, sont présentés les formats de publication des états financiers, ainsi que des

informations obligatoires de l'annexe consolidée, présentées sous forme de tableaux. Le Manuel est construit sur la base des normes françaises, nationalité du Groupe U10. Chaque fois que le principe en norme française diffère de la norme IFRS, la distinction est clairement identifiée et expliquée (par des titres et des couleurs). Le Manuel est disponible en français et en anglais.

Les sociétés étrangères étant tenues de se conformer aux normes locales, il leur appartient d'appliquer également les règles IFRS du Manuel chaque fois que possible et d'informer le service consolidation en cas de divergence de méthode, afin de prendre en compte les retraitements nécessaires.

### Communication interne relative à l'information comptable et financière

Concernant les comptabilités tenues en interne, les services comptables étant géographiquement délocalisés par rapport aux différents lieux d'activité, il faut mettre en place des procédures de flux de documents et d'informations relativement efficaces et courts. Les volumes et le nombre d'intervenants pouvant varier d'une filiale à une autre, les procédures sont adaptées mais reposent principalement sur la messagerie électronique, les télécopies, et des envois postaux. Par ailleurs, un certain nombre d'opérations sont saisies par la filiale dans l'ERP commun et intégrées ensuite dans la comptabilité par les services comptables.

Le Manuel Comptable a été diffusé à l'ensemble des services concernés, y compris aux conseils externes en charge de l'arrêté des comptes. Il peut faire l'objet de mises à jour et est diffusé à nouveau chaque fois que nécessaire.

Parallèlement au Manuel, un planning d'arrêté et de communication des comptes est diffusé systématiquement aux acteurs concernés. En outre, il est fait, société par société, un rappel des principaux points à surveiller ou à corriger par rapport à la période précédente.

Suite à la directive « transparence », des efforts ont été apportés à l'amélioration des méthodes de travail et des flux d'information afin de respecter les nouveaux délais de publication pour les sociétés cotées, notamment en impliquant davantage les opérationnels dans la clôture des comptes et la remontée d'informations.

### Système d'évaluation des risques sur l'élaboration de l'information comptable et financière

Chaque dirigeant à la responsabilité de la fiabilité des comptes de sa société, conjointement avec les services en charge de l'établissement des comptes. En conséquence, le dirigeant doit faire en sorte de communiquer l'exhaustivité des informations permettant l'élaboration de la comptabilité, dans les délais prévus.

Par ailleurs, les services comptables de U10 ont pour vocation à alerter les dirigeants sur des points où la vigilance est de rigueur, comme par exemple :



- les délais de transmission de documents à respecter,
- les vérifications liées au stock,
- les validations de factures fournisseurs,
- les assurances crédit et les délais de règlements clients

Le processus d'élaboration de l'information comptable et financière repose sur des services opérationnels au sein des filiales qui appliquent eux-même leurs propres contrôles. Des vérifications supplémentaires sont effectuées lors de l'exploitation des informations par les services comptables et/ou centraux, d'une part au moment de l'établissement des arrêtés de comptes et d'autre part au moment du traitement de la consolidation.

#### Contrôle de l'information comptable et financière

Un reporting sur les résultats mensuels est établi et communiqué aux dirigeants de filiales et à la Direction de U10, ce qui permet des discussions croisées sur des comparaisons par rapport aux budgets et l'année précédente ainsi que la mise en évidence d'indicateurs à surveiller.

Les commissaires aux comptes du Groupe pratiquent au moins une fois par an un audit des principales procédures sur les sociétés du Groupe. Par ailleurs, les comptes semestriels et annuels font l'objet respectivement d'une revue limitée et d'une certification par leurs soins. Enfin, tout changement de méthode comptable envisagé leur est soumis avant d'être mis en application.

La répartition des mandats de commissariat aux comptes a été établie de façon à ce que l'un d'eux assure la révision de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe.

Les commissaires aux comptes des sociétés étrangères sont nommés localement mais font parvenir aux commissaires aux comptes français en charge de l'audit de la consolidation non seulement leurs rapports d'audit mais également les réponses à un questionnaire détaillé relatif aux comptes audités et établi par les auditeurs français.

#### Pilotage de l'élaboration de l'information comptable et financière

La surveillance du dispositif de l'élaboration de l'information comptable et financière incombe aux personnes en charge de la coordination des services comptables et de la consolidation des comptes, sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Leurs travaux sont basés sur l'observation, les discussions avec les différents acteurs et l'exploitation des différents tableaux de bord et informations remontant des filiales.

La mise en oeuvre d'actions correctives porte essentiellement sur des améliorations de procédures et l'optimisation des délais.

Ce rapport a été établi avec le concours de la Direction Administrative et Financière et le contenu a été porté à la connaissance du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 mars 2008 et validé par celui-ci.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L.225.235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ U10 SA, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société U10,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société U10, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE - le 17 Avril 2008.

*Les Commissaires aux Comptes*

Jean-Michel LANNES

Orfis Baker Tilly  
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON



## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte conformément aux prescriptions du Code de Commerce et des statuts, afin de vous demander de vous prononcer sur :

- une autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- une délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200.000 €, au profit des salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- une suppression, sous condition suspensive, du droit de vote double statutaire accompagnée d'une modification corrélative de l'article 12 des statuts,
- une autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions,
- une mise en harmonie des statuts.

Nous vous présentons les conditions et modalités de ces opérations :

### 1 - Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

Nous vous rappelons que vous êtes amenés à vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions visant à opérer en bourse sur les propres actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix huit mois.

Ce nouveau programme mettra fin à celui autorisé par l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2007.

Les objectifs de ce rachat d'actions sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la cinquième résolution de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),

- la remise d'actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la société.

Par rapport à l'objectif d'annulation des actions rachetées par voie de réduction de capital, nous vous proposons en conséquence d'autoriser d'ores et déjà le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce :

- à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la société, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois.

### 2 - Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200.000 € au profit des salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous rappelons qu'afin de favoriser le développement de l'actionariat salarié, différentes mesures ont été prises en vue de consulter les actionnaires sur l'opportunité de procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés.

Nous vous rappelons qu'une dernière assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2005 a été appelée à statuer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un PEE ou à un plan d'épargne groupe et a rejeté cette proposition.

Il vous est donc proposé de statuer sur une nouvelle proposition d'augmentation de capital social destinée à permettre l'entrée au capital des salariés de la société et ce, en application des dispositions de la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale et de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004.

Acet égard, nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration, tous pouvoirs afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum



de 200.000 EUROS, réservée aux salariés de la société adhérant à un plan d'épargne entreprise à mettre en place dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires, par application de l'article L 225-132 du Code de Commerce.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de vingt six mois à compter de la décision de l'assemblée.

Le nombre total des actions qui pourraient être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration.

Le prix de souscription des actions serait fixé conformément aux dispositions de l'article L 443-5 alinéa 3 du Code du Travail.

Enfin, si vous décidez cette proposition, il vous appartiendra également de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder aux opérations matérielles permettant de parvenir à sa réalisation.

### 3 - Suppression, sous condition suspensive, du droit de vote double statutaire ; modification corrélative de l'article 12 des statuts

Nous vous proposons de supprimer, sous condition de l'approbation de cette décision par l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires de droits de vote double, le droit de vote double conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Nous vous rappelons que le droit de vote double a été mis en place par l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 1999, conformément aux dispositions de l'article L 225-123 du Code de Commerce.

Si vous décidez cette proposition, nous vous demanderons de modifier corrélativement l'article 12 des statuts « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS » de la façon suivante :

- le paragraphe 12.3 relatif aux dispositions concernant le droit de vote double est supprimé
- le paragraphe 12.4 devient le paragraphe 12.3
- le paragraphe 12.5 devient le paragraphe 12.4

(Le reste de l'article 12 demeure inchangé)

Nous vous précisons qu'une assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double est convoquée le jeudi 22 mai 2008 à l'issue de l'assemblée générale mixte de la société, à l'effet de se prononcer sur la suppression du droit de vote double statutaire.

### 4 - Autorisation consentie au conseil d'administration a l'effet de procéder a l'attribution gratuite d'actions

Nous vous proposons de bien vouloir déléguer toutes compétences à votre Conseil d'Administration afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente huit (38) mois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce, destinées à encourager l'actionnariat du personnel salarié et/ou des dirigeants du groupe U10.

L'attribution gratuite d'actions de la société permettrait d'associer les bénéficiaires au développement du groupe U10 et à ses performances futures à travers l'évolution de la valeur de l'action U10.

Le nombre d'actions émises ou à émettre pouvant être attribuées gratuitement ne pourrait excéder 3 % du capital social de la société au jour de la décision d'attribution sous réserve des ajustements réglementaires nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires.

Cette attribution d'actions gratuites serait réservée au personnel salarié ou à certaines catégories d'entre eux et/ou les membres mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration déterminerait l'identité des bénéficiaires des attributions, les conditions d'attribution et le cas échéant, les critères d'attribution des actions à savoir, sans que l'énumération qui suit soit limitative, des critères relatifs au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la période d'acquisition et tout autre critère.

Conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive, pour tout ou partie des actions attribuées, qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée, qui ne peut être inférieure à deux (2) ans minimum, serait fixée par le Conseil d'Administration, les droits résultant de l'attribution étant incessibles durant cette période.

A l'expiration de cette période d'acquisition, la durée de conservation des actions par les bénéficiaires serait fixée à deux (2) ans minimum, étant précisé que le Conseil d'Administration pourrait réduire voire supprimer cette obligation de conservation en ce qui concerne les bénéficiaires pour lesquels la durée d'attribution des actions serait au moins égale à quatre (4) ans.

Le Conseil d'Administration pourrait décider qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième catégorie des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code



de la sécurité sociale ou d'invalidité absolue selon le droit étranger compétent, l'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive avant le terme de la période d'acquisition, ces actions étant dans cette hypothèse, librement cessibles.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration déterminerait enfin la durée définitive de la ou des périodes d'acquisition et de conservation dans les limites fixés par l'assemblée, déterminerait les modalités de détention des actions pendant la période de conservation des actions, procéderait aux prélèvements nécessaires sur les réserves, bénéfiques ou primes dont la société a la libre disposition afin de libérer les actions à émettre au profit des bénéficiaires.

En cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, l'autorisation consentie au Conseil d'Administration emporterait, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélatrice des actionnaires au profit des attributaires à leur droit préférentiel de souscription et à la partie des réserves, bénéfiques et primes ainsi incorporées, l'augmentation de capital correspondante étant définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations d'attributions d'actions réalisées en application de la présente autorisation.

## 5- Mise en harmonie des statuts

Nous vous proposons :

- de mettre en harmonie les statuts avec certaines dispositions issues :
  - de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 concernant le quorum général des assemblées générales ordinaires et extraordinaires
  - du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 concernant le droit d'accès des actionnaires aux assemblées générales

- de modifier corrélativement :

- le troisième paragraphe du 18.1 « CONVOCATION - ACCES AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS », qui sera désormais rédigé comme suit :  
*Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de PARIS, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.*  
(Le reste de l'article demeure inchangé)

- le deuxième paragraphe de l'article 19 « ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE » qui sera désormais rédigé comme suit :  
*L'assemblée ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit un cinquième au moins des actions ayant droit de vote. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée est réunie à quinze jours au moins d'intervalle de la première. Les délibérations prises dans cette seconde réunion sont valables quelle que soit la fraction du capital représentée, mais elles ne peuvent porter que sur tout ou partie de l'ordre du jour de la première réunion.*  
(Le reste de l'article demeure inchangé)

- le deuxième paragraphe de l'article 20 « ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE » qui sera désormais rédigé comme suit :  
*L'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de sa réunion sous réserve des exceptions prévues par le Code de Commerce.*  
(Le reste de l'article demeure inchangé)

## Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions

Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-209 alinéa 4, du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, alinéa 4 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale dans sa quatrième résolution et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société de ses propres actions.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE - le 17 Avril 2008.

*Les Commissaires aux Comptes*

Jean-Michel LANNES

Orfis Baker Tilly  
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON



## Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription

Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 200 000 Euros, réservée aux salariés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE - le 17 Avril 2008.

*Les Commissaires aux Comptes*

Jean-Michel LANNES

Orfis Baker Tilly  
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

## Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la société U10 et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue de dispositions législatives du 30 décembre 2004 et 30 décembre 2006, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE - le 17 Avril 2008.

*Les Commissaires aux Comptes*

Jean-Michel LANNES

Orfis Baker Tilly  
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON



## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double du 22 mai 2008

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée spéciale conformément aux prescriptions du Code de Commerce et des statuts, afin de vous demander de vous prononcer sur une suppression du droit de vote double statutaire.

Nous vous rappelons que le droit de vote double a été mis en place par l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 1999, conformément aux dispositions de l'article L 225-123 du Code de Commerce.

Nous vous proposons de supprimer aujourd'hui le droit de vote double qui est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

L'article 12 des statuts « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS » devra être modifié sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, de la façon suivante :

- le paragraphe 12.3 relatif aux dispositions concernant le droit de vote double est supprimé
  - le paragraphe 12.4 devient le paragraphe 12.3
  - le paragraphe 12.5 devient le paragraphe 12.4
- (Le reste de l'article 12 demeure inchangé)

Nous vous précisons que l'assemblée des actionnaires statuant à titre extraordinaire est convoquée le jeudi 22 mai 2008 avant l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double, à l'effet de se prononcer sur la suppression du droit de vote double et la modification corrélative des statuts.

## Projet de résolutions à l'Assemblée générale mixte

### A TITRE ORDINAIRE

#### Première résolution

##### Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2007

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties, les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire approuve en conséquence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat pour cet exercice au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

L'assemblée générale ordinaire approuve, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le montant des charges et dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pour un montant de 38.989 €, au titre desquelles la société a payé l'impôt sur les sociétés correspondant.

#### Deuxième résolution

##### Affectation du résultat - Fixation du dividende

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence d'affecter le bénéfice de 8.177.943 € de la façon suivante :

- 5 % à la réserve légale, soit la somme de 408.897 €
- à titre de dividendes, la somme de 7.769.046 €

L'assemblée générale ordinaire décide également de prélever sur le compte « autres réserves », une somme de 260.515,57 € à titre de dividende, soit un dividende global de 8.029.561,57 €.

Les dividendes seront mis en paiement le 29 mai 2008.

Le montant des dividendes qui seront à valoir sur les actions propres que la société pourra détenir au jour de la mise en paiement, sera affecté directement au poste « autres réserves ».

Il sera ainsi distribué pour chaque action de la société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,43 €, ouvrant droit, lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques domiciliées en FRANCE :

- d'une part, à un abattement de 40 % (conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts)

- d'autre part, à un abattement fixe annuel de 1.525 € pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs, mariés soumis à imposition séparée et de 3.050 € pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ou liés par un Pacs soumis à une imposition commune (en application des dispositions de l'article 158-3-5° du Code Général des Impôts)

En lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu, le bénéficiaire peut opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % ; les abattements mentionnés ci-dessus n'étant alors plus applicables.

Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
2006	8.029.561,57 € <sup>(1)</sup>	/
2005	2.643.412,50 € <sup>(2)</sup>	/
2004	2.429.735,00 € <sup>(2)</sup>	/

(1) dividendes éligibles à l'abattement de 40 % depuis 2006

(2) dividendes éligibles à l'abattement de 50 % en vigueur en 2005

Il est rappelé qu'aux termes d'une AGE du 30 novembre 2005, la valeur nominale des actions U10 a été divisée par 5.

#### Troisième résolution

##### Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

#### Quatrième résolution

##### Autorisation d'opérer en bourse sur les propres actions de la société en application de l'article L 225-209 du Code de Commerce

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code du Commerce, à opérer en bourse sur les propres actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix huit mois à compter de ce jour.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2007 dans sa cinquième résolution.



La société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la cinquième résolution de l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La société pourra :

- acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, à un prix par action au plus égal à vingt (20) € (hors frais d'acquisition),
- ou encore annuler lesdites actions par voie de réduction du capital social conformément aux termes de l'autorisation conférée à la cinquième résolution et ce, dans la limite de 10 % du capital de la société par période de vingt quatre (24) mois.

En cas d'opérations sur le capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de un million huit cent soixante sept mille (1.867.000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire.

## A TITRE EXTRAORDINAIRE

### Cinquième résolution

#### Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce :

- à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la quatrième résolution, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit (18) mois à compter de ce jour.

### Sixième résolution

#### Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 200.000 EUROS, au profit des salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale extraordinaire, statuant dans le cadre des dispositions des articles L 225-129 VII et L 225-138 du Code de Commerce et des articles L 443-1 et suivants du Code du Travail, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires



pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de deux cent mille (200.000) EUROS, soit par l'émission d'actions nouvelles ordinaires de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés (retraités et préretraités) adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société et des sociétés et groupements qui lui seraient liés au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce, ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, et attribution gratuite d'actions auxdits salariés et anciens salariés (retraités et préretraités).

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre dans le cadre de cette autorisation est supprimé en faveur de ces salariés et anciens salariés et les actionnaires renoncent à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de cette autorisation.

Cette délégation est donnée pour une durée de vingt six mois à compter de ce jour.

Tous pouvoirs sont délégués au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour :

- arrêter la liste des sociétés dont les salariés et anciens salariés (retraités et préretraités) pourront souscrire aux actions émises,
- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs,
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital,
- fixer le prix de souscription et le délai de libération des actions de numéraire,
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation,
- apporter aux statuts les modifications nécessaires,
- d'une manière générale, passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

## Septième résolution

### Suppression, sous condition suspensive, du droit de vote double statutaire ; modification corrélatrice de l'article 12 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de supprimer le droit de vote double conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom

du même actionnaire, sous condition de l'approbation de la présente résolution par l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires de droits de vote double devant se réunir sur première convocation le jeudi 22 mai 2008 à 11 heures,

- de modifier corrélativement l'article 12 des statuts « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS » de la façon suivante :

- le paragraphe 12.3 relatif aux dispositions concernant le droit de vote double est supprimé
- le paragraphe 12.4 devient le paragraphe 12.3
- le paragraphe 12.5 devient le paragraphe 12.4

(Le reste de l'article 12 demeure inchangé)

## Huitième résolution

### Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce :

1. Autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société,
2. Décide que les bénéficiaires des attributions pourront être les ou certaines catégories d'entre eux du personnel salarié et/ou les membres mandataires sociaux de la société, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce,
3. Décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, les conditions d'attribution et le cas échéant, les critères d'attribution des actions à savoir, sans que l'énumération qui suit soit limitative, des critères relatifs au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la période d'acquisition et tout autre critère,
4. Décide que le nombre d'actions émises ou à émettre pouvant être attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra excéder 3 % du capital social de la société au jour de la décision d'attribution sous réserve des ajustements réglementaires nécessaires à la sauvegarde des droits des bénéficiaires,
5. Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, pour tout ou partie des actions attribuées, au terme d'une période d'acquisition dont la durée est fixée à deux (2) ans minimum,
6. Décide que la durée de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans minimum à compter de l'attribution définitive des actions, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra réduire voire supprimer cette obligation de conservation en ce qui concerne les bénéficiaires pour lesquels la durée d'attribution des actions mentionnée au point 5 ci-dessus est au moins égale à quatre (4) ans,
7. Décide que par exception à ce qui précède, le Conseil d'Administration pourra décider qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième catégorie des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité

sociale ou d'invalidité absolue selon le droit étranger compétent, l'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive avant le terme de la période d'acquisition, ces actions étant dans cette hypothèse, librement cessibles,

8. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
9. Décide également que le Conseil d'Administration déterminera la durée définitive de la ou des périodes d'acquisition et de conservation dans les limites fixées par l'assemblée, déterminera les modalités de détention des actions pendant la période de conservation des actions, procédera aux prélèvements nécessaires sur les réserves, bénéfices ou primes dont la société a la libre disposition afin de libérer les actions à émettre au profit des bénéficiaires,
10. Prend acte de ce qu'en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des attributaires à leur droit préférentiel de souscription et à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporées, l'augmentation de capital correspondante étant définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de trente huit (38) mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Le Conseil d'Administration pourra également mettre en œuvre toutes autres dispositions légales nouvelles qui interviendraient pendant la durée de la présente autorisation et dont l'application ne nécessiterait pas une décision expresse de l'assemblée générale.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des attributions et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute attribution réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

## Neuvième résolution

### Mise en harmonie des statuts

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de mettre en harmonie les statuts avec certaines dispositions issues :

- de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 concernant le quorum général des assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 concernant le droit d'accès des actionnaires aux assemblées générales

- de modifier corrélativement :

- le troisième paragraphe du 18.1 « CONVOCATION - ACCES AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS », qui sera désormais rédigé comme suit :  
*Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de PARIS, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.*  
(Le reste de l'article demeure inchangé)

- le deuxième paragraphe de l'article 19 « ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE » qui sera désormais rédigé comme suit :  
*L'assemblée ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit un cinquième au moins des actions ayant droit de vote. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée est réunie à quinze jours au moins d'intervalle de la première. Les délibérations prises dans cette seconde réunion sont valables quelle que soit la fraction du capital représentée, mais elles ne peuvent porter que sur tout ou partie de l'ordre du jour de la première réunion.*  
(Le reste de l'article demeure inchangé)

- le deuxième paragraphe de l'article 20 « ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE » qui sera désormais rédigé comme suit :  
*L'assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de sa réunion sous réserve des exceptions prévues par le Code de Commerce.*  
(Le reste de l'article demeure inchangé)

## Dixième résolution

### Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités prévues par le Code de Commerce et les dispositions réglementaires.

## Projet de résolutions à l'Assemblée spéciale

### Première résolution

---

#### Suppression du droit de vote double statutaire ; modification corrélative de l'article 12 des statuts

---

L'assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de supprimer le droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En conséquence, l'assemblée spéciale prend acte que l'article 12 des statuts « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS », devra être modifié sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, de la façon suivante :

- le paragraphe 12.3 relatif aux dispositions concernant le droit de vote double est supprimé
- le paragraphe 12.4 devient le paragraphe 12.3
- le paragraphe 12.5 devient le paragraphe 12.4

(Le reste de l'article 12 demeure inchangé)

### Deuxième résolution

---

#### Pouvoirs en vue des formalités

---

L'assemblée spéciale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités prévues par le Code de Commerce et les dispositions réglementaires.



## Sommaire des comptes consolidés

1. Bilan consolidé	62
2. Compte de résultat consolidé	63
3. Tableau de flux de trésorerie consolidé	64
4. Variation des capitaux propres consolidés	65
5. Annexe aux comptes consolidés	66
5.1. Règles et méthodes comptables	66
5.2. Présentation des postes de bilan	71
5.2.1. Ecarts d'acquisition	71
5.2.2. Immobilisations incorporelles	71
5.2.3. Immobilisations corporelles	71
5.2.4. Immobilisations financières	72
5.2.5. Stocks	72
5.2.6. Créances courantes	73
5.2.7. Disponibilités	73
5.2.8. Comptes de régularisation	73
5.2.9. Plans d'options de souscription d'actions	73
5.2.10. Information sur le capital	74
5.2.11. Provisions	74
5.2.12. Endettement financier net	74
5.2.13. Dettes courantes	75
5.2.14. Instruments financiers	76
5.3. Présentation des postes du compte de résultat	76
5.3.1. Chiffre d'affaires	76
5.3.2. Charges de personnel et effectifs	76
5.3.3. Dotations aux amortissements et provisions	77
5.3.4. Charges et produits financiers	77
5.3.5. Impôt sur les bénéfices	77
5.3.6. Bénéfice par action	77

<b>5.4.</b>	<b>Information sectorielle</b>	<b>77</b>
5.4.1.	Information de niveau 1 (par secteurs d'activité)	77
5.4.2.	Information de niveau 2 (par secteurs géographiques)	79
<b>5.5.</b>	<b>Compte de résultat pro forma</b>	<b>79</b>
<b>5.6.</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>80</b>
5.6.1.	Nantissements, hypothèses, sûretés réelles	80
5.6.2.	Avals, cautions et garanties	81
5.6.3.	Autres engagements	81
5.6.4.	Engagements reçus et engagements réciproques	82
<b>5.7.</b>	<b>Parties liées</b>	<b>82</b>
5.7.1.	Entreprises liées	82
5.7.2.	Rémunérations des dirigeants	82
<b>5.8.</b>	<b>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</b>	<b>82</b>



## 1. Bilan consolidé

ACTIF K€	Note	Brut	2007 Amort. Provisions	Net	2006
Ecarts d'acquisition	5.2.1	52 920	1 024	51 896	51 599
Autres immobilisations incorporelles	5.2.2	2 392	1 645	747	777
Immobilisations corporelles	5.2.3	10 956	4 737	6 219	5 040
Immobilisations financières	5.2.4	982	17	965	1 091
Impôts différés actifs	5.3.5	357		357	344
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>67 606</b>	<b>7 423</b>	<b>60 183</b>	<b>58 851</b>
Stocks	5.2.5	36 613	444	36 169	31 898
Clients	5.2.6	50 541	1 176	49 365	44 790
Impôts courants	5.2.6	670		670	1 679
Autres créances et charges constatées d'avance	5.2.6	6 722	17	6 705	4 316
Disponibilités et quasi-disponibilités	5.2.7	15 002		15 002	17 884
<b>Total des actifs courants</b>		<b>109 547</b>	<b>1 637</b>	<b>107 910</b>	<b>100 567</b>
<b>TOTAL</b>		<b>177 153</b>	<b>9 059</b>	<b>168 094</b>	<b>159 418</b>

62

PASSIF K€	Note	2007	2006
Capital		18 673	18 673
Prime d'émission et d'apport		17 540	17 540
Réserves consolidées		17 667	17 126
Titres d'autocontrôle		-367	-151
Emprunt obligataire - composante capitaux propres		1 375	1 375
Report à nouveau			435
Résultat consolidé		9 869	8 858
Réserve de conversion		-1 790	-29
<b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>		<b>62 967</b>	<b>63 828</b>
Intérêts minoritaires		5 002	3 800
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>67 969</b>	<b>67 628</b>
Dettes financières à long terme	5.2.12	42 576	45 507
Provisions pour avantages du personnel	5.2.11	366	368
Impôts différés passifs	5.3.5	407	600
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>43 350</b>	<b>46 474</b>
Part à moins d'un an des dettes financières à long terme	5.2.12	3 123	3 558
Dettes financières à court terme	5.2.12	25 320	20 076
Provisions	5.2.11	215	67
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.2.13	16 197	12 318
Dettes d'impôt sur les sociétés	5.2.13	1 212	131
Autres passifs courants	5.2.13	10 708	9 168
<b>Total des passifs courants</b>		<b>56 775</b>	<b>45 317</b>
<b>TOTAL</b>		<b>168 094</b>	<b>159 418</b>

## 2. Compte de résultat consolidé

K€	Note	2007	2006
Chiffres d'affaires	5.3.1	210 858	175 779
Escomptes accordés		-1 206	-1 140
Produits des activités ordinaires		209 652	174 639
Consommations de marchandises, matières et sous-traitance		-140 760	-116 056
Charges de personnel	5.3.2	-16 578	-13 727
Autres produits et charges d'exploitation nets		-26 026	-23 486
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 662	-1 548
Dotations aux amortissements et provisions	5.3.3	-2 678	-1 918
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>21 948</b>	<b>17 904</b>
Autres produits et charges opérationnels		-61	-250
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>21 887</b>	<b>17 655</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>5.3.4</b>	<b>-4 820</b>	<b>-2 983</b>
Impôts sur les bénéfices	5.3.5	-4 878	-4 287
<b>Résultat net</b>		<b>12 189</b>	<b>10 384</b>
Attribuable aux :			
Actionnaires du Groupe U10		9 869	8 858
Intérêts minoritaires		2 321	1 526
Résultat par action	5.3.6	0,53	0,51
Résultat net dilué par action	5.3.6	0,46	0,42

La production stockée est désormais incluse dans le poste « consommations de marchandises, matières et sous-traitance ». Afin de permettre une meilleure comparabilité des états financiers, cette présentation est homogène et inclut cette correction dès le 31/12/06 pour -779 K€.

### 3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

K€	Note	2007	2006
Résultat net de l'ensemble consolidé <sup>(1)</sup>		12 189	10 384
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		1 567	1 369
Dotations aux amortissements	5.2.2/5.2.3	1 486	1 223
Variation de provisions sur stocks	5.2.5		80
Variation de provisions sur clients douteux	5.2.6		-20
Variation de provisions pour risques et charges	5.2.11	130	-131
Variation des impôts différés	5.3.5	-46	-105
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		0	322
Divers		-2	
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>13 756</b>	<b>11 753</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-5 264	-5 818
Stocks	5.2.5	-4 270	328
Clients et comptes rattachés	5.2.6	-6 326	1 128
Fournisseurs	5.2.13	4 120	-6 111
Dettes d'impôt différé			103
Autres créances et dettes d'exploitation	5.2.6/5.2.13	1 212	-1 266
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>8 492</b>	<b>5 935</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2.2	-432	-518
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2.3	-2 338	-1 516
Acquisition d'immobilisations financières	5.2.4	-38	-321
Cessions d'immobilisations	5.1.2 à 5.1.4	279	149
Acquisition de titres de participation consolidés	5.1	-1 958	-30 044
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements</b>		<b>-4 487</b>	<b>-32 250</b>
Dividendes versés hors Groupe		-9 030	-2 653
Augmentation de capital en numéraire			15 083
Titres d'autocontrôle		-276	652
Produits de la souscription des BSAR			1 375
Emission d'emprunts à plus de 2 ans	5.2.12	400	38 178
Remboursement d'emprunts à plus de 2 ans à l'émission	5.2.12	-3 842	-13 301
Variation des intérêts courus	5.2.12	35	143
Variation des autres dettes financières	5.2.12		-7 022
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-12 713</b>	<b>32 455</b>
Incidence des variations de change		618	
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-8 089</b>	<b>6 140</b>
Trésorerie d'ouverture	5.2.12	-2 043	-8 183
Trésorerie de clôture	5.2.12	-10 133	-2 043

(1) avec intégration du résultat part des minoritaires

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées. A compter du 31/12/2007, et conformément aux recommandations, le tableau des flux de trésorerie est présenté net des provisions sur actifs circulants. La trésorerie correspond aux disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des concours bancaires courants.



## 4. Variation des capitaux propres consolidés

K€	Nombre d'actions <sup>1</sup>	Capital	Titres d'auto.	Primes	Autres réserves	Résultats accumulés non distribués	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2005</b>	<b>17 403 900</b>	<b>17 419</b>	<b>-685</b>	<b>5 089</b>		<b>21 384</b>	<b>43 206</b>	<b>39</b>	<b>43 245</b>
Profits/(pertes) sur rachat de titres d'autocontrôle, nets d'impôts						80	80		80
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts					-360		-360		-360
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-360	80	-281		-281
Résultat de l'exercice						8 858	8 858	1 526	10 384
<b>Total des profits et pertes comptabilisés en 2006</b>					<b>-360</b>	<b>8 938</b>	<b>8 578</b>	<b>1 526</b>	<b>10 104</b>
Titres d'autocontrôle	2 275		534				534		534
Distribution de dividendes						-2 643	-2 643	-10	-2 654
Distribution de dividendes / Titres d'autocontrôle						0	0		0
Augmentation de capital	1 254 399	1 254		12 451			13 706		13 706
Intérêts minoritaires issus de regroupements d'entreprises						-468	-468	2 245	1 776
Emprunt obligataire - composante capitaux propres					1 375		1 375		1 375
Emprunt obligataire - composante capitaux propres / Impôt différé					-458		-458		-458
	1 256 674	1 254	534	12 451	916	-3 112	12 044	2 235	14 279
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2006</b>	<b>18 660 574</b>	<b>18 673</b>	<b>-151</b>	<b>17 540</b>	<b>556</b>	<b>27 210</b>	<b>63 828</b>	<b>3 800</b>	<b>67 628</b>
Profits/(pertes) sur rachat de titres d'autocontrôle, nets d'impôts									
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts					-375		-375	-1	-375
Autres					-46		-46	-45	-91
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-420		-420	-46	-466
Résultat de l'exercice						9 869	9 869	2 321	12 189
<b>Total des profits et pertes comptabilisés en 2007</b>					<b>-420</b>	<b>9 869</b>	<b>9 448</b>	<b>2 275</b>	<b>11 723</b>
Titres d'autocontrôle	-28 175		-216		-40		-256		-256
Distribution de dividendes						-8 022	-8 022	-1 008	-9 030
Distribution de dividendes / Titres d'autocontrôle						2	2		2
Augmentation de capital									
Intérêts minoritaires issus de regroupements d'entreprises						-271	-271	79	-192
Emprunt obligataire - composante capitaux propres									
Emprunt obligataire - composante capitaux propres / Impôt différé									
Réserve de conversion						-1 761	-1 761	-143	-1 904
	-28 175		-216		-40	-10 053	-10 309	-1 072	-11 381
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2007</b>	<b>18 632 399</b>	<b>18 673</b>	<b>-367</b>	<b>17 540</b>	<b>95</b>	<b>27 026</b>	<b>62 967</b>	<b>5 002</b>	<b>67 969</b>

<sup>1</sup> après élimination des titres d'autocontrôle, soit 12 825 titres au 31/12/2006 et 41 000 au 31/12/2007

## 5. Annexe aux comptes consolidés

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes consolidés annuels couvrant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

### 5.1 Règles et méthodes comptables

#### Déclaration de conformité et contexte de la publication

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe U10 présente ses états financiers consolidés selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'UE.

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2007 et des comptes comparatifs au 31 décembre 2006 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2007 et qui sont d'application obligatoire au 31 décembre 2007.

L'amendement d'IAS1 « Information sur le capital » qui prévoit une information plus détaillée en annexe sur la gestion des capitaux propres et la nouvelle obligation d'IFRS 7 qui demande de fournir des informations sur les risques financiers ont été mis en place au 31 décembre 2007.

Les nouvelles interprétations applicables de manière obligatoire en 2007 n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Concernant les normes et interprétations d'application encore optionnelles au 31 décembre 2007, car non encore approuvées par l'Union Européenne, le Groupe n'anticipe pas, à ce jour, d'incidence matérielle sur les comptes consolidés.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives concernent notamment l'évaluation des engagements de retraite, des dépréciations d'actifs et des provisions.

#### Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2007, le groupe est constitué de 20 sociétés.

Les filiales et sous-filiales sont consolidées à compter de leur date de prise de contrôle ou de création. Par ailleurs, la société

Type d'activité	Nom	Date de création ou de prise de contrôle	Date de clôture	% de détention	Méthode de consolidation	Activité
<u>Services Centraux</u>	U10	Création le 4 mai 1994	31 déc	-	IG	Société mère
	INFO10	1 <sup>er</sup> oct 2003	31 déc	100%	IG	Société de services spécialisée en informatique
	LOG10	Création le 1 <sup>er</sup> août 2005	31 déc	100%	IG	Société de services spécialisée en logistique
<u>Home Textile France</u>	L3C	Création le 12 décembre 2003	31 déc	100%	IG	Société commerciale spécialisée dans les articles textiles de décoration intérieure : rideaux, voilages, coussins, linge de lit et linge de bain
	DECOR10	1 <sup>er</sup> jan 2002	31 déc	100%	IG	Société spécialisée dans les nappages PVC et revêtements adhésifs plastiques et dans la conception d'articles textiles d'art de la table
<u>Equipement de la personne</u>	UTEX	Création le 2 mai 2006	31 déc	60%	IG	Société porteuse des titres Dutexdor, sans activité opérationnelle
	DUTEXDOR	1 <sup>er</sup> avril 2006	31 déc	60%	IG	Société spécialisée dans la conception de gammes d'accessoires de la personne auprès de la GSA et de la distribution spécialisée françaises
<u>Utilitaires et Loisirs</u>	PRA	1 <sup>er</sup> jan 2003	31 déc	100%	IG	Société spécialisée dans les consommables de salle de bain, produits de senteurs, accessoires de toilette et cadeaux publicitaires
	SENTEUR & BEAUTE	1 <sup>er</sup> jan 2003	31 déc	40%	IG	Société industrielle fabriquant des produits de senteurs et cosmétiques
	COD10	1 <sup>er</sup> oct 2003	31 déc	99,71%	IG	Société holding de COD'EVENTS et CODICO
	COD'EVENTS	Création le 1 <sup>er</sup> juillet 2007	31 déc	99,71%	IG	Société spécialisée dans les gammes événementielles d'utilitaires de la maison et de loisirs, créée suite à l'apport partiel d'actif par COD10 de cette activité
	CODICO	Création le 1 <sup>er</sup> juillet 2007	31 déc	99,71%	IG	Société spécialisée dans les gammes permanentes d'utilitaires de la maison et de loisirs, créée suite à l'apport partiel d'actif par COD10 de cette activité
	ID WORLD	24 juin 2005	31 déc	100%	IG	Société spécialisée dans la création et la commercialisation d'articles de loisir créatif et éducatif

Type d'activité	Nom	Date de création ou de prise de contrôle	Date de clôture	% de détention	Méthode de consolidation	Activité
<u>International</u>	C3M	1 <sup>er</sup> octobre 2004	31 déc	100%	IG	Société commerciale espagnole spécialisée dans les articles de linge de maison et textiles de décoration
	SKYMART INTERNATIONAL	Création le 15 mars 2005	31 déc	100%	IG	Société de droit Hongkongais, spécialisée dans le développement et la commercialisation de gammes de produits de décoration d'intérieur et de Noël, sans activité commerciale en 2007
	KWANK SHING KNITTING	1 <sup>er</sup> juillet 2006	31 déc	51%	IG	Société de droit Hongkongais, spécialisée dans le développement et la commercialisation de gammes de produits de l'équipement de la maison et de la personne
	SMERWICK GROUP	1 <sup>er</sup> juillet 2006	31 déc	57,69%	IG	Holder de droit Hongkongais de l'ensemble des sociétés basées en Chine, sauf Skymart International et Kwang Shing Knitting
	SMERWICK LIMITED	1 <sup>er</sup> juillet 2006	31 déc	57,69%	IG	Société de droit Hongkongais qui réalise le négoce en provenance d'autres pays de la zone Asie
	LONGFIELD LIMITED	1 <sup>er</sup> juillet 2006	31 déc	57,69%	IG	Société de droit Hongkongais, implantée à Shanghai, qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine Populaire
	TIEN SHAN SHAOXING LIMITED	1 <sup>er</sup> juillet 2006	31 déc	57,69%	IG	Société de droit Hongkongais

Promostar dans laquelle U10 a acquis une participation de 50% courant mai 2006 pour un montant de 17 K€, n'est pas consolidée en raison de sa taille non significative (moins de 300k€ de CA en 2007) et du fait que ses ventes sont réalisées majoritairement avec des sociétés du Groupe.

En date du 19 février 2007, la société PRA, détenue à 100% par U10, a cédé 60% des titres SENTEUR ET BEAUTE (soit 588 titres) à son dirigeant. SENTEUR & BEAUTE reste en intégration globale ; en effet, U10 conserve le pouvoir de nomination du dirigeant, et continue d'assurer le contrôle économique de la société.

En date du 10 mai 2007 et conformément au pacte d'associés du 28 septembre 2006 et à son avenant du 10 mai 2007, U10 s'est porté acquéreur de 7,32% titres Smerwick Group, portant son pourcentage de détention à 57,69%.

Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2007, le Groupe a finalisé la filialisation des deux activités de CODICO, gammes permanentes et événementielles, créant ainsi les sociétés CODICO et COD'EVENTS. La société CODICO existante précédemment a été renommée COD10 et assure les fonctions support des 3 sociétés.

La société Wellstand, société sans activité commerciale, a été cédée au cours du dernier trimestre de l'exercice 2007 et n'a pas été consolidée au 31 décembre 2007.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les compléments de prix (earn out) sont pris en compte dans la valeur des actifs.

### Compte de résultat pro forma

Afin de permettre une comparabilité dans le temps des flux générés par le Groupe, la note 5.5 ci-après présente le compte de résultat à périmètre constant au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, reconstituant en période pleine, les flux générés par les entités significatives constituant le périmètre au 31 décembre 2007.

### Méthodes de conversion

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros, pour le bilan, au taux de clôture de la période et, pour le compte de résultat, au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion sont inscrits dans la rubrique «réserve de conversion» incluse sur une ligne distincte des capitaux propres consolidés.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Ils sont convertis au taux de clôture à la fin de la période.

Les taux de conversion des devises utilisées sont les suivants :

(Unité d'euro)	2007		2006	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollar américain (USD)	1,37064	1,4721	1,28212	1,3170
Dollar Hong Kong (HKD)	10,6928	11,4800	9,9736	10,2410

### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat de la période,

en résultat opérationnel courant ou résultat financier selon la nature de la créance ou de la dette.

#### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation. Ils constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actifs et de passifs, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'écart d'évaluation. Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif du bilan. Si elle est négative, elle est immédiatement comptabilisée en produit.

Les écarts d'acquisition constatés au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements pendant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis.

Conformément à IAS 36, des tests de dépréciation annuels (ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur) des écarts d'acquisition sont pratiqués sur les unités génératrices de trésorerie indépendantes. La méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie est appliquée pour déterminer les valeurs d'utilité. Les projections de flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation sont fondées sur des estimations basées sur l'expérience passée et les perspectives d'évolution du marché. Le taux de croissance retenu pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les estimations est de 2%. Les flux de trésorerie ont été actualisés au taux de 11,5%.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : 1 à 3 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Construction d'exploitation : 20 à 30 ans
- Agencements généraux : de 3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

Les contrats de crédit bail ont été retraités par rapport à leur seuil de signification sur la présentation des comptes, soit lorsque la valeur d'origine du bien est supérieure à 100 K€. A ce titre, le terrain et les bâtiments de U10 ont été retraités, au bilan sous forme d'immobilisations corporelles et d'un emprunt correspondant, au compte de résultat sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

#### Immobilisations financières

Les titres de participations non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

#### Stocks

Les stocks sont valorisés au coût moyen unitaire d'achat pondéré, comprenant le prix d'achat (minoré de l'escompte obtenu) et les frais accessoires, en particulier les frais de douanes et de transport. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût s'avère supérieur à la valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché ainsi que des perspectives de vente et risques liés à l'obsolescence. Les taux de dépréciation peuvent donc différer d'une filiale à l'autre compte tenu de la nature des produits commercialisés et des circuits de distribution concernés.

#### Créances clients

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Les sociétés françaises du groupe ont souscrit des contrats d'assurance crédit auprès de la SFAC. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances, sur la partie non couverte par le contrat d'assurance crédit. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

#### Disponibilités et quasi-disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs. Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant « disponibles à la vente » et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture.

#### Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont présentés en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition par le Groupe jusqu'à leur date de cession. Les plus ou moins-values constatées lors de leur cession sont comptabilisées directement en capitaux propres, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

## Instruments dérivés

### **Risque de change**

Des contrats d'achat à terme de devises ont été souscrits depuis octobre 2004 en vue de couvrir les opérations commerciales réalisées à l'international. Cette comptabilité de couverture, récente du fait de l'accroissement des opérations commerciales en dollars s'est mise véritablement en place au cours de l'exercice 2005.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité ;
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

### **Risque de taux**

L'emprunt moyen terme souscrit pour l'opération Codico, d'un montant initial de 18 500 K€ pour un capital restant dû de 4.933 K€ à fin 2007, souscrit à taux variable, a fait l'objet d'une couverture du risque de taux début 2004 par collar (cf note 5.2.12).

L'endettement financier net (56.017 K€ au 31 décembre 2007, dont 38.255 K€ au titre de l'emprunt obligataire) est pour l'essentiel souscrit à taux variable. La part de l'endettement à taux fixe s'élève à 2.501 K€ (dont 1.515 K€ au titre du retraitement de crédit bail). Seul l'emprunt ci-dessus bénéficie d'une couverture de taux.

## Obligations avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR)

Ces instruments financiers sont des titres hybrides constitués d'une part d'une composante dette, et d'autre part d'une composante capitaux propres.

La composante dette est liée à l'obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre au porteur des liquidités. Cette composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti défini par la norme IAS 39, consistant à actualiser l'ensemble des flux liés à l'OBSAR à un taux de marché en vigueur à la date d'émission correspondant à une dette classique sans composante capitaux propres mais dont les autres caractéristiques sont identiques. La charge d'intérêt est constatée en coût de l'endettement financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les frais d'émission d'emprunt.

La composante « capitaux propres » correspond à un instrument de capitaux propres (les BSAR), qui donne au porteur l'option d'accéder au capital de la société. Cette composante « capitaux propres » est déterminée par différence entre le prix net d'émission de l'emprunt et la composante dette actualisée calculée comme indiqué précédemment. Elle est constatée dans un compte de réserve spécifique et transférée dans un compte de réserve consolidée normale lors de la levée effective des actions liées à l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA).

Un impôt différé passif est constaté sur la composante « capitaux propres ». Il est constaté en réserves à l'émission de l'emprunt et repris chaque année en résultat suite au retraitement de la charge d'intérêts nette et des produits constatés d'avance enregistrés dans les comptes individuels.

## Provisions pour avantages du personnel

Les salariés du Groupe perçoivent, en fonction des législations locales en vigueur, des suppléments de retraite ou des indemnités de départ en retraite. D'autre part, le Groupe a l'obligation de cotiser aux caisses de retraites dans les pays où il est implanté. Ces avantages sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19, Avantages du personnel.

Pour les régimes à contribution définie, la charge correspondant aux primes versées est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basés sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, de revalorisation des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Ces montants sont provisionnés nets des fonds disponibles.

Les écarts actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sont reconnus immédiatement en résultat.

Au 31 décembre 2006 et 2007, le groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Taux d'actualisation	5%	4%
Taux de croissance des salaires	2%	3%

Compte tenu des dispositions des conventions collectives dont dépendent les principales sociétés du Groupe, et de l'âge moyen de l'effectif du Groupe, l'engagement au titre de la médaille d'honneur du travail peut être considéré comme non significatif.

## Autres provisions

Dans le respect des règles comptables et notamment la norme IAS 37, des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle



résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif

#### Instruments financiers - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- 1 - Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le groupe sur les exercices présentés.
- 2 - Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement éventuelles. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture.
- 3 - Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».

Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.

Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.

- 4 - Actifs disponibles à la vente : cette catégorie comprend les instruments non affectés à une des rubriques précédentes. Il s'agit des titres non consolidés. La valeur d'utilité des titres de participation non consolidés et des créances rattachées est évaluée en tenant compte des perspectives de rentabilité, de la probabilité de recouvrement des créances et de la quote-part de situation nette détenue par le groupe. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur inscrite au bilan, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

- 5 - Instruments dérivés : ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur (cf. paragraphe précédemment développé en page 11)

#### Impôts différés

Les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les impôts différés actifs résultant de ces différences temporaires ne sont pris en compte que si leur réalisation est probable.

#### Information sectorielle

Le Groupe concentre son action sur une activité de développement et de commercialisation de différentes gammes de produits dans le domaine de l'équipement de la maison.

La structure juridique du Groupe ayant évolué rapidement au cours de ces dernières années, par l'acquisition de nouvelles sociétés mais également par la réalisation de restructurations juridiques (filialisations et fusions), un découpage de l'activité du Groupe par pôles a été retenu.

Les données clés des filiales, regroupées par pôles d'activité, sont présentées en note 5.4.

#### Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est quant à lui calculé en retenant les instruments dilutifs donnant un accès différé au capital. Ceux-ci sont constitués d'options de souscription au bénéfice des salariés du Groupe et de bons de souscription d'actions créés dans le cadre de l'émission de l'emprunt obligataire (OBSAR).

La méthode utilisée pour la détermination du résultat net dilué est la méthode du rachat d'actions. Lorsque le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.

#### Événements postérieurs à la clôture

Au cours du 1er semestre 2008, le Groupe va finaliser l'apport de la branche d'activité de distribution des produits d'articles pour la maison de DECOR10 à L3C.

Les titres de la société KSK ont été cédés en février 2008 à la valeur nette comptable.

Le siège social de la société PRA a été transféré en février 2008 à Strasbourg.

## 5.2. Présentation des postes de bilan

### 5.2.1. Ecart d'acquisition

K€	2007		2006	
	Valeur brute	Dépréciation cumulée	Valeur nette	Valeur nette
Home textile	1 464	518	946	946
Utilitaires et loisirs	20 102	506	19 596	19 622
Equipement de la personne	7 115	-	7 115	7 115
Full container	24 240	-	24 240	23 916
<b>Total</b>	<b>52 920</b>	<b>1 024</b>	<b>51 896</b>	<b>51 599</b>

K€	2007	2006
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>51 599</b>	<b>31 627</b>
Acquisition de ID WORLD		
Acquisition de DUTEXDOR	7 115	7 115
Acquisition de Smerwick	324	12 588
Acquisition de KSK		269
Cession Senteur & Beauté	-27	
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>51 896</b>	<b>51 599</b>

### 5.2.2. Immobilisations incorporelles

K€	2007		2006	
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Matrices - Dessins	498	309	189	98
Logiciels, brevets, licences, marques	1 812	1 300	512	571
Autres immobilisations incorporelles	83	37	46	108
<b>Total</b>	<b>2 393</b>	<b>1 645</b>	<b>747</b>	<b>777</b>

### Evolution

K€	2007	2006
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>777</b>	<b>591</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	430	518
Effets des variations de périmètre	0	16
Cessions	-1	0
Virements de poste à poste	6	
Dotations aux amortissements	-465	-348
<b>Total</b>	<b>747</b>	<b>777</b>

### 5.2.3. Immobilisations corporelles

K€	2007		2006	
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	173	0	173	173
Constructions	2 815	973	1 842	1 979
Installations techniques, matériel et outillage	492	306	186	133
Agencements	4 656	2 294	2 362	1 959
Matériel de transport	413	119	295	344
Matériel et mobilier de bureau	1 673	1 045	628	442
Immobilisations en cours	734	0	734	10
<b>Total</b>	<b>10 956</b>	<b>4 737</b>	<b>6 219</b>	<b>5 040</b>

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement du crédit-bail portant sur le terrain et les bâtiments de U10 pour une valeur brute de 1.955 K€ et un amortissement cumulé de 892 K€.

U10 a procédé à la levée d'option sur une partie du crédit bail.

Un nouveau contrat de crédit-bail a été signé par la société L3C portant sur un nouveau bâtiment de stockage situé à Bourg de Thizy d'une valeur de 5.400k€, dont la construction sera achevée au cours du 1er semestre 2008 ; à ce titre 734k€ ont été versés à titre d'avances sur immobilisations.

L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat s'élève à 23 K€, après prise en compte de l'impôt différé.

## Evolution

K€	2007	2006
Solde en début d'exercice	5 040	4 309
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 337	1 516
Effets des variations de périmètre	0	458
Cessions	-124	-372
Virements de poste à poste	-6	0
Dotations aux amortissements	-1 012	-875
Ecart de conversion	-17	4
<b>Total</b>	<b>6 219</b>	<b>5 040</b>

## 5.2.4. Immobilisations financières

Valeur brute en k€	Ouverture	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Clôture
Titres de participations non consolidés	17			17
Prêts au personnel	6	11	-12	5
Dépôts et cautionnements versés	748	27	-35	739
Autres immobilisations financières	320		-100	220
<b>Total</b>	<b>1 091</b>	<b>38</b>	<b>-147</b>	<b>982</b>

Dépréciation en k€	Ouverture	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Clôture
Titres de participations non consolidés		17		17
<b>Total</b>		<b>17</b>		<b>17</b>

Le montant des dépôts et cautionnements versés correspond principalement à des dépôts de garantie concernant l'utilisation de locaux.

Compte tenu de ses résultats négatifs, les titres de la société Promostar ont été totalement dépréciés au 31 décembre 2007.

## 5.2.5. Stocks

K€	2007			2006		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	521		521	832		832
Produits intermédiaires et finis	73		73	101		101
Marchandises	36 019	-444	35 575	31 237	-271	30 966
<b>Total</b>	<b>36 613</b>	<b>-444</b>	<b>36 169</b>	<b>32 170</b>	<b>-271</b>	<b>31 899</b>

L'augmentation des stocks est liée au développement de l'activité des filiales françaises et au lancement de nouvelles gammes de produits en fin d'année 2007.

K€	2007			
	Dépréciations Ouv.	Dotation	Reprise	Dépréciations Clôt
Matières premières et autres approvisionnements				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	271	439	-266	444
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>439</b>	<b>-266</b>	<b>444</b>



## 5.2.6. Créances courantes

K€	2007		2006	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Clients	50 541	-1 176	49 365	44 790
Impôts courants	670		670	1 679
Autres créances fiscales	2 119		2 119	1 592
Créances sociales	30		30	28
Comptes courants débiteurs	174	-17	157	
Débiteurs divers	2 132		2 132	1 672
Instruments financiers dérivés	0		0	0
Avances et acomptes	1 160		1 160	143
Charges constatées d'avance	1 107		1 107	882
<b>Total</b>	<b>57 932</b>	<b>-1 193</b>	<b>56 740</b>	<b>50 785</b>

L'échéance des créances courantes est inférieure à un an. Conformément aux normes IFRS, les effets escomptés non échus et les escomptes en compte sont reclassés en comptes clients. Leur montant respectif s'élève à 4.729k€ et 6.539k€ (contre 4.350k€ et 3.805k€ au 31 décembre 2006).

Les créances clients des sociétés françaises sont couvertes par des assurances crédit.

Les créances douteuses sont provisionnées pour la partie non couverte par l'assurance.

Les autres créances fiscales sont constituées de TVA déductible ou à récupérer pour 2.050k€.

Les débiteurs divers sont composés pour l'essentiel de fournisseurs débiteurs (970k€) et de créances auprès du factor (800k€).

## 5.2.7. Disponibilités

K€	2007	2006
Valeurs mobilières de placement	0	1 168
Banques, comptes courants débiteurs	15 002	16 716
<b>Total</b>	<b>15 002</b>	<b>17 884</b>

## 5.2.8. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1.107k€ et concernent :  
 des charges de location : 343k€ (217k€ en 2006)  
 des charges de salons : 279k€ (213k€ en 2006)

des charges de transport : 137k€ (93k€ en 2006)  
 des charges d'entretien : 96k€ (113k€ en 2006)  
 des fournitures : 71k€ (128k€ en 2006)  
 des charges de publicité : 70k€ (0k€ en 2006)  
 diverses charges : 111k€ (118k€ en 2006)

## 5.2.9. Plans d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au profit des salariés de la société ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société dans la limite de 300.000 actions. Cette autorisation a été donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois. Ces options ont été attribuées par décision du Conseil d'Administration du 30 avril 2003. La période d'exercice des options se terminait le 30 avril 2007.

Le Conseil d'Administration du 5 janvier 2004 s'est prononcé sur la mise en place d'un deuxième plan de souscription d'actions dans la limite d'un maximum de 300.000 actions à un prix unitaire de souscription fixé à 2,73 €. Ce deuxième plan, autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2004, autorisait le Conseil d'Administration à procéder à l'attribution des options pendant une période de trente-huit mois, soit jusqu'au 23 mai 2007. Aucune option n'a été attribuée.

Au 31 décembre 2007, les deux plans sont échus et ne peuvent plus donner lieu à exercice d'options :

Autorisation de l'AG	Attribution par le CA	Quantité d'options	Prix unitaire	Quantité exercée	Période d'attribution par le CA		Période d'exercice	
					Début	Fin	Début	Fin
18/12/2001	30/04/2003	300 000	1,90 €	285 000	-	-	30/04/2004	30/04/2007
23/03/2004	-	300 000	2,73 €	-	23/03/2004	23/05/2007	-	-
<b>Total</b>		<b>600 000</b>		<b>285 000</b>				

## 5.2.10. Information sur le capital

Il n'y a pas de procédures et objectifs fixés à l'avance. L'évolution et la gestion du capital se font en fonction des opportunités.

La valeur nominale des actions est de 1€.

Evolution du capital au cours de l'exercice :

	2006	Augmentation	Diminution	2007
Nombre d'actions composant le capital social	18 673 399			18 673 399
Instruments dilutifs du capital :				
Options de souscription BSAR	2 749 703			2 749 703
<b>Nombre total d'actions potentielles</b>	<b>21 423 102</b>			<b>21 423 102</b>
Dont actions propres	12 825	28 175		41 000

## 5.2.11. Provisions

K€	Valeur en début d'exercice	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Impact des variations de change	Valeur en fin d'exercice
Litiges Prud'homaux	24	97	-17			104
Litiges commerciaux	5	78				84
IDR	368	58		-30	-29	366
Divers	38	1	-7	-5		27
<b>Total</b>	<b>435</b>	<b>235</b>	<b>-24</b>	<b>-35</b>	<b>-29</b>	<b>581</b>

## 5.2.12. Endettement financier net

L'endettement financier long terme est exclusivement souscrit en euros. L'endettement financier net (56.017 k€ au 31 décembre 2007, dont 38.255 k€ au titre de l'emprunt obligataire) est pour l'essentiel souscrit à taux variable. La part de l'endettement à taux fixe s'élève à 2.501 k€ (dont 1.515 k€ au titre du retraitement de crédit bail). Les taux variables applicables sont compris entre Euribor 3 mois et Euribor 6 mois plus marge.

L'emprunt moyen terme souscrit pour l'opération Codico, d'un montant initial de 18 500 k€, à taux variable, a fait l'objet d'une couverture de risque de taux début 2004 par collar à hauteur de 11 100 k€. Le capital restant dû est de 4.933 k€ au 31 décembre 2007.

Début 2006, le Groupe a émis un emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR), d'une maturité de 5 ans, pour un montant de 39.875 k€, correspondant à 2.750.000 titres émis au prix de 14,50 €. Les obligations émises ont une valeur nominale de 14 €. Le montant réévalué de la composante dette s'élève à 38.255 k€ au 31 décembre 2007. La composante capitaux propres, représentative de la valeur des BSAR, s'élève quant à elle à 1.375 k€. Un impôt différé passif initial de 458 k€ a été constaté en contrepartie de cette inscription en capitaux propres.

Les bons de souscription émis sont remboursables au prix de 0,01 centime d'euro, au gré du porteur, pendant deux mois après la fin de la période d'exercice. Cet engagement n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dette ou d'une provision dans les comptes consolidés du Groupe

dans la mesure où la probabilité de demande de remboursement est très faible et que le montant de l'engagement maximum, soit 27,5 k€, est non significatif par rapport à la valeur des BSAR.

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date de souscription. Les comptes bancaires créditeurs intègrent les créances clients cédées non échues pour un montant de 11.267 k€ au 31 décembre 2007 (8 355 k€ au 31 décembre 2006) reclassées au bilan dans le cadre du passage aux normes IFRS.

L'endettement financier net consolidé représente 82% des fonds propres (76% à fin 2006).

Les emprunts long terme comportent des covenants, notamment l'emprunt souscrit pour l'achat de CODICO. Ces clauses portent principalement sur la détention de la cible (99.7% correspondant au nombre de titres nantis au profit des quatre établissements prêteurs), la répartition du capital de U10, l'agrément de nouvelles croissances externes, l'endettement supplémentaire via le respect de certains ratios (dont Dettes financières nettes/EBE, Cash flow libre/Service de la dette, Dettes financières nettes/Fonds propres), ainsi que la définition de cas de défaut.

K€	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Solde en fin d'exercice
Emprunt obligataire	38 178	77	0		38 255
Autres emprunts à + de 2 ans à l'origine	9 020	400	-3 491		5 930
Crédit- bail	1 866	0	-351		1 515
Intérêts courus sur emprunts	149	185	-149		185
<b>Dettes financières</b>	<b>49 214</b>	<b>663</b>	<b>-3 992</b>	<b>0</b>	<b>45 885</b>
Valeurs mobilières	1 168	0	-1 168	0	0
Disponibilités	16 716	2 270	-3 891	-94	15 002
Concours bancaires courants	-19 926	-12 052	6 037	807	-25 134
<b>Disponibilités nettes</b>	<b>-2 043</b>	<b>-9 782</b>	<b>979</b>	<b>713</b>	<b>-10 133</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>51 257</b>	<b>10 444</b>	<b>-4 971</b>	<b>-713</b>	<b>56 017</b>

K€	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Emprunt obligataire	0	38 255	0	0	38 255
Autres emprunts à + de 2 ans à l'origine	2 987	2 942	0	986	4 943
Crédit- bail	136	599	780	1 515	0
Intérêts courus sur emprunts	185	0	0		
<b>Dettes financières</b>	<b>3 308</b>	<b>41 796</b>	<b>780</b>	<b>2 501</b>	<b>43 199</b>
Valeurs mobilières	0	0	0		
Disponibilités	15 002	0	0		
Concours bancaires courants	-25 134	0	0		
<b>Disponibilités nettes</b>	<b>-10 133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Endettement financier net</b>	<b>13 441</b>	<b>41 796</b>	<b>780</b>		

## 5.2.13. Dettes courantes

K€	2007	2006
Fournisseurs	16 196	12 318
Impôt sur les sociétés	1 212	131
Autres dettes fiscales	2 628	1 904
Dettes sociales	2 037	1 974
Dettes sur immobilisations	25	85
Avances et acomptes reçus	399	425
Dettes diverses	4 138	3 797
Instruments financiers dérivés	961	398
Comptes courants créditeurs	522	585
<b>Total</b>	<b>28 117</b>	<b>21 616</b>

Les dettes d'impôt sur les sociétés concernent les sociétés étrangères et les sociétés françaises non membres du groupe d'intégration fiscale. Les autres dettes fiscales sont constituées pour 1.937k€ de TVA à payer.

Au sein des dettes diverses, les avoirs à établir représentent 1.219k€ et les charges à payer diverses 2.658k€.



## 5.2.14. Instruments financiers

Rubriques du bilan 2007 en k€	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable	Juste valeur
<b>Actif</b>			
Titres non consolidés et créances rattachées	A	0	0
Autres actifs financiers non courants	D	965	965
Clients et comptes rattachés	D	49 365	49 365
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	D	6 268	6 268
Trésorerie et équivalent de trésorerie	B	15 002	15 002
<b>Passif</b>			
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	39 955	39 955
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	C	5 930	5 930
Concours bancaires courants	D	25 134	25 134
Fournisseurs et comptes rattachés	D	16 196	16 196
Autres dettes courants (hors produits constatés d'avance)	D	11 921	11 921
Instruments financiers dérivés	B-F	961	961

A - Actifs disponibles à la vente

B - Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C - Actifs et passifs évalués au coût amorti

D - Actifs et passifs évalués au coût

E - Actifs détenus jusqu'à l'échéance : aucun instrument financier ne répond à cette définition

F - Passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Les dérivés de change sont des contrats de change à terme désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie. Nos contrats ne font pas apparaître de part inefficace sur le résultat. La part

efficace des couvertures a été enregistrée en diminution des capitaux propres pour 375 k€ sur l'exercice (voir note page 11).

## 5.3. Présentation des postes du compte de résultat

## 5.3.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la livraison de la commande client. Dans les sociétés établissant leurs comptes en euros, les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon

le cours moyen du mois publié au journal officiel. Le chiffre d'affaires des sociétés établissant leurs comptes en devises étrangères est converti au taux de change moyen de la période.

## Ventilation France / Export:

K€	2007		2006	
Tiers France	153 285	72,7%	128 236	73,0%
Tiers Union Européenne	22 899	10,9%	24 698	14,0%
Tiers hors Union Européenne	34 674	16,4%	22 845	13,0%
<b>Total</b>	<b>210 858</b>		<b>175 779</b>	

## 5.3.2. Charges de personnel et effectifs

K€	2007	2006
Salaires et traitements	12 529	10 352
Charges sociales	4 048	3 300
Intéressement et participation des salariés	1	74
<b>Total</b>	<b>16 578</b>	<b>13 727</b>

Effectif au 31/12	2007	2006
Cadres	74	70
Agents de maîtrise	38	41
Employés / Ouvriers	366	290
<b>Total</b>	<b>478</b>	<b>401</b>

Effectif moyen par fonctions	2007	2006
Marketing / Communication	22	26
Achats	38	34
Commercial	87	81
Logistique	207	171
Administration / Finances	69	59
Informatique	14	11
<b>Total</b>	<b>437</b>	<b>382</b>

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent ainsi une charge de l'exercice et ne donnent lieu à aucun provisionnement.

Le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 10.268 heures au 31 décembre 2007. Aucune heure n'a fait l'objet d'une demande de la part de salariés.

### 5.3.3. Dotations aux amortissements et provisions

K€	2007	2006
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 502	1 223
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	439	231
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	494	390
Dotations diverses	243	74
<b>Total des dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>2 678</b>	<b>1 918</b>

### 5.3.4. Charges et produits financiers

K€	2007	2006
Charges financières nettes	-3 939	-2 762
Dont		
- coût de l'endettement financier net	-4 022	-3 082
- produits nets sur cession de VMP	94	342
- autres	-10	-21
Gain (perte) de change financiers	-881	-221
<b>Total</b>	<b>-4 820</b>	<b>-2 983</b>

### 5.3.5. Impôt sur les bénéfices

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :

en K€	2007
Résultat avant impôt	17 054
Impôt théorique au taux de droit commun français <sup>(1)</sup>	5 684
Incidence des taux d'imposition étrangers	-112
Incidence des différences permanentes	-826
Incidence de la contribution sociale (3,3%)	57
ID ouverture non activés	-33
ID clôture non activés (sur déficits reportables)	101
Autres	7
<b>Impôt effectif</b>	<b>4 878</b>

<sup>(1)</sup> à 33,33%

### Ventilation de la charge d'impôt

K€	2007	2006
Impôt exigible	4 925	4 182
Charge (crédit) d'impôt différé	-46	105
<b>Total</b>	<b>4 878</b>	<b>4 287</b>

### Impôts différés

Les créances et dettes d'impositions différées sont présentées pour leur montant net par société. Les provisions pour impôt différés concernent uniquement la société U10 pour le montant net des impositions différées actives et passives. Les créances d'impôts différés sont relatives aux autres sociétés du groupe.

K€	Impôts différés	
	actifs	passifs
Retraitement de crédit bail		57
Provisions indemnités de départ à la retraite	53	
BSAR <sup>(1)</sup>		372
Reportis déficitaires	59	
ORGANIC		
Instruments financiers dérivés	320	
Divers	79	133
<b>Total</b>	<b>511</b>	<b>562</b>

<sup>(1)</sup> Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables

Impôts différés actifs non comptabilisés en K€	2007
Sur déficits reportables	101
<b>Total</b>	<b>101</b>

### 5.3.6. Bénéfice par action

Au 31 décembre 2007, le nombre total d'actions s'élève à 18.673.399. Le bénéfice net par action est de 0,53 €.

Compte tenu des 2.749.703 bons de souscription créés dans le cadre de l'émission de l'OBSAR en février 2006, le bénéfice net dilué par action est de 0,46 €.

## 5.4. Information sectorielle

Compte tenu de son activité et de son organisation interne, le groupe a déterminé les secteurs suivants : le 1er niveau d'information sectorielle est le secteur d'activité, le second niveau le secteur géographique.

### 5.4.1. Information de niveau 1 (par secteurs d'activité)

Par l'intermédiaire de ses filiales françaises, le groupe exerce un métier de « concepteur et importateur de gammes », associé à une forte dimension de services notamment en matière de logistique : c'est le pôle « full services ».

## ELEMENTS FINANCIERS

### Comptes consolidés

Par l'intermédiaire de ses filiales étrangères, le groupe exerce deux métiers :

- historiquement une activité de trading, essentiellement à partir d'Asie, destinée à assurer le sourcing produits pour une clientèle internationale d'importateurs/grossistes et de distributeurs,

- plus récemment, une activité combinant création de gammes et sourcing, permettant de proposer des gammes clé en main à l'exportation, à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Ces deux métiers forment le pôle « trading & full container ».

au 31/12/07	Sociétés Françaises (Full services)	Sociétés étrangères (Trading & Full Container)	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	135 035	74 604	13	209 652
Produits sectoriels intersecteurs	207	26 648	6 433	32 288
Résultat opérationnel	18 170	5 961	-2 244	21 887
Résultat financier				-4 820
Charge d'impôt sur le résultat				-4 878
Résultat net consolidé				12 189
Actifs sectoriels	110 760	52 157	5 176	168 094
Passifs sectoriels	15 613	9 843	142 638	168 094
Investissements	2 126	148	2 490	4 765
Charge d'amortissements	923	125	457	1 504
Charges calculées hors amortissements	549	-60	40	529

au 31/12/06 (publié)	Sociétés Françaises (Full services)	Sociétés étrangères (Trading & Full Container)	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	122 354	52 266	19	174 639
Produits sectoriels intersecteurs	72	11 113	4 695	15 880
Résultat opérationnel	15 698	4 855	-2 898	17 655
Résultat financier				-2 983
Charge d'impôt sur le résultat				-4 287
Résultat net consolidé				10 385
Actifs sectoriels	97 715	50 616	11 088	159 419
Passifs sectoriels	12 430	7 030	139 959	159 419
Investissements	1 072	159	803	2 033
Charge d'amortissements	825	77	209	1 110
Charges calculées hors amortissements	-131	228	82	180

au 31/12/06 (proforma)	Sociétés Françaises (Full services)	Sociétés étrangères (Trading & Full Container)	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	130 707	74 903	19	205 628
Produits sectoriels intersecteurs	72	19 561	4 695	24 328
Résultat opérationnel	16 972	5 599	-2 898	19 674
Résultat financier				-3 187
Charge d'impôt sur le résultat				-4 742
Résultat net consolidé				11 744
Investissements	1 085	179	803	2 067
Charge d'amortissements	851	103	209	312
Charges calculées hors amortissements	-250	228	82	180

## 5.4.2. Information de niveau 2 (par secteurs géographiques)

au 31/12/07	Europe	Autres pays	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	179 479	30 173		209 652
Actifs sectoriels	139 591	27 469	1 034	168 094
Investissements	4 617	148		4 765

au 31/12/06 (publié)	Europe	Autres pays	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	153 851	20 788		174 639
Actifs sectoriels	131 456	25 940	2 023	159 419
Investissements	1 962	71		2 033

au 31/12/06 (proforma)	Europe	Autres pays	Non affectable à un secteur	Total
Produits des activités ordinaires	177 787	27 841		205 628
Investissements	1 976	92		2 067

## 5.5. Compte de résultat pro forma

Le tableau suivant retrace les données d'exploitation afin de permettre d'apprécier les flux économiques générés par le Groupe sur les deux dernières périodes dans sa configuration juridique actuelle (les données qui n'ont pas été retraitées dans le tableau ci-dessous sont conformes aux indications données dans la note 5.1 §3).

Le périmètre réel est le suivant :

Périmètre réel	2007	2006
U10	du 01/01 au 31/12	du 1/01 au 31/12
INFO10	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
LOG10	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
L3C	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
DECOR10	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
PRA	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
SENTEUR & BEAUTE	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
COD10	du 01/07 au 31/12*	
COD'EVENTS	du 01/07 au 31/12*	
CODICO	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
C3M	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
SKYMART International	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
ID WORLD	du 01/01 au 31/12	du 01/01 au 31/12
UTEX	du 01/01 au 31/12	du 02/05 au 31/12
DUTEXDOR	du 01/01 au 31/12	du 01/04 au 31/12
LONGFIELD LIMITED	du 01/01 au 31/12	du 01/07 au 31/12
SMERWICK GROUP	du 01/01 au 31/12	du 01/07 au 31/12
SMERWICK LIMITED	du 01/01 au 31/12	du 01/07 au 31/12
WELLSTAND		du 01/07 au 31/12
TIEN SHAN SHAOXING LIMITED	du 01/01 au 31/12	du 01/07 au 31/12
KWANK SHING KNITTING	du 01/01 au 31/12	du 01/07 au 31/12

\*Apport partiel d'actif avec effet rétroactif au 01/07/07

Les corrections de périmètre portent sur les sociétés et périodes suivantes :

Corrections de périmètre	2007	2006
DUTEXDOR		du 01/01 au 31/03
LONGFIELD LIMITED		du 01/01 au 30/06
SMERWICK GROUP		du 21/06* au 30/06
SMERWICK LIMITED		du 01/01 au 30/06
WELLSTAND		du 01/01 au 30/06
TIEN SHAN SHAOXING LIMITED		du 21/06* au 30/06
KWANK SHING KNITTING		du 01/01 au 30/06

\* date de création de la société ou de 1ère activité

Le compte de résultat 2006 a été établi sur la base des comptes réels retraités, selon les mêmes règles et principes comptables que ceux ayant servi de base à l'élaboration des comptes consolidés.

Les retraitements ont porté sur les ventes intragroupes, annulées conformément aux règles de consolidation. Il a également été tenu compte des charges financières d'emprunt, estimées à partir de taux et de bases de calculs d'intérêts identiques, qu'il aurait fallu supporter en cas d'une acquisition antérieure des sociétés considérées.

K€	2007	2006 pro forma
Chiffres d'affaires	210 858	206 854
Escomptes accordés	-1 206	-1 226
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>209 652</b>	<b>205 628</b>
Consommations de marchandises, matières et sous-traitance	-140 721	-140 420
Charges de personnel	-16 578	-16 318
Autres produits et charges d'exploitation nets	-26 065	-25 313
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 662	-1 676
Dotations aux amortissements et provisions	-2 678	-1 971
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>21 948</b>	<b>19 929</b>
Autres produits et charges opérationnels	-61	-256
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>21 887</b>	<b>19 673</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>-4 820</b>	<b>-3 187</b>
Impôts sur les bénéfices	-4 878	-4 742
<b>Résultat net</b>	<b>12 189</b>	<b>11 744</b>
Attribuable aux :		
Actionnaires du Groupe U10	9 869	9 659
Intérêts minoritaires*	2 321	2 085

\* Les intérêts minoritaires sont calculés pour les 2 exercices sur la base du taux de détention au 31/12/07

## 5.6. Engagements hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

K€	2007	2006
Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	5 496	8 303
Crédit bail non retraité	225	183
Aval, caution et garanties données	26 574	3 194
Autres engagements donnés	16 652	16 034
<b>Total engagements donnés</b>	<b>48 947</b>	<b>27 715</b>

### 5.6.1. Nantissements, hypothèses, sûretés réelles

Ce poste comprend uniquement des nantissements en garantie d'emprunts. Les montants indiqués ci-dessous correspondent au solde des emprunts restant dus au 31 décembre 2007 :

K€	U10	DECOR10	ID WORLD	Total
Nantissements de fonds de commerce		0	6	6
Nantissement de titres	5 490			5 490
<b>Total</b>	<b>5 490</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>5 496</b>



K€	Montant de l'emprunt	Solde de l'emprunt 31/12/2007	Nombre de titres nantis	% du capital de la société	Valeur des titres nantis au bilan d'U10
PRA	1 500	557	1 938	100,00%	2 720
CODICO	18 500	4 933	994 122	99,70%	26 553
ID World	5 580	0	500	100,00%	5 570
<b>Total</b>	<b>25 580</b>	<b>5 490</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 843</b>

## 5.6.2. Avals, cautions et garanties

Les garanties données concernent des cautions en garantie d'opérations commerciales pour un montant de 26.574k€. Il s'agit essentiellement de garanties données aux banques des sociétés étrangères sous forme de garanties à première demande ou de lettres de confort, permettant aux filiales locales d'obtenir des découverts bancaires ou des avances de trésorerie.

## 5.6.3. Autres engagements

Des contrats d'achat à terme de devises ont été souscrits depuis l'exercice 2005. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une politique de couverture visant à garantir des opérations commerciales (achats de marchandises) réalisées à l'international.

Sur la base du cours de conversion en vigueur au 31/12/2007, le solde de ces contrats s'établit à 15.692 K€. La juste valeur de ces contrats, inscrite au bilan, s'établit à -961 K€.

Devise	Date d'ouverture	Echéance	Montant nominal en K\$	Solde au 31/12/07 en K\$	Cours de couverture € / \$	Solde converti en K€
USD	13/04/2007	30/06/2008	1 000	1 000	1,3500	741
USD	19/07/2007	30/06/2008	2 000	2 000	1,3894	1 439
USD	11/09/2007	31/01/2008	1 000	1 000	1,3800	725
USD	20/09/2007	28/02/2008	1 000	1 000	1,4017	713
USD	20/09/2007	17/03/2008	1 000	1 000	1,4022	713
USD	01/10/2007	15/04/2008	1 100	1 100	1,4267	771
USD	20/09/2007	30/04/2008	2 000	2 000	1,4025	1 426
USD	20/09/2007	30/05/2008	1 000	1 000	1,4028	713
USD	21/09/2007	15/05/2008	1 000	1 000	1,4132	708
USD	28/09/2007	15/01/2008	1 500	1 500	1,4219	1 055
USD	22/12/2006	30/01/2008	1 000	1 000	1,3293	752
USD	21/11/2007	28/02/2008	1 000	1 000	1,4815	675
USD	05/04/2006	31/03/2008	2 000	2 000	1,2053	1 659
USD	26/12/2006	30/04/2008	1 000	1 000	1,3286	753
USD	24/11/2007	31/07/2008	1 000	1 000	1,4860	673
USD	21/11/2007	29/08/2008	1 000	1 000	1,4812	675
USD	11/12/2007	29/08/2008	1 000	1 000	1,4858	673
USD	19/09/2007	31/01/2008	500	500	1,3976	358
USD	27/09/2007	31/01/2008	500	500	1,3982	358
USD	19/09/2007	28/02/2008	500	500	1,3977	358
USD	27/09/2007	28/02/2008	500	500	1,3985	358
USD	27/09/2007	28/02/2008	500	500	1,3984	358
<b>Total</b>			<b>23 100</b>	<b>23 100</b>		<b>16 652</b>

Au 31 décembre 2007, le Groupe n'avait pas connaissance d'information lui permettant d'estimer de façon fiable la valeur d'engagements nés d'options signées à l'occasion d'acquisitions récentes. Les engagements de rachat des participations des minoritaires, liés au maintien des dirigeants durant une période minimale, se fait sur la base d'un multiple du résultat net. Les montants qui découlent de ces engagements ne nous paraissent pas significatifs au regard de la taille du Groupe et des flux de trésorerie

#### 5.6.4. Engagements reçus et engagements réciproques

Le groupe utilise le crédit documentaire auprès de certains de ses fournisseurs. Le montant de ces engagements réciproques s'élève à 5.005k€ au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, U10 a reçu lors des rachats successifs des sociétés du groupe des engagements en garantie d'actif et passif de la part

#### 5.7. Parties liées

Les dirigeants sont les Président, Directeurs Généraux Délégués et membres du Conseil d'Administration de la société U10.

##### 5.7.1. Entreprises liées

K€	TLK	Financière TL	TLC	Holding Financière de Tanger	Christian Viguié Conseil	Total 2007	TLK	TLC	Total 2006
Prestations de services données	6	3	3			12		11	11
Prestations de services reçues	722			108	27	857	360	360	720
Total créances	2	2	2			5	2	5	7
Total dettes	-72			-9	-12	-92	31		31

##### 5.7.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération versée aux dirigeants s'est élevée à 1.190 K€ au cours de l'exercice 2007. En 2006, ce montant s'élevait à 1.659k€ et incluait des rémunérations versées à des membres du Conseil d'Administration ayant démissionné de leurs fonctions d'administrateur au cours de l'exercice 2006.

Il n'y a ni avances, ni crédits alloués aux membres de la direction. Les avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 12 K€ charges sociales incluses.

générés jusqu'à la date de réalisation. En outre, les engagements signés entre le Groupe et les cédants interdisent la publication d'informations individualisées.

A l'exception du point ci-dessus et à la connaissance de la société, l'information présentée en annexe n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

des vendeurs. Ces garanties sont limitées ou non dans leur montant et peuvent être couvertes par des nantissements de titres et/ou des garanties bancaires. Au 31 décembre 2007, 3 filiales restent concernées par ces garanties reçues.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10.

#### 5.8. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

L'assemblée générale du 14 juin 2007 a voté la distribution d'un dividende de 0,43 euro par action, payable en numéraire, soit un dividende total de 8.030 k€.

Un dividende de 0,43€ par action soit 8.030 k€ sera proposé à l'assemblée générale du 22 mai 2008. Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte de ce dividende à payer.

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société U10 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs à durée de vie indéfinie ainsi que des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 5.1 et 5.2.1 de l'annexe. Sur la base de la documentation mise à notre disposition, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 5.1 et 5.2.1 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE - le 17 Avril 2008.

*Les Commissaires aux Comptes*

Jean-Michel LANNES

Orfis Baker Tilly  
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON



## Honoraires des Commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe

Pour l'exercice 2007, les honoraires se décomposent comme suit :

K€	Jean-Michel Lannes		ORFIS		Total	
Audit						
Commissariat aux comptes	142,4	100%	36,7	100%	179,1	100%
Missions accessoires		0%	0,0	0%	0,0	0%
<b>Sous-total</b>	<b>142,4</b>	<b>100%</b>	<b>36,7</b>	<b>100%</b>	<b>179,1</b>	<b>100%</b>
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social						
Technologies de l'information						
Audit interne						
Autres						
<b>Sous-total</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>142,4</b>	<b>100%</b>	<b>36,7</b>	<b>100%</b>	<b>179,1</b>	<b>100%</b>

Pour l'exercice 2006, les honoraires se décomposent comme suit :

K€	Jean-Michel Lannes		Dominique Gaillard		Total	
Audit						
Commissariat aux comptes	142,9	87%	28,8	100%	171,7	89%
Missions accessoires	21,0	13%	0,0	0%	21,0	11%
<b>Sous-total</b>	<b>163,9</b>	<b>100%</b>	<b>28,8</b>	<b>100%</b>	<b>192,7</b>	<b>100%</b>
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social						
Technologies de l'information						
Audit interne						
Autres						
<b>Sous-total</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>163,9</b>	<b>100%</b>	<b>28,8</b>	<b>100%</b>	<b>192,7</b>	<b>100%</b>

## Sommaire des comptes sociaux

<b>1. Règles et méthodes comptables</b>	<b>88</b>
1.1. Immobilisations incorporelles	88
1.2. Immobilisations corporelles	88
1.3. Immobilisations financières	88
1.4. Créances	88
1.5. Disponibilités	88
1.6. Opérations en devises	88
1.7. Provision pour risques et charges	88
1.8. Intégration fiscale	88
1.9. Provisions pour avantage du personnel	89
1.10. Faits caractéristiques de l'exercice	89
1.11. Événements postérieurs à la clôture	89
<b>2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat</b>	<b>89</b>
<u>2.1. Bilan</u>	89
2.1.1. Immobilisations incorporelles	89
2.1.2. Immobilisations corporelles	89
2.1.3. Immobilisations financières	90
2.1.4. Créances clients et autres créances	90
2.1.5. Disponibilités	91
2.1.6. Comptes de régularisation	91
2.1.7. Capitaux propres	91
2.1.8. Provisions pour risques et charges	91
2.1.9. Endettement financier net	92
2.1.10. Fournisseurs	92
2.1.11. Autres Dettes	92
2.1.12. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	93
2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières	93
<u>2.2. Compte de résultat</u>	94
2.2.1. Chiffres d'affaires	94
2.2.2. Répartition géographique	94
2.2.3. Charges de personnel et effectifs	94
2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions	95
2.2.5. Charges et produits financiers	95
2.2.6. Charges et produits exceptionnels	95
2.2.7. Impôts sur les bénéfices	95
<u>2.3. Engagements hors bilan</u>	95
2.3.1. Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	96
2.3.2. Crédit-bail	96
2.3.3. Avals, cautions et garanties	97
2.3.4. Autres engagements donnés	97
<u>2.4. Tableau des filiales et participations</u>	98



## Bilan de U10 SA

ACTIF K€	Brut	2007 Amort. Provisions	Net	2006	2005
Immobilisations incorporelles	190	175	15	72	38
Immobilisations corporelles	1 238	298	940	614	368
Immobilisations financières	92 798	484	92 314	90 749	62 368
<b>Actif immobilisé</b>	<b>94 227</b>	<b>957</b>	<b>93 270</b>	<b>91 434</b>	<b>62 774</b>
Stocks et en-cours					
Clients et comptes rattachés	2 208	4	2 204	933	1 001
Autres créances	1 311		1 311	2 751	834
Disponibilités	248		248	4 821	886
<b>Actif circulant</b>	<b>3 767</b>	<b>4</b>	<b>3 763</b>	<b>8 504</b>	<b>2 722</b>
Comptes de régularisation	407		407	200	243
<b>TOTAL</b>	<b>98 401</b>	<b>961</b>	<b>97 440</b>	<b>100 139</b>	<b>65 739</b>

PASSIF K€	2007	2006	2005
Capital	18 673	18 673	17 419
Prime d'émission ou de fusion	17 540	17 540	5 089
Réserve légale	843	621	347
Autres réserves	3 473	7 276	4 723
Report à nouveau			-420
Résultat de l'exercice	8 178	4 439	5 890
<b>Capitaux propres</b>	<b>48 706</b>	<b>48 549</b>	<b>33 047</b>
Provisions pour risques et charges	147	97	31
Dettes financières	44 969	47 489	31 715
Dettes fournisseurs	369	1 006	534
Dettes fiscales et sociales	535	300	255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5	72	26
Autres dettes	1 804	1 428	113
Comptes de régularisation	904	1 198	17
<b>TOTAL</b>	<b>97 440</b>	<b>100 139</b>	<b>65 739</b>

## Compte de résultat de U10 SA

K€	2007	2006	2005
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	3 349	2 819	2 278
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 349</b>	<b>2 819</b>	<b>2 278</b>
Subvention d'exploitation		3	1
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	29	50	14
Autres produits	0	0	0
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>3 378</b>	<b>2 873</b>	<b>2 293</b>
Achats de marchandises			0
Variation de stocks			
Achats de matières premières, approvisionnement		1	
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	4 220	5 235	2 918
Impôts et taxes	190	177	108
Salaires et traitements	857	742	658
Charges sociales	336	276	257
Dotations aux amortissements sur immobilisations	228	196	98
Dotations aux provisions sur actif circulant			1
Dotations aux provisions pour risques et charges	5	4	4
Autres charges	30	13	
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>5 867</b>	<b>6 644</b>	<b>4 044</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-2 489</b>	<b>-3 771</b>	<b>-1 751</b>
Produits financiers de participations	11 452	8 330	7 704
Produits nets sur cession de VMP	69	233	
Autres intérêts et produits assimilés	740	495	3
Reprises sur provisions et transferts de charges	86		
Différences positives de change	571	105	63
<b>Produits financiers</b>	<b>12 918</b>	<b>9 163</b>	<b>7 770</b>
Intérêts et charges assimilés	2 817	2 016	915
Dotations financières aux amortissements et provisions	436	260	
Différences négatives de change	264	343	
<b>Charges financières</b>	<b>3 517</b>	<b>2 619</b>	<b>915</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>9 401</b>	<b>6 544</b>	<b>6 855</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>6 912</b>	<b>2 772</b>	<b>5 104</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	97		2
Produits exceptionnels sur opérations en capital	98	194	55
Reprises de provisions et transferts de charges	1		15
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>196</b>	<b>194</b>	<b>72</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	1	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5	1	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	159	191	128
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>164</b>	<b>193</b>	<b>128</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>-56</b>
Impôts sur les bénéfices	-1 235	-1 666	-842
<b>Résultat net</b>	<b>8 178</b>	<b>4 439</b>	<b>5 890</b>

## Annexe aux comptes sociaux

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société.

### 1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes d'évaluation par rapport au dernier exercice clos.

Les dispositions des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC ont été mises en œuvre pour la première fois le 1er janvier 2005. La société a opté pour un traitement prospectif.

#### 1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : 1 an
- Fonds de commerce : -
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

#### 1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables engagés pour leur préparation et leur mise en état de fonctionner.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Agencements généraux : de 3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

Par ailleurs, la société n'étant pas propriétaire de ses principaux actifs, l'approche par composants n'a pas trouvé à s'appliquer.

#### 1.3. Immobilisations financières

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

#### 1.4. Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

#### 1.5. Disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs et de valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur dernière valeur d'achat. Des provisions pour dépréciation sont constituées dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

#### 1.6. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes latentes font l'objet d'une provision en fin d'exercice.

#### 1.7. Provision pour risques et charges

Une provision pour risques est constituée afin de couvrir une obligation du groupe (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers qui provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

#### 1.8. Intégration fiscale

La société U10 est la société mère du groupe intégré fiscalement comprenant les sociétés :

L3C  
DECOR10  
PRA  
COD10  
INFO10  
ID WORLD  
LOG10

Chaque société prend en charge son impôt comme si elle n'était pas intégrée.



## 1.9. Provisions pour avantage du personnel

Les provisions pour avantages du personnel concernent uniquement les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Elles sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basées sur des hypothèses actuarielles pour l'estimation de l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, la revalorisation du salaire et le taux d'actualisation.

## 1.10. Faits caractéristiques de l'exercice

En date du 19 février 2007, la société Pra, détenue à 100% par U10, a cédé 60% des titres SENTEUR ET BEAUTE (soit 588 titres) à son dirigeant.

En date du 10 mai 2007 et conformément au pacte d'associés du 28 septembre 2006 et à son avenant du 10 mai 2007, U10 s'est porté acquéreur de 7,32% titres Smerwick Group, portant son pourcentage de détention à 57,69%.

## 1.11. Evénements postérieurs à la clôture

U10 a procédé, le 27 février 2008, à la cession de ses actions KSK, société acquise le 1er juillet 2006.

## 2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat

### 2.1. Bilan

#### 2.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de :

€	2007			2006
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Matrices - Dessins	-	-	-	-
Logiciels, brevets, licences	190 444	175 436	15 008	71 926
Fonds de commerce	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>190 444</b>	<b>175 436</b>	<b>15 008</b>	<b>71 926</b>

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

€	2007	2006
Solde en début d'exercice	71 926	37 658
Acquisitions	5 883	94 897
Cessions	-	-
Dotations aux amortissements	62 801	60 629
Amortissements des immobilisations cédées	-	-
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>15 008</b>	<b>71 926</b>

#### 2.1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont constituées de :

€	2007			2006
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Terrains bâtis	69 135	-	69 135	-
Bâtiments	143 208	5 923	137 285	-
Agencements	543 413	100 650	442 763	284 124
Matériel de transport	223 576	39 932	183 644	181 700
Matériel et mobilier de bureau	258 471	151 107	107 364	147 911
<b>Total</b>	<b>1 237 802</b>	<b>297 611</b>	<b>940 191</b>	<b>613 735</b>



## ELEMENTS FINANCIERS

### Comptes sociaux

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

€	2007	2006
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>613 735</b>	<b>368 354</b>
Acquisitions	552 196	523 363
Cessions	78 827	266 921
Dotations aux amortissements	165 286	135 512
Amortissements des immobilisations cédées	18 373	124 451
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>940 191</b>	<b>613 735</b>

#### 2.1.3. Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

€	2007			2006
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participations	72 134 568	63 977	72 070 591	70 177 049
Créances rattachées à des participations	19 936 506	415 312	19 521 194	19 965 301
Autres immobilisations financières	727 239	4 716	722 523	606 396
<b>Total</b>	<b>92 798 313</b>	<b>484 005</b>	<b>92 314 308</b>	<b>90 748 746</b>

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les actions propres de la société pour un montant de 367 136 €. Celles-ci ont été acquises dans le cadre de la mise en place d'un programme de rachat d'actions.

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres s'élèvent à 3 698 763 € pour les acquisitions et 3 483 069 € pour les cessions.

Au 31/12/2007, une provision de 398 329 € a été constatée sur l'avance faite à Senteur et Beauté. Cette provision a été constituée sur la base de 100 % du montant de la situation nette négative de Senteur et Beauté.

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

€	2007	2006
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>90 748 746</b>	<b>62 367 937</b>
Acquisitions et augmentations	26 907 069	67 449 692
Cessions et diminutions	25 118 403	38 894 216
Dotations aux provisions	310 205	174 667
Reprises de provisions	87 101	-
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>92 314 308</b>	<b>90 748 746</b>

#### 2.1.4. Créances clients et autres créances

Elles sont constituées de :

€	2007			2006
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Clients	2 207 942	3 733	2 204 209	932 674
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	-	-	-	-
État, impôts sur les bénéfices	669 520	-	669 520	1 670 743
Taxe sur la valeur ajoutée	129 033	-	129 033	185 887
Groupe et associés	394 798	-	394 798	775 305
Fournisseurs débiteurs	42 241	-	42 241	118 812
Débiteurs divers	50 440	-	50 440	-
<b>Total</b>	<b>3 493 974</b>	<b>3 733</b>	<b>3 490 241</b>	<b>3 683 421</b>

Les créances à plus d'un an s'élèvent à 4 465 €. Elles concernent exclusivement le poste clients et sont provisionnées à hauteur de 3 733 €. Les créances Groupe et associés sont constituées de comptes courants

de filiales au titre de l'intégration fiscale pour 374 438 € et d'un compte courant de filiales au titre d'avances de trésorerie en dollars pour 20 360 €.

## 2.1.5. Disponibilités

Elles sont constituées de :

€	2007	2006
Valeurs mobilières de placement	-	1 167 506
Banques, comptes courants débiteurs	248 165	3 653 268
Caisses	207	207
<b>Total</b>	<b>248 372</b>	<b>4 820 981</b>

## 2.1.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance, pour 276 149 €, concernent :  
 une avance sur les frais de salon pour 139 143 €,  
 une avance sur des frais de location pour 85 087 €,  
 une avance sur des commissions financières pour 21 525 €,  
 un ensemble des charges de gestion courante pour 30 394 €.

Les produits constatés d'avance, pour 904 162 €, concernent :  
 une avance sur les produits des BSAR pour 870 833 €,  
 une avance sur les revenus d'avances de trésorerie consenties aux filiales pour 33 329 €.

## 2.1.7. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse de la façon suivante :

€	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Capitaux propres
<small>(excepté les données relatives aux actions)</small>					
<b>Solde au 31/12/2005</b>	<b>17 419 000</b>	<b>17 419 000</b>	<b>5 088 632</b>	<b>10 539 742</b>	<b>33 047 374</b>
Résultat de l'exercice 2006	-	-	-	4 439 238	4 439 238
Dividendes versés	-	-	-	2 643 310	-2 643 310
Augmentation de capital	1 050 352	1 050 352	12 263 910	-	13 314 262
Option de souscription d'actions	203 750	203 750	183 375	-	387 125
Exercice de BSAR	297	297	3 861	0	4 158
<b>Solde au 31/12/2006</b>	<b>18 673 399</b>	<b>18 673 399</b>	<b>17 539 778</b>	<b>12 335 670</b>	<b>48 548 847</b>
Résultat de l'exercice 2007	-	-	-	8 177 943	8 177 943
Dividendes versés	-	-	-	-8 020 449	-8 020 449
<b>Solde au 31/12/2007</b>	<b>18 673 399</b>	<b>18 673 399</b>	<b>17 539 778</b>	<b>12 493 164</b>	<b>48 706 341</b>

## 2.1.8. Provisions pour risques et charges

La provision pour risques correspond à des écarts de conversion pour 130 992 €.

La provision pour charges correspond aux engagements au titre du départ à la retraite pour 16 449 €.

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

€	Solde 31/12/2006	2007		Solde 31/12/2007
		Dotations	Reprises	
Provisions pour risques	86 233	130 992	86 233	130 992
Provisions pour charges	11 040	5 409	-	16 449
<b>Total</b>	<b>97 273</b>	<b>136 401</b>	<b>86 233</b>	<b>147 441</b>

## ELEMENTS FINANCIERS

### Comptes sociaux

#### 2.1.9. Endettement financier net

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

L'endettement financier net représente 91,8% des fonds propres (86,9% à fin 2006). Il est exclusivement souscrit en euros. La part de l'endettement souscrite à taux fixe s'élève à 556 810 €.

L'emprunt moyen terme souscrit pour l'opération Codico, d'un montant initial de 18 500 000 €, à taux variable, a fait l'objet d'une couverture de risque de taux début 2004 par collar à hauteur de 11 100 000 €. Le capital restant dû est de 4 933 336 € à fin 2007.

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

€	Total	2007			2006
		< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	
Emprunts > 2 ans à l'origine	43 990 146	2 697 700	41 292 446	-	46 728 840
Concours bancaires de trésorerie	-	-	-	-	-
Intérêts courus	183 980	183 980	-	-	147 569
Autres dettes financières court terme	-	-	-	-	-
<b>Dettes financières</b>	<b>44 174 126</b>	<b>2 881 680</b>	<b>41 292 446</b>	<b>-</b>	<b>46 876 409</b>
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	1 167 506
Banques, comptes courants débiteurs	248 372	248 372	-	-	3 653 475
Banques, comptes courants créditeurs	-794 446	-794 446	-	-	-612 213
<b>Disponibilités nettes</b>	<b>-546 074</b>	<b>-546 074</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 208 768</b>
<b>Endettement financier net</b>	<b>44 720 200</b>	<b>3 427 754</b>	<b>41 292 446</b>	<b>-</b>	<b>42 667 641</b>

La variation de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

€	2007	2006
<b>Solde en début d'exercice</b>	<b>42 667 641</b>	<b>30 828 876</b>
Souscription d'emprunts > 2 ans à l'origine	-	38 500 000
Remboursement d'emprunts > 2 ans à l'origine	-2 738 693	-12 284 094
Variation des concours bancaires de trésorerie	-	-
Augmentation des intérêts courus	36 411	145 265
Variations des autres dettes financières court terme	-	-5 999 979
Diminution des disponibilités nettes	4 754 841	-8 522 427
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>44 720 200</b>	<b>42 667 641</b>

#### 2.1.10. Fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

#### 2.1.11. Autres Dettes

Elles sont constituées de :

€	2007	2006
Personnel et comptes rattachés	65 228	56 299
Sécurité sociale et organismes sociaux	118 006	99 729
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	328 407	118 555
Autres impôts et taxes	22 864	25 554
Dettes sur immobilisations	5 395	71 958
Avances et acomptes reçus	1 410	1 959
Groupe et associés	1 510 082	1 425 767
Dettes diverses	292 731	-
<b>Total</b>	<b>2 344 123</b>	<b>1 799 821</b>

L'ensemble des autres dettes est à moins d'un an. Les dettes Groupe et associés sont constituées de comptes courants de filiales au titre de l'intégration fiscale pour 1 510 082 €.

## 2.1.12. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises	Montant des dettes
€	liées avec lesquelles la société a un lien de participation	ou créances représentées par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	72 134 568	
Créances rattachées à des participations	19 936 506	
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	2 195 395	
Autres créances	394 798	
Capital souscrit appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 380	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 802 813	



## 2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières

Sociétés	Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Valeur nette d'inventaire
<b>I. Titres de participation</b>			<b>72 134 568</b>
<b>Sociétés françaises</b>			
L3C	429 175	100,00%	4 291 750
DECOR10	137 600	100,00%	2 443 614
PRA	1 938	100,00%	2 720 300
COD10	1 000 000	99,71%	26 632 919
INFO10	450	100,00%	9 252
LOG10	3 700	100,00%	37 000
IDWORLD	500	100,00%	5 570 000
UTEX	2 730 000	60,00%	2 730 000
<b>Sociétés étrangères</b>			
SKYMART	100 000	100,00%	110 944
C3M	1 500	100,00%	12 300 000
KSK	51 000	51,00%	78 319
SMERWICK	5 769	57,69%	15 193 470
PROMOSTAR	2	50,00%	17 000
<b>II. Autres titres immobilisés</b>			<b>367 136</b>
<b>Sociétés françaises</b>			
Actions propres	41 000	0,22%	367 136
<b>Sociétés étrangères</b>			
Néant	-	-	-
<b>III. Valeurs mobilières de placement</b>			<b>-</b>
<b>Sociétés françaises</b>			
Néant	-	-	-
<b>Sociétés étrangères</b>			
Néant	-	-	-
<b>Total général (I+II+III)</b>			<b>72 501 704</b>

## 2.2. Compte de résultat

## 2.2.1. Chiffres d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la réalisation de la prestation pour le compte du client. Les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel.

## 2.2.2. Répartition géographique

La ventilation France / Export s'établit comme suit :

€	2007	2006
Tiers France	12 012	17 852
Tiers Union Européenne	-	-
Tiers hors Union Européenne	1 363	-
Sociétés du groupe	3 335 681	2 801 125
<b>Total</b>	<b>3 349 056</b>	<b>2 818 977</b>

## 2.2.3. Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

€	2007	2006
Salaires et traitements	857 110	741 841
Charges sociales	336 407	275 894
<b>Total</b>	<b>1 193 516</b>	<b>1 017 735</b>

L'effectif à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	2007	2006
Cadres	8	6
Commerciaux	-	-
Agents de maîtrise	4	4
Employés	10	7
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>17</b>

L'engagement au titre du droit individuel à la formation à la fin de l'exercice 2007 s'élève à 798 heures.

## 2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations s'analysent comme suit :

€	2007	2006
Dotations aux amortissements des immobilisations	228 087	196 140
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	5 409	4 002
<b>Total</b>	<b>233 496</b>	<b>200 142</b>

## 2.2.5. Charges et produits financiers

Ils s'analysent comme suit :

€	2007	Dont entreprises liées	2006	Dont entreprises liées
Charges d'intérêts des emprunts	-2 467 962	-	-1 931 063	-
Charges d'intérêts court terme	-55 955	-	-84 711	-
Escomptes accordés	-	-	-	-
Différences de change nettes	307 085	-	-238 558	-
Escomptes obtenus	924	-	249	-
Revenus des titres de participations	10 877 791	10 877 791	7 989 899	7 989 899
Autres	739 398	323 212	807 803	554 776
<b>Total</b>	<b>9 401 281</b>	<b>11 201 003</b>	<b>6 543 619</b>	<b>8 544 675</b>

## 2.2.6. Charges et produits exceptionnels

Ils s'analysent comme suit :

€	2007	2006
Résultat net sur opérations de gestion	96 566	-1 356
Résultat net sur opérations en capital	-61 533	2 907
Dotations / Reprises de provisions	-3 968	-748
<b>Total</b>	<b>31 065</b>	<b>803</b>

## 2.2.7. Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

€	2007	2006
Sur résultat courant	-1 245 514	-1 666 670
Sur résultat exceptionnel	10 511	717
<b>Total</b>	<b>-1 235 003</b>	<b>-1 665 953</b>

Au titre de la convention d'intégration fiscale et compte tenu de son résultat fiscal négatif, la société a constaté dans ses comptes du 31 décembre 2007 un profit d'impôt de 1 235 003 €.

La part des dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation relative aux engagements au titre des départs à la retraite s'élève à 5 409 €.

## 2.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

€	2007	2006
<b>Engagements donnés</b>	<b>27 804 327</b>	<b>11 523 280</b>
Nantissements, hypothèques, suretés réelles	5 490 146	8 228 840
Crédit-bail	1 929 169	2 402 047
Créances cédées non échues	-	-
Aval, caution et garanties données	20 385 011	892 393
Autres engagements donnés	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Aval, caution et garanties reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
<b>Engagements réciproques</b>	<b>9 003 869</b>	<b>7 061 659</b>
Crédits documentaires	-	-
Achats de devises à terme	9 003 869	7 061 659
Autres engagements réciproques	-	-
<b>Total</b>	<b>36 808 195</b>	<b>18 584 939</b>

## ELEMENTS FINANCIERS

### Comptes sociaux

#### 2.3.1. Nantissements, hypothèques, sûretés réelles

Ce poste comprend uniquement des nantissements en garantie d'emprunts. Les montants indiqués ci-dessous correspondent au solde des emprunts dus au 31 décembre 2007. Ce sont exclusivement des nantissements de titres de participation, pour 5 490 146 € :

€	2007	2006
Nantissement de matériel	-	-
Nantissement de titres	5 490 146	8 228 840
<b>Total</b>	<b>5 490 146</b>	<b>8 228 840</b>

Le nantissement des titres s'analyse comme suit :

€	Montant de l'emprunt	Solde au 31/12/2007	Nombre de titres nantis	% du capital de la société	Valeur des titres nantis au bilan U10
PRA	1 500 000	556 810	1 938	100,00%	2 720 300
COD10	18 500 000	4 933 336	994 122	99,41%	26 553 003
ID WORLD	5 580 000	0	500	100,00%	5 570 000
<b>Total</b>	<b>25 580 000</b>	<b>5 490 146</b>			<b>34 843 303</b>

#### 2.3.2. Crédit-bail

Les engagements de crédit-bail s'analysent comme suit :

€	Terrains	Constructions	Véhicules	Total
<b>Valeur d'origine</b>	<b>104 193</b>	<b>1 851 088</b>	<b>17 233</b>	<b>1 972 514</b>
<b>Amortissements théoriques</b>	<b>0</b>	<b>391 365</b>	<b>10 771</b>	<b>402 136</b>
Cumul exercices antérieurs	0	306 891	7 324	314 215
Dotations de l'exercice	0	84 474	3 447	87 921
<b>Redevances payées</b>	<b>15 393</b>	<b>767 011</b>	<b>15 140</b>	<b>797 544</b>
Cumul exercices antérieurs	9 685	592 190	10 481	612 356
Dotations de l'exercice	5 708	174 821	4 658	185 187
<b>Redevances restant à payer</b>	<b>64 656</b>	<b>1 860 847</b>	<b>3 666</b>	<b>1 929 169</b>
à 1 an au plus	6 946	173 582	3 666	184 194
entre 1 et 5 ans	27 165	694 947	0	722 112
à plus de 5 ans	30 545	992 318	0	1 022 863
<b>Valeur résiduelle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>172</b>	<b>172</b>



## 2.3.3. Avals, cautions et garanties

Les garanties données concernent des couvertures d'opérations commerciales.

Elles s'analysent comme suit :

Garantie	Filiale	Banque	Échéance	USD	EUR
Garantie à première demande	LONGFIELD SMERWICK	HSBC	30/06/2008	500 000	339 651
Garantie à première demande	LONGFIELD SMERWICK	KBC	31/03/2008	500 000	339 651
Garantie à première demande	LONGFIELD SMERWICK	ICBC	31/01/2008	600 000	407 581
Garantie à première demande	LONGFIELD SMERWICK	ICBC	30/09/2008	300 000	203 791
Garantie à première demande	LONGFIELD SMERWICK	KBC	30/09/2008	250 000	169 825
Garantie à première demande	LONGFIELD SMERWICK	MICB	30/06/2008	450 000	305 686
Garantie à première demande	LONGFIELD SMERWICK	BNP PARIBAS TAIPEI	31/03/2008	4 500 000	3 056 858
Garantie à première demande	LONGFIELD SMERWICK	ICBC (MIB)	Sans limite de durée	5 500 000	3 736 159
Garantie à première demande	LONGFIELD SMERWICK	HSBC	Sans limite de durée	5 000 000	3 396 508
Garantie à première demande	LONGFIELD SMERWICK	FCB	Sans limite de durée	1 000 000	679 302
Lettres de confort	C3M	CAJA DE AHORROS	Sans limite de durée		800 000
Lettres de confort	C3M	BNP PARIBAS	Sans limite de durée		2 000 000
Lettres de confort	C3M	FORTIS	Sans limite de durée		3 650 000
Lettres de confort	C3M	CAJE DE AHORROS DEL MEDITERRANEO	Sans limite de durée		1 300 000

**Total**

**20 385 011**

## 2.3.4. Autres engagements donnés

La société a souscrit des contrats d'achat à terme de devises en vue de couvrir des opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales du groupe.

Au 31 décembre 2007, la situation de ces contrats s'analyse de la manière suivante :

Banque	Devise	Date d'ouverture	Echéance	Montant nominal en \$	Solde au 31/12/2007 en \$	Cours de couverture € / \$	Solde converti en €
BECM	USD	28/09/2007	15/01/2008	1 500 000	1 500 000	1,4219	1 054 927
NATIXIS	USD	11/09/2007	31/01/2008	1 000 000	1 000 000	1,3800	724 638
FORTIS	USD	20/09/2007	28/02/2008	1 000 000	1 000 000	1,4017	713 419
PALATINE	USD	20/09/2007	17/03/2008	1 000 000	1 000 000	1,4022	713 165
BNP	USD	01/10/2007	15/04/2008	1 100 000	1 100 000	1,4267	771 010
BNP	USD	20/09/2007	30/04/2008	2 000 000	2 000 000	1,4025	1 426 025
BECM	USD	21/09/2007	15/05/2008	1 000 000	1 000 000	1,4132	707 614
BECM	USD	20/09/2007	30/05/2008	1 000 000	1 000 000	1,4028	712 860
NATIXIS	USD	13/04/2007	30/06/2008	1 000 000	1 000 000	1,3500	740 741
BECM	USD	19/07/2007	30/06/2008	2 000 000	2 000 000	1,3894	1 439 470
<b>Total</b>				<b>12 600 000</b>	<b>12 600 000</b>		<b>9 003 869</b>

Sur la base du cours de conversion € / \$ en vigueur au 31 décembre 2007, soit 1,4721, la valeur de ces contrats s'établit à 8 559 201 €.

## ELEMENTS FINANCIERS

### Comptes sociaux

#### 2.4. Tableau des filiales et participations

Le tableau des filiales et participations se présente ainsi :

€	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part détenue du capital en %	Valeur comptable		Observations
				brute	nette	
L3C	4 291 750	5 379 295	100,00%	4 291 750	4 291 750	
DECOR10	2 752 000	1 400 473	100,00%	2 443 614	2 443 614	
PRA	155 040	784 067	100,00%	2 720 300	2 720 300	
COD10	10 000 000	17 621 692	99,71%	26 632 919	26 632 919	
INFO10	9 000	51 172	100,00%	9 252	9 252	
C3M	500 000	4 118 558	100,00%	12 300 000	12 300 000	
LOG10	37 000	20 892	100,00%	37 000	37 000	
ID WORLD	38 000	2 853 837	100,00%	5 570 000	5 570 000	
SKYMART	110 944	-46 976	100,00%	110 944	63 967	
UTEX	4 550 000	1 689 717	60,00%	2 730 000	2 730 000	
KSK	8 711	-306 041	51,00%	78 319	78 319	①
SMERWICK	873	4 471 854	57,69%	15 193 470	15 193 470	①
PROMOSTAR	0	-102 477	50,00%	17 000	0	

98

€	Montant des prêts et avances accordées	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de la filiale	Résultat du dernier exercice clos	Montant des dividendes encaissés	Observations
L3C	300 000	-	33 953 128	4 467 304	3 687 799	
DECOR10	1 600 000	-	15 291 887	1 160 433	963 386	
PRA	-	-	1 178 526	-312 999	-	
COD10	6 300 000	-	21 997 051	764 072	2 393 074	
INFO10	290 000	-	549 990	-35 706	-	
C3M	2 897 815	7 750 000	18 696 316	977 244	1 400 000	
LOG10	-	-	2 693 784	5 025	-	
ID WORLD	120 000	-	6 217 316	541 450	1 437 408	
SKYMART	-	-	-	-156 046	-	
UTEX	7 500 000	-	1 121 400	1 755 474	-	
KSK	-	-	651 110	42 231	-	①
SMERWICK	-	12 635 011	86 679 348	4 004 328	996 125	①
PROMOSTAR	16 983	-	283 680	-109 044	-	②

① - Le capital et les capitaux propres ont été convertis au cours de clôture et les informations concernant le résultat ont été converties au cours moyen de la période c'est-à-dire :

	Cours moyen	Cours de clôture
HK\$	0,093521	0,087108
US\$	0,729586	0,679302

② - Une provision sur l'avance de trésorerie a été constituée pour 16 983€.

## Rapport général des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société U10,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société U 10 SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose, en note 1.3, les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Ainsi une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes visées ci-dessus. Nous nous sommes assurés de leur correcte application et avons revu les données et hypothèses permettant d'apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE - le 17 Avril 2008.

*Les Commissaires aux Comptes*

Jean-Michel LANNES

Orfis Baker Tilly  
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

# Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société U10,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'à la date du présent rapport

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225.31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### I - Conventions communes à plusieurs sociétés du groupe

#### Conseil d'Administration du 9 janvier 2007

##### 1. Convention de sous location d'un showroom

###### Nature et objet :

La société U10 est titulaire d'un bail commercial en vertu d'un acte sous seing privé passé le 1er juin 2006 avec la Société SLOUGH BLANC MESNIL. Ce bail concerne un ensemble immobilier situé au Blanc Mesnil - 157 avenue Charles Floquet.

Le bailleur, la Société SLOUGH BLANC MESNIL accepte, que la Société U10 sous loue à des sociétés membres de son groupe.

La présente convention détermine les modalités de cette sous location :

Les sociétés du groupe U10 concernées sont les suivantes : L3C, CODICO, DECOR 10, DUTEXDOR et ID WORLD.

La sous-location porte sur des locaux à usage de bureaux ainsi que de présentation et mise en situation (show room) des produits qu'ils distribuent. Celle-ci est consentie et acceptée en date du 9 janvier 2007 avec effet rétroactif au 1er janvier 2007 et pour la durée du bail, soit jusqu'au 31 mai 2015.

La présente sous-location est consentie moyennant un loyer annuel H.T. de 376 000 Euros et avec prise en compte des charges locatives. Le loyer et les charges sont répartis entre les différents preneurs au prorata des surfaces occupées :

CODICO :	63%
L3C :	20%
DECOR 10 :	7.5%
DUTEXDOR :	5%
ID WORLD :	4.5%

Cette répartition pourra évoluer pendant toute la durée de cette convention de sous-location en fonction de l'utilisation effective des surfaces par ces sociétés.

#### • Avec la Société DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

#### Modalités :

Un montant de 22 955 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice à ce titre.  
18 564 Euros au titre de loyers  
4 391 Euros au titre des charges locatives.

#### • Avec la Société COD10 (Ex CODICO)

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

#### Modalités :

Un montant de 142 246 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice à ce titre et se répartit comme suit :  
118 002 Euros au titre de loyers,  
24 244 Euros au titre des charges locatives.

Ce montant concerne la période du 1er janvier au 30 juin 2007. En effet, dans le cadre de l'apport partiel d'actif réalisé par la société COD10 (Ex CODICO) aux 2 sociétés COD'P (Renommée CODICO) et COD'EVENTS les conventions ont été transférées de fait (conseil d'administration du 18 septembre 2007). Ainsi, à compter du 1er juillet 2007, la convention continue à s'appliquer pour les sociétés CODICO (Ex COD'P) et COD'EVENTS

## • Avec la Société CODICO (Ex COD'P)

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
U10 représentée par Monsieur Thierry LIEVRE

### Modalités :

Un montant de 74 771 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice à ce titre :  
58 999 Euros au titre de loyers,  
15 772 Euros au titre des charges locatives.

Ce montant concerne la période du second semestre. En effet, dans le cadre de l'apport partiel d'actif réalisé par la société COD10 (Ex CODICO) aux 2 sociétés COD'P (Renommée CODICO) et COD'EVENTS les conventions ont été transférées de fait (conseil d'administration du 18 septembre 2007).

## • Avec la Société COD'EVENTS

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
U10 représentée par Monsieur Thierry LIEVRE

### Modalités :

Un montant de 74 771 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice à ce titre :  
58 999 Euros au titre de loyers,  
15 772 Euros au titre des charges locatives.

Ce montant concerne la période du second semestre. En effet, dans le cadre de l'apport partiel d'actif réalisé par la société COD10 (Ex CODICO) aux 2 sociétés COD'P (Renommée CODICO) et COD'EVENTS les conventions ont été transférées de fait (conseil d'administration du 18 septembre 2007).

## 2. Prestations de services fournies par U10

### Nature et objet :

La convention de prestations de services signée en date du 2 juin 2005 entre la société U10 et les sociétés L3C, CODICO, DECOR 10, PRA, SENTEUR et BEAUTE fait l'objet d'un premier avenant signé en date du 9 janvier 2006.

Cet avenant, dans le cadre du développement du groupe U10 avait permis :

- d'intégrer dans la convention de nouvelles filiales opérationnelles, à savoir : C3M, ID WORLD, LOG10 et INFO10.
- de fixer les modalités de rémunération des prestations vis à vis de ses filiales pour l'exercice 2006.

Le deuxième avenant signé le 9 janvier 2007 prévoit, compte tenu du développement du groupe U10, l'intégration des filiales DUTEXDOR et SMERWICK GROUP LIMITED et la fixation pour l'année 2007 des conditions de rémunération des prestations de services fournies par la Société U10 à ses filiales.

## • Avec la Société DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

### Modalités :

Un montant de 33 250 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2007 à ce titre.

## • Avec la Société SMERWICK GROUP LIMITED

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

### Modalités :

Un montant de 49 000 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2007 à ce titre.

## • Avec la Société C3M

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Carlos Vicente MARTINEZ RIBERA

### Modalités :

Un montant de 130 750 Euros a été comptabilisé en produits à ce titre au cours de l'exercice 2007. 108 000 € pour les modalités antérieures et 22 750 € pour les nouvelles modalités.

## • Avec la Société INFO10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Joël DESMARIS

### Modalités :

Un montant de 12 765 Euros a été comptabilisé en produits à ce titre au cours de l'exercice 2007.



• Avec la Société COD10 (Ex CODICO)

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

Modalités :

Un montant de 611 498 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2007 à ce titre.

Ce montant concerne la période du 1er janvier au 30 juin 2007. En effet, dans le cadre de l'apport partiel d'actif réalisé par la société COD10 (Ex CODICO) aux 2 sociétés COD'P (Renommée CODICO) et COD'EVENTS les conventions ont été transférées de fait (conseil d'administration du 18 septembre 2007). Ainsi, à compter du 1er juillet 2007, la convention continue à s'appliquer pour les sociétés CODICO (Ex COD'P) et COD'EVENTS.

• Avec la Société CODICO (Ex COD'P)

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
U 10 représentée par Monsieur Thierry LIEVRE

Modalités :

Un montant de 263 991 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2007 à ce titre.

Ce montant concerne la période du second semestre. En effet, dans le cadre de l'apport partiel d'actif réalisé par la société COD10 (Ex CODICO) aux 2 sociétés COD'P (Renommée CODICO) et COD'EVENTS les conventions ont été transférées de fait (conseil d'administration du 18 septembre 2007).

• Avec la Société COD'EVENTS

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
U10 représentée par Monsieur Thierry LIEVRE

Modalités :

Un montant de 292 984 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2007 à ce titre.

Ce montant concerne la période du second semestre. En effet, dans le cadre de l'apport partiel d'actif réalisé par la société COD10 (Ex CODICO) aux 2 sociétés COD'P (Renommée CODICO) et COD'EVENTS les conventions ont été transférées de fait (conseil d'administration du 18 septembre 2007).

Conseil d'Administration du 18 septembre 2007

3. Convention de gestion de trésorerie

Nature et objet :

Une convention de gestion de trésorerie a été signée par la société U10 et la société CODICO le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Cette convention initiale prévoyait la rémunération des mises à disposition de leurs excédents de trésorerie au taux annuel de 3% et devait s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le 1<sup>er</sup> avenant à cette convention en date du 23 décembre 2004 a modifié la convention initiale. Celui-ci prévoit la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

La rémunération prélevée est calculée sur le montant mobilisé sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,40%. Cet avenant a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

• Avec la Société CODICO (Ex COD'P)

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

Modalités :

Au 31 décembre 2007, l'avance s'élève à 6 300 000 Euros. Un montant de 149 550 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre des intérêts annuels.

Ce montant concerne la période du second semestre. En effet, dans le cadre de l'apport partiel d'actif réalisé par la société COD10 (Ex CODICO) aux 2 sociétés COD'P (Renommée CODICO) et COD'EVENTS les conventions ont été transférées de fait.

• Avec la Société COD'EVENTS

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

Modalités :

Il n'y a pas eu d'avance réalisée au cours de l'exercice 2007.

4. Couverture du cours du dollar

• Avec la Société DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Nature et objet :

Une convention relative à la couverture du cours du dollar a été signée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2007 entre les Sociétés U10 (société mère) et les filiales L3C, DECOR 10, DUTEXDOR.

Cette convention a pour but de fixer les conditions et les modalités

particulières de gestion par U10, des devises pour le compte des filiales.

Cette convention est consentie et acceptée à compter du 1er juillet 2007 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

**Modalités :**

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2007.

## II - Autres conventions

### Conseil d'Administration du 9 janvier 2007

#### 1. Convention de gestion de trésorerie

• Avec la Société C3M

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Carlos Vicente MARTINEZ RIBERA

**Nature et objet :**

Signature d'une convention de trésorerie en date du 2 juin 2006 prévoyant la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

Suite à un conseil d'administration du 09.01.07, la société C3M est intégrée à cette convention de gestion de trésorerie. La rémunération sera calculée sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,40%.

Au 31.12.07 l'avance en compte s'élève à 2 897 814.77 Euros

**Modalités :**

Un montant de 99 108 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre des intérêts.

#### 2. Autre Convention de prestations

### Conseil d'Administration du 18 septembre 2007

• Avec la Société CVIG CONSEIL

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Christian VIGUIÉ (nommé directeur général délégué en date du 18 septembre 2007)

**Nature et objet :**

La société CVIG CONSEIL apporte à la société U10, une mission de conseil en communication financière et d'assistance budgétaire. La présente convention détermine les modalités précises de ces prestations. Les prestations seront rémunérées sur la base d'un montant forfaitaire mensuel de 9 000 € HT. La convention prévoit également le remboursement des frais engagés. Cette rémunération pourrait être amenée à varier dans le

cas d'interventions spécifiques. La présente convention est conclue en date du 15 octobre 2007 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction et avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

**Modalités :**

Un montant de 35 785 Euros a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice à ce titre, dont 27 000 Euros au titre des prestations et 8 785 Euros au titre de remboursement de frais.

#### 3. Garanties à première demande

• Avec les sociétés LONGFIELD LIMITED et SMERWICK LIMITED TAIWAN BRANCH

### Conseil d'Administration du 2 mars 2007

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

**Nature et objet :**

Autorisation du principe et des conditions d'une garantie à première demande à conférer par la société à la BNP PARIBAS TAIPEI. Cette garantie au profit des sociétés SMERWICK LIMITED TAIWAN BRANCH et LONGFIELD LIMITED porte sur le remboursement des encours financiers consentis à ces 2 sociétés et ce pour un montant maximum de 4 500 000 USD. La garantie cours jusqu'au 31.03.08. Celle-ci est éventuellement renouvelable pour des durées successives de 1 an en l'absence de dénonciation dont les modalités sont définies dans le procès verbal du conseil.

**Modalités :**

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer.

### Conseil d'Administration du 18 septembre 2007

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

**Nature et objet :**

Autorisation du principe et des conditions d'une garantie à première demande à conférer par la société à la FIRST COMMERCIAL BANK CO. ; LTD. Cette garantie au profit des sociétés SMERWICK LIMITED TAIWAN BRANCH et / ou LONGFIELD LIMITED porte sur un montant de 1 000 000 USD en capital augmenté des intérêts, frais et accessoires.

**Modalités :**

La garantie n'a pas trouvé à s'appliquer en 2007.

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

**Nature et objet :**

Autorisation du principe et des conditions d'une garantie à première



demande à conférer par la société à la HONG KONG ET SHANGAI BANKING CORPORATION LIMITED, succursale de TAIPEI. Cette garantie au profit des sociétés SMERWICK LIMITED TAIWAN BRANCH ET LONGFIELD LIMITED porte sur un montant de 5 000 000 USD en capital augmenté des intérêts, frais et accessoires.

Modalités :

La garantie n'a pas trouvé à s'appliquer en 2007.

4. Caution

▫ Avec la société SMERWICK GROUP et/ou ses filiales

**Conseil d'Administration du 14 juin 2007**

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

Nature et objet :

Autorisation du principe d'une caution à conférer par la société à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO Ltd. Cette garantie au profit de la société SMERWICK GROUP et / ou de ses filiales entre dans le cadre du renouvellement de la ligne de crédit consentie et porte sur un montant de 5 500 000 US\$ outre les intérêts, frais et accessoires.

Modalités :

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer en 2007.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice et jusqu'à la date du présent rapport.**

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, conclus au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**I - Conventions communes à plusieurs sociétés du groupe**

1. Prestations de services administratives et comptables et de mise à disposition de locaux.

• Avec les sociétés FINANCIERE TL, THIERRY LIEVRE CAPITAL ET TLK.

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Thierry LIEVRE

Nature et objet :

Signature d'une convention de prestations et de mise à disposition de locaux en date du 12 octobre 2006.

Cette convention prévoit d'une part une assistance en matière administrative et comptable ainsi qu'une mise à disposition de mobiliers et matériels de bureau, de la société U10 aux sociétés :

FINANCIERE TL  
THIERRY LIEVRE CAPITAL  
TLK

Celle-ci est facturée annuellement pour un montant de 3 000 € HT.

Les dispositions de la présente convention sont applicables avec effet rétroactif depuis :

- le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et pour une durée indéterminée pour les sociétés FINANCIERE TL et TLK
- le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et pour une durée indéterminée pour la société THIERRY LIEVRE CAPITAL

Cette convention prévoit d'autre part l'autorisation donnée par la société U10 à ces 3 sociétés, de fixer leur siège social et leur établissement principal dans les locaux dont elle est locataire à LYON, 1 place Verrazzano.

L'occupation de ces locaux est exclusivement à usage de bureaux.

Elle remplace et résilie la convention de domiciliation du 2 mai 2006 concernant les sociétés FINANCIERE TL et TLK.

Modalités :

Un montant de 9 000 Euros HT a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre des prestations de services administratives et comptables et de la domiciliation soit 3 000 € HT par société concernée.

2. Prestations de services

• Avec la Société HOLDING FINANCIERE DE TANGER SL

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :

Carlos Vicente MARTINEZ RIBERA.

Nature et objet :

Monsieur Carlos Vicente MARTINEZ RIBERA, via la société HOLDING FINANCIERE DE TANGER SL a fourni des prestations de conseils auprès de



la société U10. Ces prestations sont rémunérées sur la base d'un montant forfaitaire mensuel de 9 000 Euros, incluant l'ensemble des frais de missions et de déplacement de Monsieur Carlos Vicente MARTINEZ RIBERA.

#### Modalités :

Cette convention du 17 décembre 2004 a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et ce pour une durée de 7 ans. A la fin de cette période, elle sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Un montant de **108 000 Euros** a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice à ce titre.

#### • Avec la société TLK

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE

#### Nature et objet :

La société Thierry LIEVRE CAPITAL facturait jusqu'au 30.06.06 à la société U10 des prestations commerciales, administratives, de management, de frais de voyages et de déplacement, d'avantages en nature, définis initialement dans une convention de prestations de services du 28.02.02, modifiée suivant les avenants du 29.12.2002, du 15.01.2003 du 01.07.2004, du 7 avril 2005 et du 29 mars 2006.

La convention du 28 juin 2006 a prévu, suite à la restructuration juridique et financière de juin 2006, que les prestations de services de direction du groupe U10, jusqu'alors assurées par la société Thierry LIEVRE CAPITAL, soient assurées par la société TLK et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour une durée déterminée de 1 an. Celle-ci se renouvellera, pour des périodes de mêmes durées, par tacite reconduction.

La rémunération de ces prestations s'effectue sur la base d'un montant forfaitaire mensuel de 60 000 Euros HT.

M Thierry LIEVRE dispose d'un véhicule de la société U10 pour un usage principalement professionnel dans le cadre de ses activités pour les sociétés du groupe. Il a cependant la faculté d'utiliser ce véhicule pour son usage personnel.

La signature de cette nouvelle convention de prestations de services entre la société TLK et la société U10, implique la résiliation pure et simple de la convention initiale de prestations de services du 28 février 2002 et de tous les avenants successifs signés entre la société Thierry LIEVRE CAPITAL et la société U10. Cette résiliation avait été matérialisée par une convention en date du 12 octobre 2006.

#### Modalités :

Un montant de 781 377.97 Euros a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice et se décompose comme suit :  
720 000 Euros au titre des prestations  
61 377.97 Euros au titre des remboursements de frais

### 3. Conventions de gestion de trésorerie

#### • Avec la Société COD10 (Ex CODICO)

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

#### Nature et objet :

Une convention de gestion de trésorerie a été signée par la société U10 et la société CODICO le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Cette convention initiale prévoyait la rémunération des mises à disposition de leurs excédents de trésorerie au taux annuel de 3% et devait s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le 1<sup>er</sup> avenant à cette convention en date du 23 décembre 2004 a modifié la convention initiale. Celui-ci prévoit la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

La rémunération prélevée est calculée sur le montant mobilisé sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,40%. Cet avenant a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

#### Modalités :

Au 31 décembre 2007, il n'y a pas d'avance en compte. Un montant de **127 612 Euros** a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre des intérêts annuels.

#### • Avec la Société INFO10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Joël DESMARIS

#### Nature et objet :

Une convention de gestion de trésorerie a été signée le 23 décembre 2004 entre la société U10 et la société INFO10.

Celle-ci est entrée en application depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004. Elle prévoit la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies. La rémunération prélevée est calculée sur le montant mobilisé sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,40%. Cette convention a été conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Au 31 décembre 2007, l'avance de trésorerie s'élève à 290 000 Euros.

#### Modalités :

Un montant de 10 651 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre des intérêts

#### • Avec la société UTEX

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS



**Nature et objet :**

Signature d'une convention de trésorerie en date du 29.06.2006 prévoyant la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

La rémunération prélevée est calculée sur le montant mobilisé sur la base du taux Euribor 3 mois

+ 0,40%.

Cette convention a été conclue pour une durée de 1 an à compter du jour de sa signature et est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Il n'y a pas d'avance en compte au 31 décembre 2007.

**Modalités :**

Aucun montant n'a été comptabilisé à ce titre.

• Avec la société SKYMART INTERNATIONAL LIMITED

**Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :**

Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS,  
Carlos Vicente MARTINEZ RIBERA

**Nature et objet :**

Signature d'une convention de trésorerie en date du 2 juin 2006 prévoyant la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

La rémunération prélevée est calculée sur le montant mobilisé sur la base du taux d'intérêt annuel de 3%.

Cette convention a été conclue et acceptée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour une durée de 1 an. Elle sera ensuite renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

**Modalités :**

Il n'y a pas d'avance en compte faite par la société U10 à la société SKYMART au 31 décembre 2007.

Un montant de 5 286 Euros a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre des intérêts de la période.

4. Convention d'intégration fiscale

• Avec la Société COD10

**Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :**

Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

**Nature et objet :**

Convention d'intégration fiscale signée en date du 14 mars 2006. Cette convention prévoit l'intégration de la société COD10 (Ex. Cocido) dans le groupe fiscal constitué par la société U10 le 1<sup>er</sup> janvier 2003, pour une durée de 5 exercices et renouvelable par tacite reconduction,

suite à son option initiale formulée le 13 décembre 2002.

En 2007, les sociétés intégrées fiscalement sont les suivantes :

- U10 en tant que société mère et L3C, DECOR 10, PRA, COD10, INFO10, ID WORLD et LOG10 en tant que filiales.

**Modalités :**

Cette convention a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Chaque société constate sa charge d'impôt comme si elle n'était pas intégrée fiscalement.

• Avec la Société INFO10

**Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :**

Joël DESMARIS

**Nature et objet :**

La société U10 a opté le 13 décembre 2002 pour le régime de l'intégration fiscale et a inclus la société INFO10 dans son périmètre d'intégration.

La société INFO10 a signé une convention avec la société U10 le 31 décembre 2003 avec effet au

1<sup>er</sup> janvier 2004 pour une durée de cinq exercices. Cette convention a été modifiée par une nouvelle convention en date du 23 décembre 2004. Elle est applicable pour toute la durée d'intégration initialement prévue.

En 2007, les sociétés intégrées fiscalement sont les suivantes :

- U10 en tant que société mère et L3C, DECOR 10, PRA, COD10, INFO10, ID WORLD et LOG10 en tant que filiales.

**Modalités :**

Chaque société constate sa charge d'impôt comme si elle n'était pas intégrée fiscalement.

II - Autres conventions

1. Convention informatique

• Avec la Société INFO10

**Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :**

Joël DESMARIS

**Nature et objet :**

Convention de prestation informatique entre la société U10 et la société INFO10. Cette convention définit les modalités d'intervention des équipes informatiques d'INFO10 dans les sociétés du groupe U10 à savoir : U10, INFO10, L3C, CODICO, DECOR 10, PRA, SENTEUR ET BEAUTE, ID WORLD, et CODICO.

Un avenant du 1.06.07 intègre les sociétés C3M et LOG10 et précise les modalités des prestations.

## Modalités :

Un montant de **87 417 Euros** a été comptabilisé en charges à ce titre au cours de l'exercice.

## 2. Emission d'obligations convertibles en actions

### • Avec la société UTEX

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Thierry LIEVRE, Joël DESMARIS

#### Nature et objet :

La société UTEX a émis, sans appel public à l'épargne un emprunt obligataire convertible de **8 450 000 Euros** représenté par 8 450 000 obligations convertibles en actions de 1 Euro de nominal.

Cette émission a été réservée en totalité à la société U10 avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ces modalités ont été définies dans un contrat d'apport d'obligations convertibles en actions en date du 2 juin 2006.

#### Modalités :

Un montant initial de **8 450 000 Euros** a été constaté en créances rattachées à des participations en 2006. Le taux d'intérêt a été fixé au taux Euribor 1 an + 1% soit 5.4550% pour l'année 2007. Le montant des intérêts constaté en produits financiers est de **391 613 Euros**.

Un montant de 950 000 Euros a été remboursé au cours de l'exercice à l'échéance annuelle au 30 mai 2007. Le capital restant du s'élève à 7 500 000 Euros.

Dans le cadre de cette opération, des actions de la société UTEX ont fait l'objet d'un nantissement au profit de la société U10, en garantie de la convention de garantie d'actif et de passif de la société

DUTEXDOR. Les conditions dans lesquelles les actions de la société sont affectées en nantissement sont les suivantes :

- 1 501 000 actions jusqu'au 31.12.2007
- 780 000 actions jusqu'au 31.12.2008
- 718 900 actions jusqu'au 31.12.2009

## 3. Contrat de travail et avantage en nature

### • Avec Monsieur Joël DESMARIS

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés :  
Joël DESMARIS

#### Nature et objet :

Monsieur Joël DESMARIS bénéficie d'un contrat de travail depuis le 7 janvier 2003. Dans ce cadre, il bénéficie d'un avantage en nature pour l'utilisation d'un véhicule appartenant à la société, d'un avantage en nature logement et de remboursements des frais de déplacement.

#### Modalités :

Un montant de 13 290 Euros a été comptabilisé, au titre des avantages en nature et un montant de 15 871,79 Euros au titre des frais de déplacement.

Fait à ROANNE et VILLEURBANNE - le 17 Avril 2008.

#### *Les Commissaires aux Comptes*

Jean-Michel LANNES

Orfis Baker Tilly  
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON



## Table de concordance

Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004	N° de page du Document de Référence
1. Personnes responsables	
1.1. Personnes responsables des informations	4
1.2. Déclaration des personnes responsables	4
2. Contrôleurs légaux	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	5
2.2. Contrôleurs légaux démissionnaires, écartés ou non re-désignés	N/A
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	21
3.2. Informations financières comparatives des périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	24 / 29 à 32 / 75
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	19 et 20
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	8
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	8
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	8
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	8
5.1.5 Evénements importants dans l'exercice des activités	26
5.2. Investissements	
5.2.1 Principaux investissements au cours des 3 derniers exercices	23
5.2.2 Principaux investissements en cours	23
5.2.3 Principaux investissements envisagés	23
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	6 et 7 / 19 et 20 / 27 et 28
6.2. Principaux marchés	6 et 7 / 27 et 28
6.3 Evénements exceptionnels ayant influencés les principales activités ou les principaux marchés	N/A
6.4 Dépendance à l'égard de certains contrats	22
6.5 Position concurrentielle	30
7. Organigramme	
7.1 Place de l'émetteur dans le Groupe	20
7.2 Principales filiales	20
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	23
8.2 Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	38
9. Examen de la situation financière et des résultats	
9.1. Situation financière	26 à 28
9.2. Résultat d'exploitation	26 à 28
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	26 à 28
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	26 à 28
9.2.3. Facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	22 / 73 et 74 / 91
10.2. Flux de trésorerie	22 / 64
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	31 et 32 / 74 et 75 / 92
10.4 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	N/A

Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004	N° de page du Document de Référence
10.5 Sources de financement	23
11. Recherche et développement, brevets et licences	22 et 23
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente	7
12.2 Tendances connues,	7
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	25 / 34 et 35 / 41
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction de la société	25 et 42
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Rémunérations versées	25 / 36
15.2. Pensions de retraites et autres avantages	36 / 82
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration du mandat	34
16.2. Contrats de service liant le Groupe aux membres des organes d'administration et de direction	41 et 42 / 100 à 107
16.3. Comité de l'audit et le comité de rémunération	41
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	41
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	22 et 38
17.2. Participations et stock-options	12 et 13 / 37 / 73 et 74
17.3. Participations des salariés dans le capital	37
18. Principaux actionnaires	
18.1. Nom des principaux actionnaires non membres des organes d'administration et de direction	16
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	16
18.3. Nature du contrôle du Groupe	16
18.4. Accord connu pouvant entraîner un changement de son contrôle	16
19. Opérations avec les apparentés	100 à 107
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	60 à 99
20.2. Informations financières pro forma	79
20.3. Etats financiers consolidés	60 à 83
Etats financiers sociaux	85 à 99
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1 Vérifications des informations financières historiques	4
20.4.2 Autres informations vérifiés par les contrôleurs légaux	N/A
20.4.3 Informations financières non tirées des états financiers certifiés	7
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1 Informations financières trimestrielles/semestrielles depuis la date des derniers états financiers certifiés	N/A
20.6.2 Informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution de dividendes	16 et 17
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	24
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	24
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	



**Règlement européen n° 809/2004  
du 29 avril 2004**

**N° de page du  
Document de Référence**

21.1.1. Montant du capital social souscrit	10
21.1.2. Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3. Actions auto détenues	11 et 12 / 37 / 90
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription d'actions	13 et 14
21.1.5. Droits d'acquisition non libérés	11 et 12
21.1.6. Options	N/A
21.1.7. Historique du capital social	10 et 11
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social de l'émetteur	8
21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction	41 et 42
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	9
21.2.4. Conditions strictes de modification des droits des actionnaires	8
21.2.5. Convocation et admission des assemblées générales	8 et 9
21.2.6. Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	N/A
21.2.7. Seuil de participation	9
21.2.8. Conditions strictes de modification du capital	N/A
22. Contrats importants	24
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	4
25. Informations sur les participations	20 / 98



